



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-Verbal de la réunion du 28 mars 2023 à 18h30
au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Président : M. Frédéric GIRODET
Secrétariat de séance : M. François MARCEAU

Étaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, Mme JOLIVET, Mme TEYSSIER, M. ARNAUD, M. VALEYRE,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. MASSARDIER, Mme PRADIER, M. MOLLE, Mme VINSON
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. SALGADO, Mme GINET, M. DUFAURE DE CITRES, Mme CHALANCON-LYOTHIER, Mme TARERLAT
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM,
Commune de PONT SALOMON :	M. DURIEUX, M. MARCEAU, Mme ADJERIOU
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, Mme SANDRON (à partir du point n°6),
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. BOMPIUS, Mme ROYON

Étaient excusés représentés :

M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. RIVET

Était excusée :

Mme SANDRON : Commune de La Séauve sur Semène (jusqu'au point n° 5)

Administration Générale

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2023
- Lecture des décisions prises en application de l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT
- Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour

Finances – Mutualisation

- Budget Général :
 - Compte de gestion 2022
 - Compte administratif 2022
 - Affectation des résultats
 - Budget primitif 2023
- Fiscalité locale : Vote des taux
- Subventions aux Associations et Participations à des organismes de regroupement : Année 2023
- Budgets Annexes Economiques:
 - Comptes de gestion 2022
 - Comptes administratifs 2022
 - Affectations des résultats
 - Budgets primitifs 2023
- Durée d'amortissement des pépinières d'entreprises
- Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP
 - Comptes de gestion 2022
 - Comptes administratifs 2022
 - Affectations des résultats
 - Budgets primitifs 2023
- Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable : Régie et DSP
 - Comptes de gestion 2022
 - Comptes administratifs 2022
 - Affectations des résultats
 - Budgets primitifs 2023

Développement Economique

- Convention de délégation d'aides à l'immobilier d'entreprises à passer avec le Département de la Haute-Loire

Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme

- Parc Aqualudique : Avenant au marché

Monsieur le Président ouvre la séance du conseil communautaire et remercie l'assemblée pour sa présence et son assiduité. Il propose de nommer Monsieur MARCEAU secrétaire de séance.

Monsieur MARCEAU procède à l'appel :

- 26 conseillers communautaires présents,
- 4 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. HAURY à Mme JOLIVET, Mme GOMEZ à M. ARNAUD, Mme JANISSET à M. VALEYRE, M. BLANCHARD à M. RIVET)
- 2 conseillers communautaires en retard (Mme SANDRON, M. ARNAUD)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie la presse et le public.

Arrivée de M. ARNAUD.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 février 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale :
Lecture des décisions prises en application de
l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Rapport n° 1

- Décisions du Président :

Décision n°20230201_P_016 du 1er février 2023 concernant la signature d'une convention avec « Natur'à Pattes » pour un atelier pédagogique et créatif ayant pour objectif la mise en place de la Grainothèque à la Médiathèque de St Didier pour un montant de 190,00 € HT,

Décision n°202302303_P_017 du 03 février 2023 concernant la signature d'une convention de prestation pour le déneigement de la pépinière d'entreprises de Pont Salomon pour la saison hivernale 2022-2023 pour un coût de 85.00 € HT par intervention,

Décision n°20230206_P_018 du 06 février 2023 concernant la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation avec la Compagnie SAC A SON pour un spectacle SECRETS DE JARDINS, salle Massenet à Pont Salomon le 07 février 2023 pour un montant de 905,61€ TTC,

Décision n°20230209_P_019 du 09 février 2023 concernant la signature d'une convention, avec l'agence d'ingénierie des territoires de Haute Loire, pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau potable, pour l'année 2023 pour un montant de 17 084,80 € HT par an,

Décision n°20230209_P_020 du 09 février 2023 concernant la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation avec L'association La Soupe aux Etoiles pour la représentation du spectacle « Contes musicaux et histoires jonglées » pour un montant de 600,00 € HT,

Décision n°20230209_P_021 du 09 février 2023 concernant la signature d'une convention de partenariat pour le prêt de matériels d'animation spécifiques avec le Département de la Haute-Loire à titre gracieux,

Décision n°20230213_P_022 du 13 février 2023 concernant la signature d'une convention avec la maison pour tous de Chadrac et Lydie Dupuy pour la mise en place d'ateliers pédagogiques sur la découverte de la discipline artistique de l'artiste et son univers en faveur des enfants de l'accueil de loisirs Ilojeux pour un coût de 8,00€ par enfant TTC,

Décision n°20230216_P_023 du 16 février 2023 concernant la signature d'une convention de prestation avec « L'ASSOCIATION L'HURLUBERLU » dans le cadre d'une animation activités Arts du Cirque pour le RPE, les EAJE Croq'Malice et Les Matrus pour un montant de 1 079,03 € TTC,

Décision n°20230217_P_024 du 17 février 2023 concernant la signature d'une convention avec Laurence TEYSSIER de la Compagnie « ARQIVI », dans le cadre d'un atelier « Poésie de papier » pour un coût de 410,00 € TTC,

Décision n°20230301_P_025 du 1er mars 2023 concernant la signature d'une convention avec la société AUBE pour une initiation à la sophrologie afin de se relaxer et d'appréhender plus sereinement les examens pour un montant de 300,00 € TTC,

Décision n°20230306_P_026 du 06 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec les Ateliers du Colibri pour la fabrication de produits cosmétiques pour un coût de 380,00 € TTC,

Décision n°20230309_P_027 du 09 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Lise GIDROL Éducatrice pour un atelier « Éveil de la nature » à destination des parents et enfants du territoire dans le cadre des actions de la parentalité 2023 pour un montant de 160,00 € TTC,

Décision n°20230309_P_028 du 09 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Marine SCHMITT Écologue pour deux ateliers « éveil de la nature » à destination des parents et

enfants du territoire dans le cadre des actions de la parentalité 2023 pour un coût de 360,00 € TTC,
Décision n°20230310_P_029 du 10 mars 2023 concernant la signature d'un acte spécial de sous-traitance avec SOLS LOIRE AUVERGNE pour les travaux concernant la réhabilitation de la piscine d'été en parc aqualudique sur la commune d'Aurec-sur-Loire pour un montant maximum de 55 125,00 € HT,

Décision n°20230313_P_030 du 13 mars 2023 concernant la signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation avec l'Association Dans le Genre Egale pour la représentation d'un spectacle « Hôtel Dalida » au Centre socio-culturel à La Séauve sur Semène le 14 avril 2023 pour un coût de 1 500,00 € TTC,

- Décisions du Bureau :

Décision n° 20230207_B_013 du 07 février 2023 concernant la convention d'adhésion au service Assistance Retraite du CDG 43,

Décision n° 20230207_B_014 du 07 février 2023 concernant l'aide financière d'un montant de 5 000,00 € à l'entreprise Mécanique Générale CHALENDARD de Saint Ferréol d'Auroure dans le cadre du Fonds d'Intervention Local Loire Semène,

Décision n° 20230207_B_015 du 07 février 2023 concernant l'aide financière d'un montant de 5 000,00 € à l'entreprise DANIEL CHATAIN AUTOMOBILES de Pont Salomon dans le cadre du Fonds d'Intervention Local Loire Semène,

Décision n° 20230207_B_016 du 07 février 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant de 158 869,00 € auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre du projet touristique SAMBALOU phase 2 à Saint Just Malmont,

Décision n° 20230207_B_017 du 07 février 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant 136 542,51 € auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre du projet touristique Aménagement des berges de Pont Salomon,

Décision n° 20230207_B_018 du 07 février 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant 314 577,00 € auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre du projet touristique Aménagement de l'Espace Aqualudique d'Aurec sur Loire,

Décision n° 20230207_B_019 du 07 février 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant de 2 870,00 €, auprès de la CAF de la Haute Loire dans le cadre de l'Appel à projet 2023 du Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents de la Haute-Loire - REAAP pour le projet Parentalité,

Décision n° 20230207_B_020 du 07 février 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant 1 400,00 € auprès de la Préfecture de la Haute Loire dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) pour l'organisation des Journées Sécurité Routière,

Décision n° 20230214_B_021 du 14 février 2023 concernant l'attribution du marché : Marché de prestations de service pour l'entretien et l'exploitation du système d'assainissement auprès de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 39 804 € HT,

Décision n° 20230214_B_022 du 14 février 2023 concernant la convention de délégation de compétence GEMAPI à passer avec l'EPAGE Loire Lignon,

Décision n° 20230228_B_023 du 28 février 2023 concernant la vente de parcelles à l'imprimerie-cartonnage Marcoux Saint Just Malmont,

Décision n° 20230228_B_024 du 28 février 2023 concernant l'avenant technique dans le cadre du marché Création d'un immobilier locatif sur une ancienne friche industrielle à Aurec sur Loire (43 110) pour le lot n°1 : Désamiantage – Démolition à passer avec MALIA TP DEMOLITION,

Décision n° 20230228_B_025 du 28 février 2023 concernant l'avenant à la convention d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société ROUSSON pour l'Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont,

Décision n° 20230228_B_026 du 28 février 2023 concernant la convention de raccordement de l'entreprise Heraud Rubans autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques dans le système d'assainissement collectif,

Décision n° 20230314_B_027 du 14 mars 2023 concernant l'attribution du marché auprès de l'entreprise PILE ARCHITECTURE : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle dédiée à la pratique de l'escalade sur la commune d'Aurec sur Loire pour un montant de

41

917,50 € HT,

Décision n° 20230314_B_028 du 14 mars 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant de 3 217,00 € auprès de la CAF de la Haute Loire dans le cadre de l'Appel à projet 2023 du Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents de la Haute-Loire - REAAP dans le cadre de l'EVS,

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20230201_P_016 à 20230313_P_030 et des décisions des bureaux des 07, 14 et 28 février 2023 et du 14 mars 2023 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fait remarquer que les décisions reflètent l'activité de la Communauté de Communes. Il demande si ces dernières amènent des interrogations.

Madame TARERAT s'interroge quant à la décision du Président 20230209_P_019 concernant la convention pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau potable pour un montant de 17 084,80 € HT par an, et demande si cette dépense va être récurrente.

Monsieur le Président confirme qu'il s'agit d'une dépense récurrente qui était présente auparavant dans chacune des communes et qui consiste à avoir une entité pour l'assistance et un conseil en autosurveillance sur la gestion des stations. Il explique qu'avant, ces dépenses étaient réparties par commune, mais depuis le transfert de la compétence Assainissement, cette dépense revient à la Communauté de Communes Loire Semène. Il rappelle qu'avant c'était le SATEA, Service d'Assistance Technique Eau et Assainissement, et depuis c'est Ingé 43.

Monsieur POMMIER indique avoir le pouvoir par SMS de Mme SANDRON. Monsieur le Président explique qu'il ne peut pas être accepté et rappelle qu'il avait exigé un mail à Monsieur VALEYRE lors de la dernière séance.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise
à jour

Rapport n° 2

Après avis favorable du Comité Technique en date du 16 Mars 2023, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs prévoyant :

- ✓ La création au sein de la filière technique d'un poste d'adjoint technique titulaire au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux afin de permettre la stagiairisation d'un agent contractuel exerçant les fonctions de Chef de projet SIG et référent informatique ; suivie de la suppression à compter du 1er Mai 2023 du poste de contractuel de technicien principal de 2ème classe occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière technique d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à TNC à 28/35ème titulaire concernant les fonctions d'agent de service suite à la mutation de l'agent le 3 Avril 2023 ; le poste étant pourvu par un agent non titulaire.
- ✓ La création au sein de la filière administrative d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe au sein du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux afin de permettre la nomination suite à réussite à examen professionnel d'un agent exerçant les fonctions de responsable RH-Finances ; suivie de la suppression à compter du 1er mai 2023 du poste de rédacteur principal de 2ème classe occupé actuellement par l'agent.

- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28/35^{ème} titulaire suite à la demande de disponibilité de l'agent ; le remplacement étant assuré par un agent contractuel.
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à 30/35^{ème} titulaire suite à la demande de disponibilité de l'agent à compter du 1^{er} avril 2023 ; la transformation au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 31,5/35 contractuel en poste à 30/35 contractuel pour assurer le remplacement de l'agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'assistant socio-éducatif titulaire concernant les fonctions de responsable de crèche suite au plan d'économies prévoyant une seule responsable pour deux crèches.
- ✓ Le toilettage des postes de la filière médico-sociale :
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure titulaire ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 33,5/35 contractuel ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 30,5/35 titulaire ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28/35 contractuel ;
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'assistant socio-éducatif contractuel concernant les fonctions de chargé de mission jeunesse prévention au sein du CISPD, suite au plan d'économies prévoyant le non recrutement d'un 3^{ème} agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière Animation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire à compter du 5 décembre 2022 concernant les fonctions de responsable de centre de loisirs suite au départ de l'agent ; le poste du nouveau responsable ayant été créé lors du Conseil Communautaire du 8 Novembre.

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs qu'il détaille. Il explique que le premier point consiste à prévoir la titularisation de l'agent en charge du SIG, qui donne entière satisfaction sur un poste pérenne. Il rappelle qu'il y a un an de stage puis la titularisation sur ce poste d'adjoint technique. Le deuxième point concerne la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à une mutation, il ajoute que le poste est actuellement occupé par un agent contractuel. Il poursuit avec la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour nommer l'agent qui a réussi son examen professionnel. Il souligne la suppression du poste de rédacteur de 2^{ème} classe. Il continue avec la demande de disponibilité d'un agent à 28 heures hebdomadaires, pour lequel il convient de supprimer son poste d'auxiliaire de puériculture. Il précise que le remplacement est assuré par un agent contractuel. Il passe à la suppression d'un poste d'agent social principal à 30 heures hebdomadaires suite à la demande de disponibilité de cet agent titulaire, et la transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture contractuel de 31,5 heures à 30 heures hebdomadaires pour remplacer cet agent. Il indique la suppression d'un poste de responsable de crèche, avec désormais une seule responsable pour les deux crèches. Il rappelle que cela avait fait l'objet d'un point dans le plan d'économie. Il poursuit avec la suppression de 4 postes d'auxiliaire de puériculture tant contractuel que titulaire qui ne sont pas utilisés. Toujours dans le cadre du plan d'économie, il rappelle la suppression d'un poste d'animateur CISPD, et précise que ce dernier est désormais animé par deux agents et non trois. Il termine avec la suppression d'un poste d'adjoint d'animation suite au départ d'un agent, le poste de son remplaçant ayant été créé le 08 novembre 2022. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Finances - Mutualisation :
Budget Général : Compte de gestion 2022

Rapport n° 3

Il vous est proposé de bien vouloir approuver le compte de gestion du receveur 2022 dont les résultats sont repris dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président propose de passer à l'importante partie finances. Il va laisser la parole à Monsieur SALGADO qui a préparé cette partie vaste et dense.

Monsieur SALGADO explique qu'il est nécessaire d'approuver le compte de gestion. Il fait remarquer un déficit d'investissement de 1 271 765,06 € et un résultat positif en fonctionnement de 534 737,25 €. Il rappelle que ce dernier en 2021 était de 169 651 €. Pour 2022, il fait constater un déficit cumulé des sections de 737 027,81 €. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE – Mme JANISSET), approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022.

Finances - Mutualisation :
Budget Général : Compte Administratif 2022

Rapport n° 4

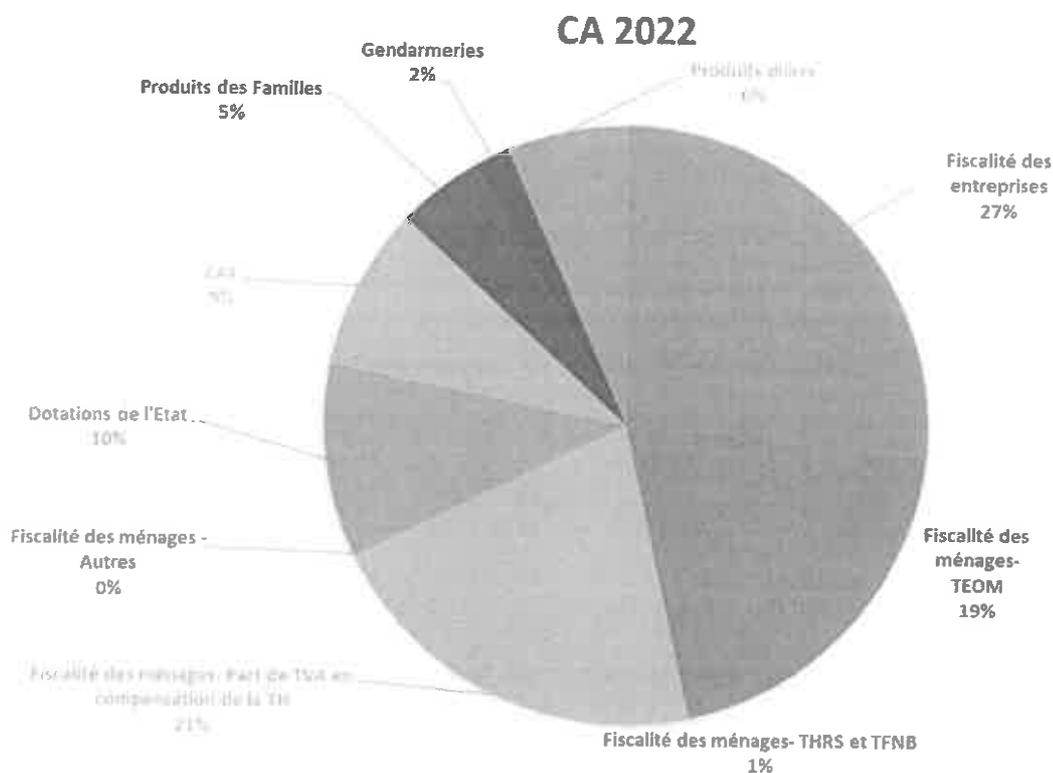
Le compte administratif 2022 met en évidence les efforts réalisés par la Communauté de Communes au niveau de la section de fonctionnement : la collectivité a dû mettre en place un plan d'économies drastiques dès 2022 pour faire face à un contexte inflationniste sans précédent et une dégradation rapide de nos ratios financiers, dégradation liée à l'effet ciseau de l'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement par rapport à la dynamique des recettes, couplé à une stratégie d'endettement durant la crise pour bénéficier des taux d'intérêts historiquement bas.

Il convient également de souligner que la maîtrise de la masse salariale a été rendue possible suite aux mesures d'économies mises en place, mais également en raison des absences de personnel consécutives à des difficultés de recrutement, et ce malgré la revalorisation du point d'indice et des augmentations consécutives du SMIC. Tous ces efforts ont permis de réaliser un excédent de fonctionnement plus qu'honorable dans un tel contexte.

Malgré un contexte économique contraint, la Communauté de Communes maintient un plan d'investissement ambitieux, afin de garantir un niveau de service de qualité à ses habitants, soutenir le tissu économique local et poursuivre le développement de son territoire. Le compte administratif 2022 retrace ainsi le lancement des études et travaux des investissements inscrits au PPI 2020-2026.

I/ Section de Fonctionnement :
Recettes de l'exercice 2022 :

- Les **atténuations de charges** ont diminué de 49 081,44 € (32,63%), par rapport à l'exercice 2021, en lien avec les remboursements de plusieurs arrêts maternité et maladie liés au COVID sur l'année 2021.
- Les **opérations d'ordre entre section** ont augmenté de 12 811,16 € (+16,18%), par rapport à l'exercice 2021 en raison de travaux en régie plus importants.
- Les **produits des services** ont augmenté de 113 910,44 € (+25,74 %), par rapport à l'exercice 2021, en raison :
 - d'une année 2021 encore en deçà des recettes des années précédentes compte tenu de fermetures de certaines structures suite à l'épidémie du COVID-19,
 - de la hausse des tarifs des familles votée courant 2022 dans le cadre du plan d'économies,
 - d'une refacturation aux budgets annexes de la mise à disposition du personnel plus proche de la réalité (plan d'économies).
- Les recettes liées à la **fiscalité des entreprises et des ménages** ont augmenté de 762 511,54 € (+13%) par rapport à l'exercice 2021, essentiellement lié à :
 - la hausse du taux de TEOM passé de 9,19% à 11,75% afin de compenser l'augmentation de la contribution versée au SICTOM,
 - et l'augmentation de la fraction de TVA perçue en compensation de la Taxe d'habitation (inflation).
- Les **dotations et participations** ont augmenté de 43 210,58 € (+ 1,49 %) principalement grâce aux allocations compensatrices de l'Etat versées en raison de l'exonération de CFE (exonération de 50% des locaux industriels). On peut également noter que la dotation d'intercommunalité poursuit sa croissance grâce à l'optimisation du Coefficient d'Intégration Fiscal dans le mandat précédent.
- Les **autres produits de gestion courante** correspondant aux loyers des gendarmeries et à la prise en charge par la commune d'Aurec-sur-Loire d'une part du loyer de l'office de Tourisme ont très légèrement augmenté de 2 152,92 € (+ 1,03%) suite à une révision du loyer de la gendarmerie d'Aurec sur Loire en cours d'année 2021.
- Les **produits exceptionnels** ont quant à eux augmenté de 21 949,56 € (+ 42,12 %) par rapport à l'exercice 2021. Ils correspondent à des mandats annulés sur exercices antérieurs, au remboursement de sinistres et à une indemnisation importante suite à des dommages et un contentieux gagné (tennis couvert Aurec Sur Loire).



Répartition des recettes obtenues en 2022 par nature

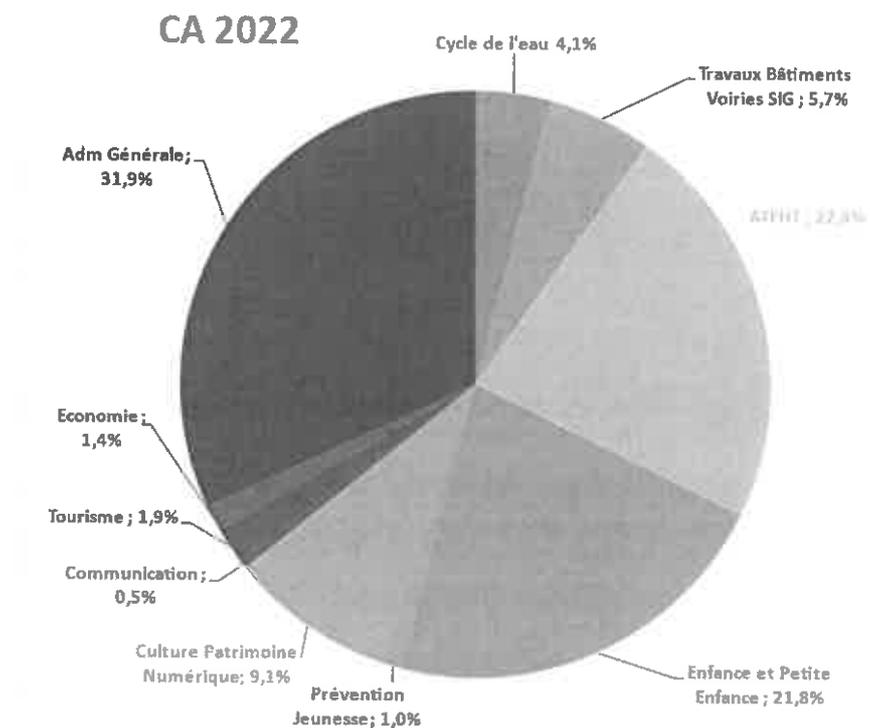
Dépenses de l'exercice 2022 :

- Les **charges à caractère général** ont augmenté de 211 905,29 € (+17,29 %), par rapport à l'exercice 2021 en raison essentiellement de l'inflation impactant les frais de restauration, de fluides, des camps communautaires, des frais de transport... Il est également à noter la réalisation de l'étude d'attractivité centres bourgs, la mission d'assistance pour l'élaboration d'un pacte fiscal et financier, l'étude foncière et immobilière ainsi que les études du PCAET.
- Les **charges de personnel** ont diminué de 12 577,51 € (-0,38 %) par rapport à l'exercice 2021 en raison :
 - de mesures d'économies drastiques mises en place (non recrutement d'un troisième animateur au sein du CISPD, une seule responsable pour deux crèches, non remplacement d'une coordinatrice et de la chargée de mission EAC)
 - de postes non pourvus sur une partie de l'année en lien avec des difficultés de recrutements.

Ces absences ont largement compensé l'impact financier de la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 (+3,5%), les augmentations successives du SMIC(+6,1%), ainsi que le glissement vieillesse-technicité.

- Les **atténuations de produits** ont très légèrement diminué de 1 936 € (-0,11 %) par rapport à l'exercice 2021, en raison de la légère baisse de la contribution au FPIC.
- Le montant des **dotations aux amortissements** a augmenté de 95 105,24 € (+40,31 %) par rapport à l'exercice 2021 en lien avec les investissements réalisés.
- Les **charges de gestion courante** ont augmenté de 254 676,17 € (+ 8,65%) par rapport à l'exercice 2021, en raison de :
 - la hausse de la contribution au SICTOM
 - compensée pour partie par le changement de mécanisme de financement de la CAF, qui verse depuis 2022 directement les parts CAF aux associations dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

- Les **charges financières** ont légèrement augmenté de 2 027,69 € (+2,57 %) par rapport à l'exercice 2021, suite à la réalisation d'un nouvel emprunt en 2021.
- Les **charges exceptionnelles** ont diminué de 4 234,68 € en 2022, compte tenu de la baisse des aides accordées (Habiter Mieux).



Répartition des dépenses réalisées en 2022 par commission

Le résultat de fonctionnement s'élève pour l'année 2022 à 534 737,25 € : un plan d'économies drastique ainsi que frais de personnel minorés en raison de postes non pourvus, ont permis de limiter l'impact de l'inflation (cout des fluides et revalorisation des salaires). Ce bon résultat permet à nouveau de couvrir le remboursement du capital d'emprunt mais génère une CAF nette trop faible. Ce ratio devra être amélioré si la communauté de communes veut maintenir la qualité de ses services et poursuivre son plan d'investissement inspiré du Plan de Mandat.

II/ Section d'Investissement :

Les efforts sur le fonctionnement se couplent à la finalisation de certains investissements du précédent mandat et la poursuite du plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 :

les opérations récurrentes :

- ✓ *bâtiments,*
- ✓ *SIG,*
- ✓ *voiries,*
- ✓ *eaux pluviales*
- **les aides aux entreprises dans le cadre du Fond d'Intervention Local et du dispositif départemental d'aide à l'immobilier d'entreprises.**
- **le remboursement du capital des emprunts**
- **la finalisation des investissements issus du plan de mandat 2014-2020, avec la fin des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature de La Séauve sur**

Semène et des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon

- **la réalisation des opérations programmées dans le cadre du plan de mandat 2020-2026 :**
 - Lancement de la seconde vague de projets permettant de proposer une offre touristique sur Loire Semène dans le cadre de la labellisation régionale des Gorges de la Loire en territoire d'excellence de pleine nature avec les études de maîtrises d'œuvre pour l'aménagement des abords de la Semène à Pont Salomon, pour la réalisation de l'aire d'activité de pleine nature à Saint Didier en Velay (espace Régis Vidal), et pour la 2nde phase d'aménagement du parc paysager du Sambalou à Saint Just Malmont
 - L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces et l'équipement du Pôle économique et d'usages numériques du Château Seigneurial d'Aurec Sur Loire
 - Les travaux d'aménagement des berges de l'Herbret dans le cadre du contrat territorial et affluents velaves
 - La poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de découverte du Sambalou dans le cadre du nouveau Contrat de Rivière Ondaine.

La section d'investissement présente un déficit de 1 271 765,06 € en 2022. Toutefois, il est important de tenir compte de l'excédent antérieur de 1 577 769,99 € qui permet de générer un excédent cumulé de 306 004,93.

III/ Le Compte Administratif 2022 :

Il vous est proposé de bien vouloir examiner le compte administratif 2022 du budget général à l'aide des documents ci-après :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>10 596 703,96</i>
<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>10 061 966,71</i>
<i>Excédent de l'exercice</i>	<i>534 737,25</i>
<i>Excédent antérieur 002</i>	<i>2 528 288,74</i>
<i>Excédent Global</i>	<i>3 063 025,99</i>

<i>Section d'investissement</i>	
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>1 081 029,52</i>
<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>2 352 794,58</i>
<i>Déficit de l'exercice</i>	<i>1 271 765,06</i>
<i>Excédent antérieur 001</i>	<i>1 577 769,99</i>
<i>Excédent Global</i>	<i>306 004,93</i>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses :

<i>DEPENSES</i>	<i>BUDGETISE</i>	<i>REALISE</i>
Charges à caractère général	1 744 399,55	1 437 325,17
Charges de personnel et frais assimilés	3 432 525,48	3 283 049,86
Atténuation de produits	1 698 000,00	1 682 083,16
Virement à la section d'investissement	1 372 530,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 280,00	331 058,22
Charges de gestion courante	3 345 535,95	3 199 880,45
Charges financières	96 100,00	80 846,37
Charges exceptionnelles	57 700,00	47 723,48
Dépenses imprévues (fonctionnement)	400 765,66	0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 500,00	0,00
TOTAUX	12 481 336,64	10 061 966,71

Recettes :

<i>RECETTES</i>	<i>BUDGETI SE</i>	<i>REALISE</i>
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 528 288,74	
Atténuation de charges	82 349,17	101 343,08
Produits des services, du domaine et ventes diverses	425 760,00	556 445,40
Impôts et taxes	6 437 616,33	6 628 537,88
Dotations, subvention et participations	2 713 632,40	2 933 986,13
Autres produits de gestion courante	201 160,00	210 232,85
Produits exceptionnels	0,00	74 063,37
Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 530,00	92 006,31
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	88,94
TOTAUX	12 481 336 ,64	10 596 70 3,96

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

<i>DEPENSES</i>	<i>BUDGETISE</i>	<i>REALISE</i>
Dépenses d'équipement	6 270 011,44	1 685 796,90
Emprunts et Dettes Assimilées	554 000,00	529 261,37
Participations et créances rattachées	45 730,00	45 730,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 530,00	92 006,31
TOTAUX	6 962 271,44	2 352 794,58

Recettes :

<i>RECETTES</i>	<i>BUDGETISE</i>	<i>REALISE</i>
Subventions d'investissement	1 936 795,18	204 553,98
Emprunts et dettes assimilées	876 490,10	301 078,15
Subventions d'équipement	0,00	13 121,06
Dotations, fonds divers et réserves	863 406,17	231 218,11
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	1 372 530,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 280,00	331 058,22
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 577 769,99	
TOTAUX	6 962 271,44	1 081 029,52

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT REALISEES

<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Dépenses Réalisé</i>	<i>Recettes Réalisé</i>
SIG - Système d'information géographique	0,00 €	5 546,06 €
PTLS - Passerelle du saut du chien		23 646,34 €
Site d'escalade des Gorges de la Semène		44 143,38 €
Aire d'accueil d'activités de pleine nature La Séauve sur Semène	157 576,19 €	20 029,65 €
Projets touristiques (Sambalou, VTT,...)	5 666,40 €	929,52 €
Site d'escalade INDOOR ASL	198,00 €	0,00 €
Aménagement des berges de la semène Pont Salomon	15 352,80 €	2 518,48 €
Aire d'activité de pleine nature Saint Didier en Velay	3 276,72 €	505,03 €
Parc paysager Sambalou - Phase 2 (Saint Just Malmont)	25 088,94 €	3 114,63 €
Autopartage	0,00 €	25 196,65 €
Vidéo Protection bâtiments	6 833,40 €	7 169,95 €
Ecole de musique intercommunale	1 966,30 €	163,65 €
Bibliothèque de Saint Ferréol d'Auroure		40 072,28 €
Bibliothèque de Saint Victor Malescours		17 355,87 €
Musée de la Faulx de Pont Salomon	14 100,38 €	12 406,45 €
Contrat de rivière Ondaine - renaturation Sambalou Phase 1	0,00 €	10 916,11 €
Contrat rivière ondaine Sambalou Phase 2	30 664,26 €	4 190,61 €
Contrat territorial Furan Ondaine Lizeron	23 665,20 €	2 883,04 €
EP - Réfection rue Tranquille ASL	10,35 €	
108 - EP - MISE EN SEPARATIF LE BREUIL SDV	100 213,66 €	11 565,03 €
109 - EP MISE EN SEPARATIF HAMEAU LA BESSONIERE - ST DIDIER EN VELAY	53 907,58 €	1 861,31 €
EP - Travaux d'urgence réseaux	0,00 €	547,24 €
EP - Mise en séparatif lotissement Côte vieille (Saint Just Malmont)	181 682,18 €	28 735,54 €
EP - Avenue Du pont (Aurec sur Loire)	217 184,36 €	27 686,49 €
EP - Mise en séparatif Boulevard des Jardins (Saint Didier en Velay)	51 590,94 €	2 107,51 €
EP - Renouvellement tronçon d'Auroure (Saint Ferreol d'Auroure)	33 804,73 €	5 606,67 €
EP - Rue Frédéric Boulet (Saint Didier en Velay)	51 118,07 €	7 292,02 €
EP- Rue des acacias	7 470,36 €	1 936,59 €
EP- Bassin de la Sagne SFA	62 932,21 €	10 326,32 €
EP- Rue des Ribbes - ASL	4 584,00 €	0,00 €
Pôle économique et d'usages numériques ASL	20 111,55 €	15 277,78 €
Aides aux entreprises	26 241,12 €	7 575,00 €
Programme voirie 2023-2025	419 720,11 €	72 815,90 €
Bâtiments communautaires 2023-2025	170 837,09 €	32 362,05 €
Emprunts	529 261,37 €	301 078,15 €
Opérations non ventilables	137 736,31 €	333 468,22 €
TOTAL GENERAL	2 352 794,58 €	1 081 029,52 €

Monsieur SALGADO poursuit avec le compte administratif. Il indique que la recette notable à signaler est l'augmentation de la fiscalité des entreprises afin de se mettre à la hauteur de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron ce qui a permis de dégager une part de recette de 75 000 €. Il détaille ensuite le plan d'économie mis en place au niveau des services de Loire Semène qui a permis de dégager 107 000 €. Il fait remarquer que c'est la fiscalité des entreprises et des ménages qui apporte la plus grosse part de recettes. Il rappelle que la fiscalité de la TEOM est seulement transitoire compte tenu qu'elle est reversée au SICTOM. Concernant les dépenses, il souligne que les charges de personnel n'ont pas impacté le résultat notamment suite aux postes non pourvus et aux difficultés de recrutement. Il reprend les principaux visuels présentés dans le rapport. Il rappelle qu'il avait été dit en commission et lors du Débat d'Orientations Budgétaires, que des scénarios avaient été réalisés sur l'Investissement qui amenaient peu de différence par rapport au taux d'endettement.

Arrivée de Madame SANDRON

Monsieur SALGADO ajoute qu'il convient d'être vigilant sur le fonctionnement, notamment en dégageant 250 000 € qui permettraient de finir le mandat en assumant tous les Investissements et aussi maintenir le « matelas ». Il reprend ensuite les chiffres présentés dans le rapport en section de Fonctionnement avec un excédent global de 3 063 025,99 € puis en section d'Investissement avec un excédent de 306 004,93 €. Il détaille ensuite les dépenses et recettes de la section de Fonctionnement.

Concernant la commission Administration Générale, Monsieur le Président tient à préciser que ce ne sont pas que des frais de structure, car il y a notamment les attributions de compensation qui représentent 1,7 millions d'€, la contribution au SDIS à hauteur de 680 000 € ainsi que les indemnités des élus. Il précise que le coût du service support RH/Finances n'est que de 4 %. Par rapport aux charges de personnel, il estime avoir quand même réalisé une performance cette année sur le fait de baisser les charges de personnel de - 0,38 % compte-tenu de l'augmentation du point d'indice, et des augmentations successives du SMIC.

Monsieur SALGADO reprend avec les dépenses et recettes de la section Investissement. Il donne lecture de toutes les dépenses qui ont été faites en matière d'Investissement présentées sur le dernier tableau.

Monsieur le Président précise qu'il faut bien tenir compte des 150 000 € du Plan d'économies qui ont été intégrés à ce CA 2022. Concernant le déficit d'Investissement, il rappelle qu'il y avait un excédent antérieur important qui était alimenté par un emprunt 1,5 millions d'€ contracté à un taux assez bas de 0,87 % ce qui évite de toucher à l'excédent de fonctionnement cette année. Il ajoute que de ce fait, on redémarre avec un excédent d'investissement de 306 000 € mais qu'il conviendra d'affecter de l'excédent de fonctionnement l'an prochain pour pouvoir payer les investissements.

Monsieur ARNAUD en conclut qu'il y a des subventions d'investissement à percevoir cette année par rapport à des dépenses effectuées l'année dernière.

Monsieur le Président confirme.

Sortie de Monsieur le Président.

Monsieur SALGADO propose de procéder au vote du Compte Administratif 2022 du budget général de Loire Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE – Mme JANISSET), approuve le compte administratif 2022 qui présente un excédent global de fonctionnement de 3 063 025,99 € et un excédent global d'investissement de 306 004,93 €.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Finances - Mutualisation :
Budget Général : Affectation des résultats 2022

Rapport n° 5

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=		10 596 703,96
Dépenses	=		10 061 966,71
			534 737,25
+ Excédent exercice antérieur (002)			2 528 288,74
EXCEDENT GLOBAL	=		3 063 025,99

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTION. =			3 063 025,99
---------------------------------------	--	--	---------------------

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=		1 081 029,52
Dépenses	=		2 352 794,58
			-1 271 765,06
Excédent exercice antérieur (002)			1 577 769,99
EXCEDENT GLOBAL	=		306 004,93

EXCEDENT GLOBAL APRES CORRECTION			306 004,93
---	--	--	-------------------

RAR 2022 Dépenses	=		1 315 836,60
RAR 2022 Recettes	=		1 143 948,10

DEGAGEMENT DE FINANCEMENT	=		134 116,43
----------------------------------	----------	--	-------------------

* Affectation en Investissement	=		0,00
* Excédent de Fonctionnement	=		3 063 025,99

Monsieur SALGADO poursuit avec l'affectation des résultats dont il reprend les chiffres présentés dans le rapport. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE – Mme JANISSET), approuve l'affectation des résultats 2022.

Finances - Mutualisation :
Budget Général : Budget Primitif 2023

Rapport n° 6

L'élaboration du budget primitif 2023 est le fruit du travail issu du débat d'orientations budgétaires construit en lien avec le bureau communautaire et la commission finance-mutualisation.

Après 2 années marquées par une crise sanitaire sans précédent, 2022 a été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, retour de la guerre en Europe....

Au niveau de Loire Semène, face à la crise de l'énergie et à l'inflation, un plan d'économies drastiques a été mis en œuvre dès 2022 et devra se poursuivre en 2023 pour faire face à ce contexte sans précédent et permettre de limiter les effets de l'inflation. Pour autant, l'amélioration de nos ratios financiers dégradés sous les effets couplés de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, d'une dynamique plus faible des recettes, et d'un choix d'endettement important pour bénéficier des taux d'intérêts historiquement bas passe par des décisions complémentaires sur la fiscalité. En l'absence de consensus sur un pacte fiscal, sur le partage de la Taxe d'Aménagement et sur le mécanisme des Attributions de Compensation, il est impératif de prendre des décisions. Les fondamentaux financiers de la CCLS sont sains puisque l'endettement se situe en-dessous de la moyenne des collectivités de même strate, avec un très bon ratio de désendettement (5,3 ans pour rembourser la dette). Il est important de souligner également une très bonne maîtrise des charges de personnel qui malgré le contexte ont baissé cette année. Toutefois, un des indicateurs qui attire l'attention, réside dans la faiblesse de la CAF nette qui à son niveau, interdit toute poursuite de politique ambitieuse.

Dans ce contexte quelque peu inédit, ce budget s'appuie sur une volonté politique forte de maîtriser nos charges de fonctionnement tout en se donnant les moyens de financer le Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette politique d'investissement non génératrice de charges de fonctionnement, pourra compter sur les aides du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, notamment au travers du Fonds Vert, et des financements de nos solides partenaires que sont la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région 2nde génération et le Département, dans le cadre du dispositif Cap 43.

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif pour 2023 s'équilibre, pour la section de fonctionnement, à 13 880 835,99 €. Il s'agit d'un budget prenant en compte le contexte inflationniste subi que ce soit sur les charges à caractère général (évolution du coût des produits alimentaires, des fournitures, des carburants, des énergies et des consommables) ou sur les charges de personnel (projection d'une hausse de 2,5% prenant en compte la revalorisation du SMIC au 01/01/2023 de 1,8% en sus du Glissement Vieillesse et Technicité). Afin de contrer cette inflation sans précédent dans l'histoire de la Communauté de Communes, le budget 2023 se caractérise par la deuxième phase du plan d'économie validé courant 2022 pour améliorer notre cycle de fonctionnement. Ce budget intègre enfin le recours à de nouvelles ressources fiscales (instauration d'une taxe foncière bâti intercommunale et de la taxe GEMAPI) afin de se donner les capacités de mise en œuvre des actions du Plan de Mandat 2020-2026 et de maintenir une situation financière saine.

Recettes de fonctionnement :

En ce qui concerne la prévision au niveau des recettes et dans l'attente des notifications tardives des recettes prévisionnelles de fiscalité et des dotations de l'Etat, il a été adopté les hypothèses issues des principales dispositions de la loi de Finances comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires et des diverses commissions, en intégrant notamment l'inflation prévue sur les bases fiscales. Les hypothèses budgétaires retenues en recettes prennent également en compte les discussions en cours avec la CAF dans le cadre de la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale qui pourrait générer, pour la première fois de la part de ce partenaire essentiel, des baisses de financement.

1 - Le produit de la fiscalité, estimé à 7 264 045,00 €, représente un peu plus de 50% du montant total des recettes budgétées :

- en ce qui concerne la fiscalité des entreprises (CFE, TASCOT, IFR), les montants perçus en 2022 ont été reportés en recettes prévisionnelles pour 2023 augmentés du produit de la revalorisation des bases minimum de CFE adoptée en septembre 2022 dans le cadre du plan d'économies (75 k€).

- en ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), inscription de la moyenne des 3 derniers exercices qui devrait faire l'objet d'une compensation par l'Etat par une nouvelle fraction de TVA (cf. loi de finances).

- le montant perçu en 2022 dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été repris au budget prévisionnel 2023

- la taxe de séjour provisionnée sur l'année 2023 correspond quasiment au montant perçu en 2022.

- en ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le produit perçu en 2022 augmenté de la revalorisation nationale des bases (+7%) et d'une hausse de taux de 1,2 points (cf. vote des taux) a été reporté au budget prévisionnel 2023

- en ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le produit perçu en 2022 augmenté de la revalorisation nationale des bases (+6%, les locaux professionnels et commerciaux n'étant pas revalorisés) a été reporté au budget prévisionnel 2023

- en ce qui concerne la fraction de TVA versée en compensation de la réforme de la taxe d'habitation, le produit perçu en 2022 augmenté de l'inflation nationale annoncée dans la loi de Finances (+5%) a été inscrit au budget prévisionnel 2023.

Il a été enfin inscrit en recettes fiscales nouvelles, la somme correspondante à la mise en œuvre d'un taux de 1,2% sur la taxe foncière bâti pour permettre d'assurer durablement les finances de la Communauté de Communes Loire Semène. Le produit de la taxe GEMAPI, qui sera réparti sur les produits des 4 taxes TH, TFPB, TFPNB et CFE proportionnellement aux recettes de chacune d'elles, n'est quant à lui pas inscrit au BP 2023 car cette taxe pourra être instaurée avant le 1^{er} octobre de l'année précédant le vote de son produit. Elle ne produira donc ses effets qu'au BP 2024.

2 – Le montant des dotations et participations, estimé à 2 777 940,00 €, représente un peu moins de 20% du montant total des recettes budgétées :

- la DGF de compensation pour 2023 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, au montant de la dotation perçue en 2022 diminuée de 2% compte tenu des perspectives de la loi de Finances (baisse identique à celle constatée entre 2021-2022).

- la DGF d'intercommunalité pour 2023 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, au montant de la dotation perçue en 2022 augmentée de 10% pour prendre en compte l'optimisation du Coefficient d'Intégration Fiscale.

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour 2023 a été estimée selon le montant perçu en 2022.

- le montant des allocations compensatrices inscrit en 2023 est celui perçu en 2022.

- les aides de l'Etat au poste de chef de projet Petites villes de Demain ont été budgétisées.

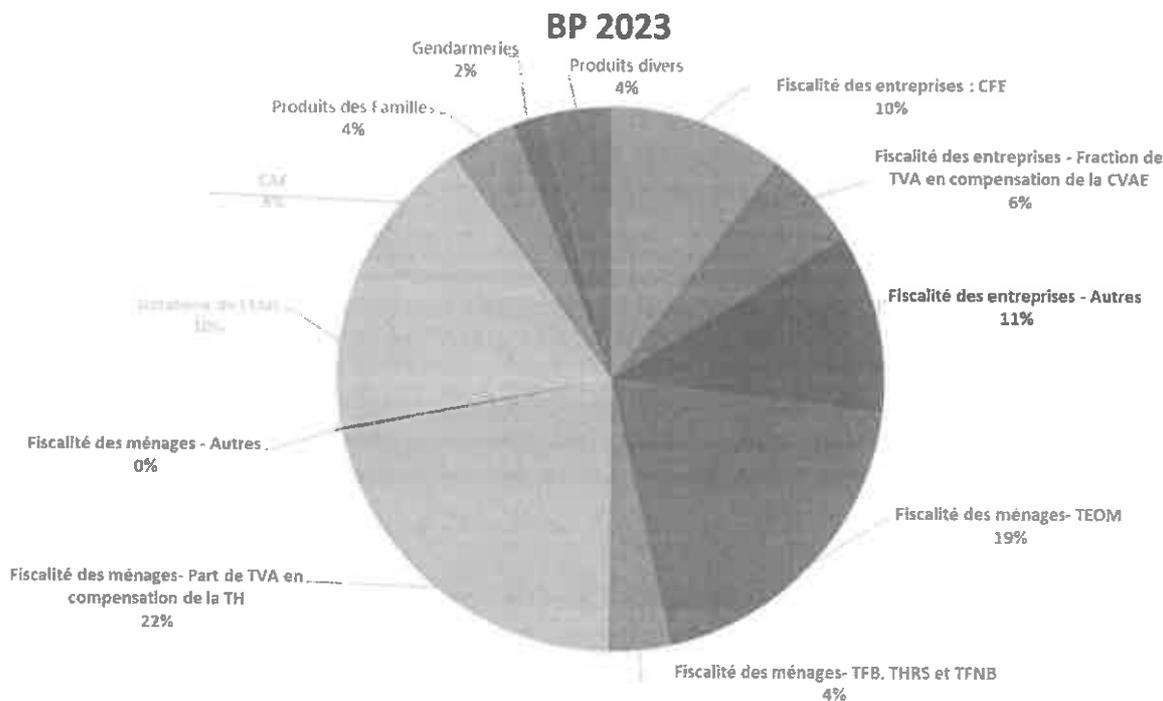
- les aides de la caisse d'allocations familiales et de la MSA intègrent :

- les prestations de service : selon les estimations de fréquentation des structures pour 2023.
- la prestation de service liée à la convention Territoriale Globale (CTG) à résilier avec la CAF en 2023 : inscription d'une diminution prudente de 10% des recettes prévisionnelles prenant en compte cette rediscussion.
- le fonds de compensation de la TVA sur les travaux d'entretien de bâtiments et de voiries a été budgétisé pour 2023 à 5 000 € de manière prudente.
- les aides dans le cadre du CISPD (projet « jeunes ») et du guichet unique petite enfance ont été prévues pour 2023.
- les subventions prévisionnelles dans le cadre des études commerce et pré-OPAH

3 – Les produits des services, estimés à 479 860 €, sont constitués pour la plupart par les participations familiales au fonctionnement des structures : crèches, accueils de loisirs, périscolaires, bibliothèques, et par des mises à disposition de personnels ou de locaux aux communes ou à d'autres collectivités. Ce montant prend en compte la revalorisation importante des tarifs des services enfance-jeunesse validée en mai 2022.

4 - Les revenus du patrimoine : il s'agit de la location des deux gendarmeries, dont les revenus sont estimés à 199 250 € pour 2023 (selon les contrats de baux en cours).

5 – Les produits liés aux atténuations de charges et aux opérations d'ordre entre section, d'un montant total de 96 715 €, sont composés du remboursement de la part salariale des titres restaurants, de l'amortissement des subventions de fonctionnement et de l'estimatif des travaux en régie pour 2023 (20 000€) et de remboursement en cours des indemnités journalières (maternité, longue maladie, accident du travail).



Répartition des recettes budgétées pour 2023 par nature

Dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne les dépenses, le budget primitif 2023 intègre les dépenses courantes (dites « obligatoires »), impactées des évolutions contextuelles « subies » (inflation du coût des énergies, des carburants et de l'alimentation, augmentation du SMIC, prise en charge du PPCR, glissement vieillesse et technicité,...) tout en poursuivant la mise en œuvre du plan d'économies drastiques

validé en 2022 pour amortir ces évolutions. Il convient également de noter que ce budget intègre les crédits nécessaires aux actions inscrites au plan de mandat 2020-2026.

1 – Charges à caractère général :

- inscription des contributions eaux pluviales au budget annexe assainissement Régie (avec la diminution prévue dans le cadre du plan d'économie) et à Veolia dans le cadre de son contrat de DSP sur la STEP de Saint-Didier / La Séauve
- gestion et entretien de notre patrimoine bâti, voiries et des réseaux d'eaux pluviales
- augmentation de +40% des charges de gaz et d'électricité pour nos bâtiments, de +3% à +12% des dépenses d'eau sur nos structures, et de +10% des charges de carburants pour nos véhicules et de transports pour nos activités (camps, sorties ALSH,...)
- inscription du montant prévisionnel des études commerces et pré-opérationnelle OPAH dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain
- contribution à l'écriture du plan d'actions du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) en lien avec les autres communautés de communes du PETR
- prise en charge en lien avec la mairie d'Aurec sur Loire au sein de la SPL Loire Semène Loisirs de la moitié du reste à charge du fonctionnement du Château d'Aurec - Pôle Economique et d'Usages Numériques
- externalisation de frais de ménages suite aux départs d'agent d'entretien de la collectivité
- mise en œuvre de la stratégie marketing définie dans le cadre de la destination Gorges de la Loire (site Internet, brochure, Eductour,...)
- poursuite des animations autour de la parentalité
- poursuite du déploiement du portail familles pour les usagers des services à la population de Loire Semène et des services communaux (cantines)
- poursuite des actions de prévention dans le cadre du CISPD (journées SR, chantiers jeunes,...)
- animation du réseau de lecture publique et poursuite de l'adhésion à la plateforme Altithèque pour ouvrir ce réseau vers du contenu numérique
- animation autour du numérique, établissement d'un bilan des 2 premières années pour définir la suite en fonction du niveau de financement de l'Etat

2 – Charges de personnel :

Les charges de personnel prennent en compte le glissement vieillesse et technicité, la prise en charge du PPCR et la revalorisation du SMIC au 01/01/2023. Il est également inscrit au BP 2023 l'ensemble des économies de personnel actées dans le cadre du plan d'économies, à savoir :

- Resserrement de l'équipe CISPD à 2 personnes,
- Mutualisation d'une seule responsable de crèche pour les 2 crèches communautaires
- Suppression d'un poste de coordinatrice Enfance-Jeunesse non financé dans le cadre de l'avenant 2022 à la CTG
- Suppression du poste de chargée de projet EAC dans le cadre de la fin du conventionnement avec la DRAC et les autres partenaires
- Non remplacement du départ en retraite d'un poste administratif au sein des services à la population
- Suppression du poste de chargée de mission musique au sein du réseau de lecture publique
- Suppression des postes d'animateur en charge du périscolaire du soir à Aurec sur Loire

3 – Atténuations de produits :

Les montants des attributions de compensation reversées aux communes sont reportés au BP 2023. Un montant de 25 000 € de contribution au titre du FPIC a également été prévu.

4 – Virement à la section d'investissement :

Le montant inscrit permet de contribuer à la section d'investissement pour mener à bien les projets inscrits.

5 – Dotations aux amortissements :

Selon l'évolution des amortissements et leur prise en charge au prorata-temporis dans le cadre de la M57.

6 – Autres charges de gestion courante :

- reconduction des subventions aux structures associatives (crèches, centre de loisirs) indexées au coût des structures en régie et adaptées au financement versé en direct par la CAF dans le cadre de la nouvelle CTG
- diminution de la subvention à l'école de musique associative d'un montant de 25 000 € correspondant au coût estimé des adhérents extérieurs
- indemnités versées aux élus (président, vice-présidents et conseillères communautaires déléguées)
- augmentation contextuelle de la cotisation au PETR (2,31 €/hab au lieu de 2,26 €/hab)
- reconduction de la cotisation à l'EPAGE Loire Lignon dans le cadre de la délégation de compétence GEMAPI
- continuité de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en lien avec Saint- Etienne Métropole sur le bassin versant de l'Ondaine
- hausse de la contribution au SICTOM Velay-Pilat (+ 120 k€) correspondante à l'augmentation du produit de TEOM liée à l'évolution des bases exposée précédemment
- augmentation de la contribution au SDIS 43 (+33 k€ soit +5,1%) liée à l'inflation
- contribution à la mise en œuvre du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) porté par le Département pour lutter contre la précarité énergétique de nos concitoyens, en lien avec le dispositif « Ma Prim' Renov »
- augmentation de la contribution au fonctionnement du centre aquatique l'Ozen liée à l'inflation, contribution correspondante à la prise en charge des créneaux d'apprentissage des écoles primaires de Loire Semène
- subvention d'équilibre aux budgets annexes Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont, Pépinière du Viaduc à Pont Salomon et ZA Les Portes du Velay

7 – Charges financières :

Reprise des charges financières dues selon les emprunts en cours (augmentation liée au nouvel emprunt de 300k€ réalisé en 2022 à un taux très bas).

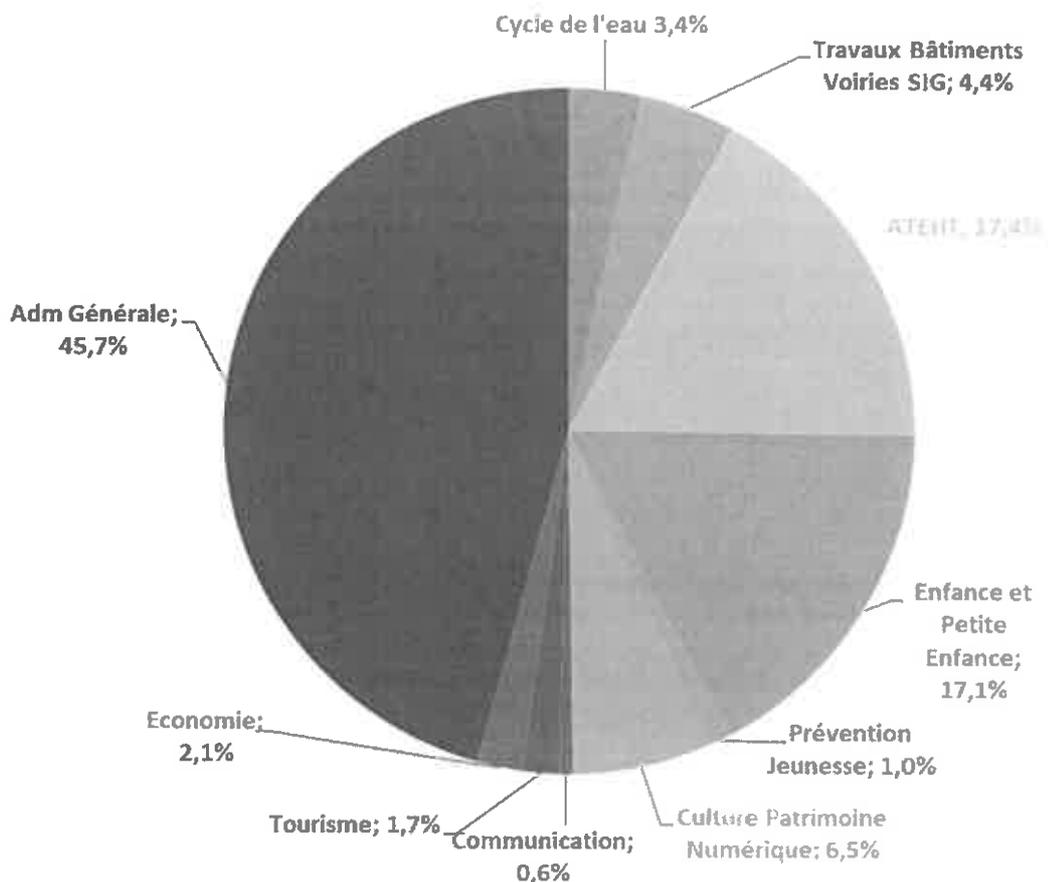
8 – Charges exceptionnelles :

- frais de fourrière pour véhicules mis en fourrière et détruits (2 200 €)
- inscription de 30 000 € d'aides de Loire Semène dans le cadre du dispositif « Ma Prim' Renov Sérénité » pour lutter contre la précarité énergétique de nos concitoyens les plus modestes, en lien avec le dispositif « Ma Prim' Renov »
- inscription de 10 000 € d'aides de fonctionnement aux entreprises dans le cadre du Fond d'Intervention Local (FIL) en lien avec le programme LEADER et les dispositifs régionaux

9 – Dotations aux amortissements et aux provisions :

- Inscription de 2 500 € au titre d'une provision pour créances douteuses correspondant aux montants des recettes encore à recouvrer dont les titres ont été émis avant le 01/01/2020

BP 2023



Répartition des dépenses budgétées pour 2023 par commission

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 9 426 060,28 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment :
 - o le solde de la mise en place d'un Web-SIG en lien avec le PETR,
 - o les voiries, les bâtiments communautaires,
 - o le solde des travaux de mise en valeur de l'aire d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène,
 - o le solde du fonds de concours à la commune de Saint Just Malmont pour l'aménagement touristique du parc paysager du Sambalou (phase 1)
 - o la fin des études de maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords de la Semène à Pont Salomon,
 - o la fin des études de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'espace Régis Vidal à Saint Didier en Velay
 - o la fin des études de maîtrise d'œuvre de renaturation du cours d'eau du Sambalou et d'aménagement touristique du parc paysager (phase 2) à Saint Just Malmont
 - o la mise en place d'un système d'Autopartage sur la commune d'Aurec sur Loire
 - o les travaux de réhabilitation du Musée de la Faulx à Pont Salomon,
 - o le reliquat des études et travaux 2022 réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Loire et Affluents Velaves piloté par l'EPAGE Loire Lignon
 - o les travaux d'eaux pluviales en cours

- la participation de Loire Semène aux travaux et à l'aménagement du Pôle Economique et d'Usages Numériques à Aurec-sur-Loire ainsi que l'acquisition des équipements nécessaires aux espaces
- les aides aux entreprises validées et non versées en 2022 dans le cadre du FIL
- le solde de l'opération MobiPouce
- le fond de concours accordé à la commune de Saint Ferreol d'Auroure en compensation d'un reliquat de subvention non encaissé dans le cadre du contrat Ambition Région
- les opérations récurrentes :
 - les programmes d'investissement sur les voiries et les bâtiments communautaires pour 2023 ainsi qu'une provision des investissements sur les bâtiments et voiries communautaires pour les 2 années suivantes 2024-2025
 - réserves foncières,
 - petit patrimoine,
 - un fond de solidarité en cas de catastrophe naturelle
- le remboursement du capital des emprunts
- l'ensemble des investissements inscrits dans le cadre du PPI 2020-2026 à lancer en 2023 pour les mener sur la fin du mandat :
 - Les études de maîtrise d'œuvre et les travaux des projets touristiques inscrits dans le cadre de la démarche Territoire d'Excellence de Pleine Nature :
 - Site escalade in-door à Aurec sur Loire,
 - Aménagement des abords de la Semène à Pont Salomon,
 - Aménagement de l'espace Régis Vidal à Saint Didier en Velay,
 - Aménagement des plateaux à Saint Ferréol d'Auroure,
 - Pré-faisabilité de l'aménagement de la voie verte,
 - Equipement et valorisation du site d'escalade des Gorges de la Semène à Saint Ferréol d'Auroure (Phase 2),
 - Création d'un sentier découverte pédagogique le long du Sambalou à Saint Just Malmont (Phase 2)
 - Construction d'une passerelle sur la Semène sur l'aire de La Séauve sur Semène
 - La participation de la Communauté de Communes à la remise à niveau et à la sécurisation des équipements de la piscine d'Aurec sur Loire dans le cadre de sa transformation en espace aquatique
 - Le fonds de concours à la commune de Saint Didier en Velay dans le cadre de son projet de tennis couverts
 - Le fonds de concours à la commune de Saint Didier en Velay pour la réhabilitation de la voirie du Crouzet
 - Les études et les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec en lien avec la commune pour les volets EVS-ALSH
 - Les études et les travaux d'aménagement d'un nouveau périscolaire en lien avec le projet de cantine scolaire sur la commune de St Ferréol d'Auroure
 - L'enveloppe annuelle de renouvellement d'instruments pour l'école de musique
 - Les travaux de découverte du Sambalou dans le cadre du Contrat de Rivière Furan-Ondaine-Lizeron
 - La poursuite des actions du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves et des études inondations menées par l'EPAGE Loire Lignon
 - Lancement des opérations prioritaires en matière d'Eaux Pluviales, en lien direct avec les travaux de mise en séparatif du programme 2023 de travaux d'assainissement et une provision de travaux d'eaux pluviales pour les 2 années suivantes 2024-2025
 - Aides d'investissements aux entreprises dans le cadre du FIL et du dispositif départemental d'aide à l'immobilier d'entreprises

En recettes, l'inscription du FCTVA et de l'ensemble des subventions obtenues dans le cadre du programme LEADER, du contrat de Ruralité, du Contrat de Relance et de Transition Energétique, du

contrat Ambition Région et du contrat 43.11 sur les opérations déjà engagées. Il est également budgété sur les projets touristiques les aides régionales obtenues dans le cadre la labellisation Territoire d'Excellence Pleine Nature, les subventions sollicitées dans le cadre du nouveau Fond d'Intervention Touristique du Département et la moitié du reste à charge pris en charge par les communes concernées dans le cadre d'un fond de concours. La subvention de la CAF obtenue sur le projet de réhabilitation de la MJC est également prévu.

Pour permettre d'équilibrer le budget d'investissement, il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 3 000 000 € et un emprunt de 806 142,73 €, qui ne sera réalisé qu'à hauteur de 300 000 € par an sur les 3 derniers exercices du mandat tel que présenté dans la prospective de fin de mandat. L'équilibre de la section de fonctionnement est quant à lui assuré par le report du résultat global de fonctionnement de 3 063 025,99 €.

BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGETISE
Charges à caractère général	1 722 127,44
Charges de personnel	3 476 500,00
Atténuation de produits	1 698 000,00
Virement à la section d'investissement	3 000 000,00
Autres charges de gestion courante	3 536 908,55
Charges financières	85 800,00
Charges exceptionnelles	5 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 000,00
Dotations aux amortissements et provisions	2 500,00
TOTAL	13 880 835,99

RECETTES	BUDGETISE
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	3 063 025,99
<i>Atténuation de charges</i>	51 925,00
<i>Produit des services</i>	479 860,00
<i>Impôts et taxes</i>	7 264 045,00
<i>Dotations et participations</i>	2 777 940,00
<i>Revenus des immeubles</i>	199 250,00
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	44 790,00
TOTAL	13 880 835,99

BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

DÉPENSES	BUDGÉTAIRE
Déficit d'investissement reporté	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 790,00
Remboursement d'emprunts	540 000,00
Dépenses d'équipement	8 837 270,28
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Créances sur autres groupements	0,00
TOTAL	9 426 060,28

Recettes :

RECETTES	BUDGÉTAIRE
Excédent d'investissement reporté	306 004,93
Virement de la section de fonctionnement	3 000 000,00
Dotations, fonds divers	1 356 122,46
Subventions d'investissement	3 599 790,16
Emprunt	806 142,73
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Immobilisations incorporelles	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 000,00
Produits des cessions d'immobilisation	0,00
Opérations d'ordre et de transfert	0,00
TOTAL	9 426 060,28

**BUDGET PRIMITIF 2023
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

N° OP	Intitulé des commissions	Intitulé de l'opération	BP 2023					
			DEPENSES			RECETTES		
			Reste à réaliser au 31/12/2022	Nouvelles inscriptions	Total BP 2023	Reste à réaliser au 31/12/2022	Nouvelles inscriptions	Total BP 2023
49	ATEHT	SIG - Système d'information géographique	11 916,23 €	0,00 €	11 916,23 €			0,00 €
62	ATEHT	PTLS - Passerelle du saut du chien			0,00 €	22 902,90 €	0,00 €	22 902,90 €
88	ATEHT	Site d'escalade des Gorges de la Semène			0,00 €	14 600,00 €	11 000,00 €	25 600,00 €
89	ATEHT	Aire d'accueil d'activités de pleine nature La Séauve sur Semène	63 403,16 €	0,00 €	63 403,16 €	194 268,52 €	15 600,00 €	209 868,52 €
91	ATEHT	Projets touristiques (Sambalou, VTT,...)	23 220,00 €	0,00 €	23 220,00 €	462,59 €	0,00 €	462,59 €
99	ATEHT	Site d'escalade INDOOR ASL	0,00 €	840 000,00 €	840 000,00 €	0,00 €	642 000,00 €	642 000,00 €
100	ATEHT	Aménagement des berges de la semène Pont Salomon	34 027,20 €	500 000,00 €	534 027,20 €	140 581,82 €	299 500,00 €	440 081,82 €
120	ATEHT	Aire d'activité de pleine nature Saint Didier en Velay	39 641,28 €	730 000,00 €	769 641,28 €	6 502,76 €	591 500,00 €	598 002,76 €
121	ATEHT	Aire d'activité de pleine nature Saint Ferreol d'Auroure	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	58 500,00 €	58 500,00 €
122	ATEHT	Voie verte	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
124	ATEHT	Site d'escalade - gorges de la Semène Phase 2	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	41 942,00 €	13 900,00 €	55 842,00 €
125	ATEHT	Parc paysager Sambalou - Phase 2 (Saint Just Malmont)	39 137,76 €	570 000,00 €	609 137,76 €	142 421,13 €	343 000,00 €	485 421,13 €
127	ATEHT	Autopartage	101 193,07 €	0,00 €	101 193,07 €	41 599,71 €	30 000,00 €	71 599,71 €
128	ATEHT	Espace aqua ludique Aurec sur Loire	0,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €			0,00 €
	ATEHT	Fonds de concours équipement sportif (tennis couvert SDV)	0,00 €	64 791,00 €	64 791,00 €			0,00 €
	ATEHT	Construction passerelle sur la semène		100 000,00 €	100 000,00 €		93 000,00 €	93 000,00 €
78	CISPD	Vidéo Protection bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
123	Famille Jeunesse	Réhabilitation de l'espace de vie sociale de la MJC d'Aurec sur Loire	0,00 €	1 440 000,00 €	1 440 000,00 €	0,00 €	610 000,00 €	610 000,00 €
129	Famille Jeunesse	Perisco SFA	0,00 €	530 000,00 €	530 000,00 €		80 000,00 €	80 000,00 €
67	Culture	Ecole de musique intercommunale	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	158,90 €	164,00 €	322,90 €
82	Culture	Fonds de concours équipement culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
22	Culture Patrimoine	Musée de la Faulx de Pont Salomon	371 716,53 €	10 000,00 €	381 716,53 €	155 205,55 €	81 600,00 €	236 805,55 €
27	Culture Patrimoine	Petit patrimoine	0,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
84	Cycle de l'eau	Contrat de rivière Ondaine - renaturation Sambalou Phase 1	7 515,14 €	0,00 €	7 515,14 €	1 232,78 €	0,00 €	1 232,78 €
126	Cycle de l'eau	Contrat rivière ondaine Sambalou Phase 2	68 589,00 €	860 000,00 €	928 589,00 €	12 090,90 €	668 000,00 €	680 090,90 €
46	Cycle de l'eau	Fonds de catastrophes naturelles	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €			0,00 €
94	Cycle de l'eau	Travaux post-inondation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 375,73 €	0,00 €	24 375,73 €
95	Cycle de l'eau	Contrat territorial et affluents velaves	12 685,31 €	61 000,00 €	73 685,31 €			0,00 €
130	Cycle de l'eau	Contrat territorial Furan Ondaine Lizeron	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 850,52 €	15 850,52 €
108	Cycle de l'eau	108 - EP - MISE EN SEPARATIF LE BREUIL SDV	31,36 €	1 509,64 €	1 541,00 €	5 111,71 €	200,00 €	5 311,71 €
109	Cycle de l'eau	109 - EP MISE EN SEPARATIF HAMEAU LA BESSONIERE - ST	397,12 €	1 226,88 €	1 624,00 €	5 146,08 €	150,00 €	5 296,08 €

110	Cycle de l'eau	EP - Travaux d'urgence réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
111	Cycle de l'eau	EP - Mise en séparatif lotissement Côte vieille (Saint Just Malmont)	1 799,99 €	0,00 €	1 799,99 €	37 377,88 €	0,00 €	37 377,88 €
112	Cycle de l'eau	EP - Avenue Du pont (Aurec sur Loire)	6 819,68 €	0,00 €	6 819,68 €	7 778,43 €	0,00 €	7 778,43 €
113	Cycle de l'eau	EP - Mise en séparatif Boulevard des Jardins (Saint Didier en Velay)	678,84 €	1 658,16 €	2 337,00 €	6 585,57 €	250,00 €	6 835,57 €
114	Cycle de l'eau	EP - Renouvellement tronçon d'Auroure (Saint Ferreol d'Auroure)	1 290,65 €	0,00 €	1 290,65 €	211,72 €	0,00 €	211,72 €
115	Cycle de l'eau	EP - Rue Frédéric Boulet (Saint Didier en Velay)	627,20 €	1 018,80 €	1 646,00 €	1 301,17 €	150,00 €	1 451,17 €
116	Cycle de l'eau	EP- Rue des acacias	0,00 €	13 987,20 €	13 987,20 €	0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
133	Cycle de l'eau	EP- Rue du Canard - SDV	0,00 €	31 602,00 €	31 602,00 €	0,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €
136	Cycle de l'eau	EP-Lotissement les Pin - SVM	0,00 €	29 640,00 €	29 640,00 €	0,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
140	Cycle de l'eau	EP- Rue des Ribbes - ASL	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 024,92 €	0,00 €	1 024,92 €
	Cycle de l'eau	Nouvelle opération - Travaux 2024-2025 EP		216 000,00 €	216 000,00 €		35 000,00 €	35 000,00 €
	Cycle de l'eau	Nouvelle opération - EP- Les Ollagnières ASL		100 000,00 €	100 000,00 €		16 000,00 €	16 000,00 €
25	Développement Economique	Réserve foncière	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €			0,00 €
81	Développement Economique	Pôle économique et d'usages numériques ASL	397 702,55 €	0,00 €	397 702,55 €	206 273,53 €	0,00 €	206 273,53 €
87	Développement Economique	Aides aux entreprises	47 152,61 €	70 000,00 €	117 152,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
96	Développement Economique	Mobi pousse	502,39 €	3 500,00 €	4 002,39 €			0,00 €
92	Finances Mutualisation	Fonds de concours divers	2 500,00 €	100 000,00 €	102 500,00 €			0,00 €
33	Voiries Bâtiments SIG	Programme voirie 2023-2025	4 836,10 €	400 000,00 €	404 836,10 €	793,31 €	125 500,00 €	126 293,31 €
55	Voiries Bâtiments SIG	Bâtiments communautaires 2023-2025	73 453,43 €	450 000,00 €	523 453,43 €	53 998,50 €	69 000,00 €	122 998,50 €
TOTAUX			1 315 836,60 €	7 521 433,68 €	8 837 270,28 €	1 123 948,10 €	3 811 964,52 €	4 935 912,62 €
Emprunts				540 000,00 €	540 000,00 €		806 142,73 €	806 142,73 €
Virement section fonctionnement							3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Participations et créances rattachées								
Taxe aménagement						20 000,00 €		20 000,00 €
Subventions d'investissement								
Dotations biens-subventions – Tvx en régie - Etalement Charges co				44 790,00 €	44 790,00 €		354 000,00 €	354 000,00 €
Cautions/Autres prêteurs				4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €
Résultat reporté							306 004,93 €	306 004,93 €
TOTAL GENERAL			9 426 060,28 €			9 426 060,28 €		

Monsieur SALGADO explique que par rapport à la politique générale de la France, nous savons que les collectivités sont grandement impactées par l'augmentation des fluides. Il estime qu'il y a toujours du bon dans une crise, et que cela va obliger à faire des économies. Il pense avoir toutefois de bonnes nouvelles de l'Etat, qui ne devrait pas faire déprimer les collectivités par rapport aux dotations. Il rappelle également le soutien de la Région et du Département dans les projets. Au niveau de Loire Semène, il indique qu'il convient de financer au mieux les investissements, afin de limiter les impacts sur les remboursements d'emprunt et dégager une marge de manœuvre au niveau du fonctionnement afin de pérenniser le mandat. Concernant le budget, il rappelle qu'il a déjà été proposé, et commence par les recettes notamment l'augmentation de la fiscalité des entreprises. Il détaille les recettes. Il indique une nouveauté avec la création d'un taux de taxe foncière à hauteur de 1,2% qui représentera entre 15 et 25 € par foyer pour une habitation principale, tout en maintenant sur les charges la même volonté d'économie. Il indique également l'augmentation des charges de fluides, de personnel. Il ajoute qu'il convient de garder toutes les économies qu'il a précédemment

citées. Sur les dépenses, il fait remarquer que les choses sont à peu près les mêmes qu'en 2022. En ce qui concerne les recettes, il précise qu'il est prévu de trouver une marge de manœuvre au travers de la taxe foncière, sachant que d'autres impôts auraient pu être évoqués, mais ne rapportant pas beaucoup, ce n'était pas des leviers fiscaux intéressants. Il ajoute que cette augmentation de la fiscalité va permettre de finir le mandat en gardant l'intégralité du « matelas ». Sur la partie Investissement, il précise que ce sont prioritairement les projets pleine nature qui seront menés à bien, ainsi que de grosses études pour la MJC d'Aurec sur Loire et le périscolaire de Saint Ferréol d'Auroure. Il annonce qu'il est également envisagé l'instauration en cours d'année de la Taxe GEMAPI, car l'Etat impose d'avoir des données environnementales sur toutes les rivières, qui représenterait une recette potentielle de 40 000 €. Il évoque ensuite, entre autres, les aides aux entreprises qui sont maintenues, le nouveau programme LEADER dont les nouvelles fiches seront connues en juillet ainsi que les aides de la Région et de la CAF. Dans le cadre du fonctionnement, il indique qu'il convient de maintenir les charges de personnel, et propose un virement de 3 000 000 d'€ vers la section d'Investissement qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement. En recettes, il revient sur cet excédent reporté. Il reprend les chiffres présentés dans le rapport pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement. Il ajoute que le changement correspond à l'instauration de 1,2% de Taxe Foncière par rapport à la volonté de finir le mandat avec un « matelas » et de pouvoir financer tous les Investissements prévus sur chaque commune. Il précise aussi au niveau des ratios, qu'il devrait y avoir un endettement peu élevé en fin de mandat qui permettra d'investir le mandat suivant.

Monsieur le Président souhaite apporter des précisions sur ce que Monsieur SALGADO appelle le « matelas » : l'excédent de fonctionnement. Il explique que la perspective qui est faite, est qu'il apparait sous forme de virement à hauteur de 3 millions d'€ qui sont donc consommés et pas conservés. Il trouverait indécent d'aller chercher de la taxe foncière et ne pas consommer l'excédent. Il ajoute que le seul matelas qui peut rester issu de cet excédent de fonctionnement correspondrait aux investissements non réalisés. Il explique que l'emprunt est rendu possible grâce à une CAF nette positive soit le fait d'avoir un bon résultat. Il fait remarquer que le résultat de cette année était inespéré, mais qu'à force de volonté et grâce au personnel qu'il remercie, il souligne un peu plus de 500 000 € de résultat cette année. Cependant, ce résultat de 500 000 € permet à peine de rembourser les emprunts. Il précise que si ce résultat n'est pas à la hauteur pour les années à venir, la CAF nette va devenir négative, et il ne sera plus possible d'investir et d'emprunter. Il précise que le dispositif proposé est d'aller chercher 2,3 % de recettes sur l'intégralité de ces dernières, pour pouvoir conserver un résultat qui permet de rembourser le capital des emprunts et d'avoir une CAF nette positive tous les ans.

Monsieur VALEYRE souhaite avoir un point de détail sur le budget primitif, notamment sur les opérations 46 fonds de catastrophes naturelles et 94 travaux post-inondation, car il s'étonne que l'on anticipe des catastrophes naturelles.

Monsieur SALGADO explique que c'est une stratégie, et rappelle que c'était arrivé en 2019. Il pense qu'il est mieux de prévoir et ne pas s'en servir, plutôt que ne pas avoir de budget afin de réparer les dégâts potentiels.

Monsieur le Président confirme que c'est un fonds de réserve.

Madame TARERAT revient sur l'excédent de fonctionnement cumulé sur le budget primitif, budgétisé en recette de fonctionnement pour équilibrer la section de fonctionnement. Elle note que l'on estime, par ailleurs, que l'on va réaliser un excédent de fonctionnement de 3 millions d'€ en 2023 pour pouvoir financer les dépenses d'investissement, et demande si elle a bien compris.

Monsieur le Président confirme.

Madame TARERAT constate donc que cela finance à la fois les dépenses de fonctionnement puisqu'il est reporté en excédent de fonctionnement et on estime qu'à la fin de l'année il va y avoir 3 millions d'€ de résultat.

Monsieur le Président confirme.

Madame TARERAT pense qu'il ne sera pas possible de faire un virement de 3 millions d'€ l'année prochaine, donc ces 3 millions d'€ de recettes d'investissement ne se feront pas.

Monsieur le Président indique qu'il a été inscrit l'ensemble du plan d'investissement jusqu'en 2026. Il ajoute que cela permet de faire une prospective et voir ce qu'il manque et où en est l'excédent de fonctionnement lorsque tous les investissements sont rentrés. Il fait constater que grâce à cette prospective, si tous les investissements prévus sont intégrés, l'excédent de fonctionnement est consommé, c'est le sens de la démonstration.

Madame TARERAT demande confirmation que le budget 2023 d'investissement présenté, comprend tous les travaux qui vont être réalisés avant la fin du mandat. Elle estime que cela permet de donner une autorisation budgétaire de les dépenser en votant ce budget.

Monsieur le Président rappelle que cela correspond au Plan de Mandat voté à l'unanimité, ce qu'il estime logique.

Madame TARERAT revient ensuite sur le montant des charges de personnel, et a remarqué que Monsieur le Président a insisté sur les efforts importants réalisés par la collectivité. Elle note qu'il avait été budgétisé 3,432 millions d'€ en 2022 et 3,476 millions d'€ pour 2023. Elle demande si les économies vont être conservées, et évoque les postes non pourvus.

Monsieur le Président explique qu'il reste à recruter : un responsable du service développement, un technicien environnement, un adjoint de centre de loisirs. Il considère qu'il convient d'inscrire ces postes afin que la « machine tourne bien ». Si toutefois, par bonheur pour les économies et par malheur pour l'efficacité et les services, nous ne trouvons pas à recruter, d'autres économies seront réalisées. Il estime que ces économies constitueront le début d'un résultat. Il propose de regarder la prévision par rapport au « réalisé » et fait constater que la marge est faible.

Madame TARERAT avait cru comprendre que c'était une stratégie structurelle au niveau des charges de personnel, et que l'on peut estimer que c'était un creux en 2022 et que l'on repart à vitesse constante en 2023.

Monsieur le Président indique qu'on a du mal à repartir à vitesse constante compte-tenu de la problématique de recrutement, notamment pour le premier semestre.

Madame TARERAT souhaite soulever un dernier point, et rappelle le DOB lors duquel il avait été explicitement dit que soit il fallait augmenter les recettes soit réduire la voilure sur les dépenses. Elle remarque que l'option choisie est d'augmenter les recettes de par la fiscalité des ménages, ce qui la gêne particulièrement en cette période difficile. Elle revient sur le taux de 1.20 % et les bases qui bougent de 7.1%, et juge important l'impact sur les ménages du territoire.

Monsieur le Président lui répond que si on lui fait cette remarque, il faudra également la faire au sein du conseil municipal de Saint Didier en Velay. Il confirme que la revalorisation des bases est de 7,1% sur la taxe foncière, et qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de produit de taxe foncière au niveau de la Communauté de Communes. Il précise que Loire Semène ne peut donc pas s'attendre à la revalorisation de ce produit d'une part, par contre cette dernière aura bien lieu au niveau des communes. De ce fait, il pense que si l'on trouve au niveau des communes cette revalorisation trop élevée, libre à chacun, de baisser son taux afin d'en faire bénéficier la population. Il pense toutefois que ce serait une mauvaise idée, car les communes membres n'ont pas touché leur taux depuis des années, et sont souvent inférieures aux communes de même strate.

Madame TARERAT est d'accord mais pense qu'il faut laisser aux communes leur vote et débat en interne. Elle précise parler en termes d'impact sur les habitants du territoire qui vont avoir la double peine, au niveau communal et intercommunal sachant qu'on va bénéficier des bases l'année prochaine puisqu'un taux va être instauré aujourd'hui. Elle juge que ce n'est pas le moment de taxer encore plus les ménages et que des solutions d'économie doivent être trouvées ailleurs.

Monsieur le Président est tout à fait d'accord et indique que son idée était de partager les recettes, et pourquoi pas la revalorisation des bases avec les communes. Au niveau de Saint Just Malmont, il explique que cette revalorisation des bases va engendrer 100 000 € de recettes supplémentaires, donc les 250 000 € auraient pu être trouvés si on avait voulu faire preuve de solidarité au niveau du bureau. Il ajoute que force est de constater ne pas être parvenu à se mettre d'accord afin que chacun puisse participer. Il précise que c'était la solution qu'il préférerait, avec d'autres, mais le choix de ce soir réclame une majorité alors que d'autres options réclamaient un consensus qui n'a pas été atteint en bureau communautaire.

Madame TARERAT constate qu'au bureau ne font pas l'unanimité les questions de fiscalité ni les questions d'attribution de compensation. Elle demande si ces débats ont eu lieu, si toutes les pistes sont creusées avant de prendre dans la poche des ménages. Au niveau des dépenses de fonctionnement, elle entend qu'il est souhaité de les garder au même niveau voire de les augmenter comme elle a pu le constater soit 12 millions en 2022 contre 13 millions en 2023.

Monsieur le Président lui indique que les dépenses s'équilibrent avec les recettes.

Madame TARERAT confirme mais avec l'augmentation des taxes.

Monsieur le Président lui précise qu'elle connaît plus la comptabilité que lui, et que lorsque l'on a un excédent de 3 millions, il faut mettre les dépenses en face.

Madame TARERAT est d'accord mais déplore que l'on trouve les 250 000 € manquants dans les taxes aux ménages. Elle demande s'il n'y avait pas d'autres solutions.

Monsieur VIAL prend la parole notamment concernant l'attribution de compensation. Il précise que cette dernière, en cas de modification, le serait au prorata pour chaque commune. Il indique que cela consiste à prendre une recette dans la poche des communes. Il explique qu'il y a eu deux débats, un qui n'a pas pu être poussé en raison des oppositions sur le fait de trouver une solidarité entre communes et communauté de communes. Il ajoute que ces dernières, que ce soit par le biais des attributions de compensation ou d'autres leviers, se seraient appliquées sur le budget communal. Il pense qu'il y a un fantasme dans la modification des attributions de compensation pour corriger des disparités, mais il convient d'appliquer la loi. Il estime que la CLECT lorsqu'elle a dû travailler sur des transferts de compétences, l'a fait en toute objectivité et a été chercher de l'argent dans la poche de chaque commune dans un cadre légal. Il indique que cela aurait pu prendre forme de part la taxe d'aménagement, ou sur les attributions de compensation, de manière proportionnelle, ce que n'ont pas compris certains. Il pense que ce refus de certains membres du bureau ferme cette porte. Il rejoint les propos précédents et indique n'avoir jamais voté l'augmentation d'une taxe quelconque depuis qu'il siège et ce soir sera une première, par défaut. Il souligne une défaillance du collectif et indique ne pas en être fier. Il convient que pour continuer à tenir, il faut avoir une recette supplémentaire qu'il voyait plus prise par solidarité auprès des communes qu'auprès des ménages. Concernant les économies, il fait remarquer que le travail a été fait et va continuer à être fait, car on a déjà fait payer plus cher les usagers, altérer ou supprimer des services... Il rappelle la fermeture de l'aide aux devoirs à Aurec sur Loire. Il invite également les élus à venir voir travailler le personnel de Loire Semène qui souffre. Il estime que les économies ont été faites et doivent rester un leitmotiv, mais ces dernières ne peuvent pas faire baisser le niveau d'inflation qui lui ne baisse pas. Pour conclure, il signale qu'il y avait l'hypothèse de prendre dans la poche des communes par le biais de la Taxe d'Aménagement, des attributions de compensation ou autres, pour laquelle il était favorable, mais qu'il y a eu des

blocages très formels. Il déplore qu'il ne reste plus que des instruments fâcheux pour les gens mais insiste sur le fait que ce n'était pas sa volonté.

Monsieur RIVET confirme qu'il y a eu des discussions et qu'il n'y a pas eu de consensus, mais il ne pense pas que ce soit parce que certains ont bloqué, mais parce que toutes les possibilités ont été étudiées. Il estime qu'en règle générale si l'on en est arrivé là, l'augmentation de fiscalité, n'est pas faite de gaité de cœur. Comme évoqué par Monsieur VIAL, il revient sur les attributions de compensation ou la taxe d'aménagement, et pense qu'il n'y aurait pas eu un consensus total d'une part, et d'autre part, le montant de la recherche nécessaire pour assurer le fonctionnement n'aurait pas été atteint. Il déclare donc que les élus en sont arrivés à proposer la création de la ligne de taxe foncière étant entendu qu'il sera vu au moment du vote du budget. Il se réserve le droit de dire en mention complémentaire, qu'il y ait une recherche plus approfondie au niveau des économies possibles, il pense sûrement que ce ne sera pas possible, mais avoir au moins un chiffrage de l'étude organisationnelle de l'ensemble des services. Il pense cependant effectivement qu'il n'y a pas d'autres alternatives actuellement.

Monsieur MARCON souhaite donner son avis sur cette proposition budgétaire, et constate que d'emblée, on essaie de faire porter le chapeau de l'obligation de cette création de taxe foncière sur certaines communes qui auraient refusé tout dialogue ou débat, et toute proposition de laisser partir pour la communauté de communes une partie de leur fiscalité, notamment vis-à-vis de la taxe d'aménagement. Il confirme acter cette décision qui a été la sienne, puisqu'il s'est opposé clairement au transfert de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes. Il considère que ce transfert aurait été injuste, et n'aurait pas été au prorata des communes, comme l'a dit Monsieur VIAL, car il aurait été institué sur la future création de zones industrielles, qui porte sur 2 ou 3 communes mais pas sur l'ensemble des communes. Concernant la solidarité, il estime que sa commune est solidaire tous les mois de par une attribution de compensation négative. Il ne souhaite pas qu'on lui fasse des leçons de morale sur la solidarité. Par rapport au fait de devoir augmenter la taxe foncière ou dans tous les cas de créer une part communautaire, il annonce clairement qu'il s'abstiendra. Il constate que des efforts ont été faits à la Communauté de Communes depuis quelques années, mais il rejoint Monsieur le Président, ce dernier ayant été précurseur et toujours à la manœuvre sur le fait de faire des économies notamment sur le personnel. Il pense toutefois qu'il y a encore des économies à faire, des marges de manœuvre, et estime qu'il faut continuer sur cette voie là. Il rappelle que le sujet taxe GEMAPI a été de nombreuses fois abordé lors de discussion sur des pistes d'économie qui sont essentielles. Il note également qu'il va être question d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour laquelle il se dit favorable, car les résidences secondaires n'apportent pas grand-chose à notre territoire. Il revient sur la taxe GEMAPI pour l'année prochaine, mais il considère que cette dernière est justifiée, car l'Etat nous donne des compétences nouvelles sans donner les recettes qui vont avec. Il poursuit avec la taxe foncière et signale ne pas être schizophrène, et déclare qu'il ne va pas acter l'augmentation de la taxe foncière à la Communauté de Communes alors qu'il se l'interdit dans sa commune. Il estime que la conjoncture actuelle n'y est pas favorable et que les ménages sont étranglés par des hausses qui arrivent de tous les côtés. Il constate que le hasard veut que lorsque nous subissons une inflation terrible, Loire Semène a besoin de recettes supplémentaires, mais il pense qu'il serait possible de faire le dos rond pendant au moins une année, augmenter les taxes d'habitation sur les maisons secondaires, continuer les efforts conséquents qui ont déjà été faits et les accentuer en attendant peut-être que les choses soient moins brutales pour nos concitoyens. Il pense que la hausse de cette fiscalité va être perçue comme une atteinte au pouvoir d'achat, sans que les services en face en soient améliorés. Il voit qu'à l'heure actuelle, la fiscalité et les taxes sont augmentées en maintenant des services au minima. Il convient qu'il y a des services qui perdurent notamment vis-à-vis des foyers besogneux qui ont besoin de services comme la garde des enfants, mais il y a encore des marges de manœuvre au sein de Loire Semène malgré les nombreux efforts qui ont été faits. Il pense simplement que le moment n'est pas venu pour augmenter la taxe foncière.

Par rapport aux économies, Monsieur le Président trouve que le débat devient de plus en plus malsain, notamment sur le fait qu'il y ait encore des économies cachées ! Il indique qu'il est évident

que les économies vont continuer, et signale que les économies représentent 300 000 € contre 150 000 € l'année dernière. Il rejoint ce que disait Julie TARERAT notamment sur le fait que le public est déjà impacté par un service qui ne s'est pas amélioré. Il indique que derrière, il y a encore des pistes d'économies comme la fermeture d'une crèche, d'une bibliothèque...mais que cela impacterait les familles besogneuses qui n'auraient plus de mode de garde ni de territoire attractif. Il précise qu'il a été constaté que le territoire a déjà perdu en population. Si l'on perd de la population, il annonce que des fermetures se feront en cascade, comme la fermeture de classes, la fermeture de commerce sans parler des problèmes au niveau des associations, du marché de l'immobilier... Il estime que l'on se trouverait dans une spirale infernale où l'on n'attirerait plus personne. Il pense également qu'il faut être un minimum respectueux envers le personnel, qui a tant donné cette année, en pensant qu'il peut encore y avoir des efforts. Il estime qu'il faut se poser les bonnes questions, surtout compte-tenu, de nos difficultés de recrutement. Il s'adresse ensuite à Monsieur MARCON à qui il rappelle, que l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est obligatoirement liée à l'augmentation sur la taxe foncière. Par rapport aux zones d'activités, il a constaté que Monsieur MARCON s'était senti visé, en disant que le débat prenait une mauvaise tournure car on lui faisait porter le chapeau, mais soit ses propositions étaient irréalisables soit il disait non en permanence. Concernant la Taxe d'Aménagement, il souhaite rappeler quelques chiffres, sur une zone d'activités en projet, les choses ont évolué car il n'y a plus de CVAE perçue au niveau de la Communauté de Communes, mais seulement 160 000 € par an de CFE et 540 000 € de taxe d'aménagement pour la commune, alors qu'il y a 0 € de travaux faits par la commune. Il déplore que le déficit doive être supporté par la collectivité, alors que la commune va toucher tous les ans 300 000 € de taxe foncière qui a été pratiquement multipliée par deux avec la réforme de la taxe d'habitation. Il convient que toutes les pistes ont été explorées, mais il y a un certain nombre de refus qui sont venus au fur et à mesure, qui ont rendu les choses impossibles. Il ajoute que les économies encore possibles seraient la fermeture de services, et c'est encore la population qui en subira les conséquences. Il estime qu'il faut vraiment se dire les choses sans tourner autour du pot.

Monsieur MARCON lui indique que les communes, à part celle de Monsieur le Président peut-être, ne vivent pas dans l'opulence. Il ajoute que la question de la hausse de la taxe foncière se pose également dans les communes. Il précise qu'elle serait nécessaire aussi, compte-tenu de l'augmentation des fluides. Il signale que cela ne sera pas fait au niveau de la commune.

Monsieur VIAL lui propose de faire des économies.

Monsieur le Président explique que Monsieur MARCON n'aura pas besoin de le faire, il évoque la revalorisation des bases voulue par la Loi de Finances qui va permettre de récupérer 7,1 %, et s'il veut limiter le coût pour le contribuable, il répète qu'il est possible de baisser le taux. Il constate qu'une petite part est refusée à la Communauté de Communes qui pourtant subit la même inflation. Il considère que ce débat aurait dû avoir lieu dans le pacte fiscal qui a, lui aussi, été saboté dès le début du mandat, puisque certaines communes n'ont même pas assisté aux ateliers ou aux réunions. Il estime qu'avec un pacte fiscal, il aurait été possible d'aller plus loin mais force est de constater que des communes ont fait le choix de ne pas partager et avancer. Il rejoint Monsieur VIAL et constate qu'il a été impossible de se mettre d'accord et que c'est la pire des propositions qui peut être faite ce soir mais c'est l'unique possible.

Monsieur VALEYRE se dit surpris par les propos tenus par Monsieur le Président, notamment concernant la baisse de la démographie et le fait d'augmenter les taxes. Il demande comment les gens vont venir sur le territoire.

Monsieur le Président demande à Monsieur VALEYRE ce qu'il propose.

Monsieur VALEYRE pense que c'est comme les entreprises qui viennent sur un territoire, c'est qu'elles ont intérêt à venir. Il précise que c'est de la logistique mais aussi du coût. Suite à la question du Président sur ce qu'il propose, il lui fait remarquer avoir plusieurs fois demandé à intégrer les commissions mais en a toujours été exclu. Il lui rappelle que lorsqu'il a lancé le débat précédemment,

Monsieur le Président lui a répondu que le débat était clos. Il estime que c'est contradictoire et ne comprend pas. Concernant la mésentente au niveau du bureau, il pense qu'il y a un problème de management.

Monsieur le Président lui rétorque qu'il est un fin observateur.

Monsieur VALEYRE le remercie.

Monsieur VIAL indique que la fiscalité n'est pas aujourd'hui l'élément moteur de l'installation sur un territoire, sauf quand il y a beaucoup de disparités. Il ne sait pas d'où tient cela Monsieur VALEYRE. Il ajoute que le territoire de Loire Semène a un taux de fiscalité modéré et plutôt faible par rapport aux voisins. Il pense que les personnes ne s'arrêtent pas à ce critère et qu'il y en a beaucoup d'autres, notamment la présence de crèches, de bibliothèques, des conditions de vie... Il souligne la culture privée de Monsieur VALEYRE qui parle de management au niveau du bureau, et constate que comme d'habitude, il est sur une autre planète. Il rappelle que ce sont des élus, et qu'ils ne se management pas. Il précise que Monsieur le Président ne le manage pas tout comme les autres maires. Il informe Monsieur VALEYRE que le bureau est un ensemble de personnes ayant une large autonomie. Il fait remarquer de grosses différences, comme par exemple entre lui-même et Monsieur MARCON, mais il respecte profondément le maire de La Séauve sur Semène, seulement ils ont des opinions qui ne peuvent plus se rejoindre, cela n'a rien à voir avec du management. Il ajoute à l'intention de Monsieur VALEYRE ne pas être dans le monde de l'entreprise, la politique étant un autre mode. Il fait remarquer une parfaite harmonie au niveau d'Aurec sur Loire car tout est toujours voté à l'unanimité.

Monsieur le Président prend la parole suite au problème de compétence soulevé par Monsieur VALEYRE, et rappelle que lors de l'élection du Président, il a été sensible à certains des arguments qui le décrivait comme le gestionnaire d'une entreprise privée. Il constate que ce n'est pas cohérent avec ses propos du jour. Il indique à Monsieur VALEYRE que s'il n'a pas compris qu'il y a un schéma d'opposition qui s'est mis en place depuis le début du mandat, c'est qu'il n'a pas vu grand-chose. Il lui conseille d'être majoritaire la prochaine fois afin de pouvoir fournir un travail plus efficace.

Monsieur BOMPUIS rebondit car il juge qu'il n'y a jamais eu de schéma d'opposition. Il demande d'étudier ce qui a été refusé depuis trois ans par un schéma d'opposition, mais que sont uniquement demandés des explications, des détails et du dialogue. Il souligne que les communes n'ont pas « laché » du budget. Il regrette que le débat qui a eu lieu lorsque Monsieur le Président a décidé de mettre la taxe foncière à 1,2% aurait dû être amené précédemment lors du Débat budgétaire.

Monsieur le Président répond qu'il aurait été dit qu'il réagissait comme un despote et qu'il marchait sur le travail des commissions et du bureau. Il estime que le piège est suffisamment gros pour ne pas y tomber dedans. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 contre M. VALEYRE, Mme JANISSET et 9 abstentions Mme TARERAT, M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. MARCON, Mme SANDRON, M. BOMPUIS, Mme ROYON), approuve le budget primitif 2023 qui s'équilibre, pour la section fonctionnement à 13 880 835,99 € et pour la section d'investissement à 9 426 060,28€.

Finances - Mutualisation :
Fiscalité Locale : Vote des taux

Rapport n° 7

Il vous est proposé de bien vouloir fixer pour 2023 les taux de la fiscalité directe locale au même niveau qu'en 2022 pour la CFE et la TEOM.

Afin de maintenir un bon niveau d'attractivité du territoire, à l'issue d'un plan d'économies drastiques, poursuivi et complété en 2023, et sur proposition du bureau communautaire afin de maintenir une capacité d'autofinancement positive jusqu'à la fin du mandat, il vous est proposé une hausse de taux de 1,2 points sur les taux des taxes d'habitation sur les résidences secondaires, foncière bâti et non bâti.

Taxe	Taux 2022	Taux 2023	Produit attendu
Cotisation Foncière des Entreprises	25,44%	25,44%	1 119 031 €
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8,74%	9,94%	154 581 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	0,00%	1,20%	235 464 €
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	3,62%	4,82%	26 152 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11,75%	11,75%	2 106 107 €

Dans la continuité des éléments précédents, il vous est proposé d'instaurer la taxe GEMAPI, qui permettra de voter le cas échéant l'an prochain un produit qui sera réparti sur les produits des 4 taxes TH, TFPB, TFPNB et CFE proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

Monsieur SALGADO passe au vote de la fiscalité. Il indique qu'il convient de continuer les recettes sur les entreprises. Concernant les résidences secondaires, il indique s'être rendu compte qu'elles ne sont pas tant secondaires que ça et que les personnes bénéficient de tous les services et que ces dernières deviennent de plus en plus principales. Il poursuit avec les taxes foncières bâties et non-bâties, puis la TEOM pour laquelle il souligne qu'il n'y a pas d'augmentation. Il donne les montants attendus par Loire Semène comme présentés dans le rapport. Il ajoute qu'il est également proposé d'instaurer la taxe GEMAPI, qu'il convient d'approuver pour pouvoir l'appliquer l'année N+1 avec un gain estimé de l'ordre de 40 000 €.

Monsieur VALEYRE intervient pour le compte de Madame JANISSET, sa colistière, très pointue sur GEMAPI.

Monsieur ARNAUD lui fait remarquer que Madame JANISSET n'est plus sa colistière.

Monsieur VALEYRE lui demande ce qu'elle est alors, et poursuit. Il précise qu'elle souhaitait intervenir sur le point GEMAPI car c'est un domaine qu'elle maîtrise bien. Il donne lecture du texte qu'elle lui a confié : « vous décidez d'adopter le principe d'instauration de la taxe GEMAPI, certes, pour instaurer cette taxe, il faut procéder à son vote avant le 15 avril 2024, date taquet, je voudrais savoir si vous avez envisagé une prospective pour 2024, et donc déterminé les investissements et les besoins financiers qui vont avec l'instauration de cette taxe qui est affectée. Et si tel est le cas, sachant que la GEMA et la PI sont indissociables, puisque l'une joue en faveur de l'autre et vice versa, que la GEMA est plus facile à mettre en œuvre et moins coûteuse que la PI, mais que c'est tout de même, la part PI qui développe une réelle prévention contre les inondations avec des réalisations possibles sous plusieurs formes. Je voudrais savoir si le montant si ce nouvel impôt contribuera bien à mettre en place les leviers opérationnels nécessaires pour agir contre les inondations que peuvent

subir les riverains de la Loire et de la Semène à Aurec et non pas seulement à payer le fonctionnement de l'EPAGE et des études qui vont avec et qui n'en finissent pas ».

Monsieur le Président propose de laisser Madame JANISSET poser cette question, car comme Monsieur VALEYRE l'a dit, cette dernière est assez spécialiste du domaine de l'eau, et pose principalement des questions sur l'eau. Il indique qu'avant de parler de 2024, il y a déjà le budget 2023. Il précise avoir les perspectives compte-tenu d'un certain nombre d'études en cours qui sont contestées. Il pense que si Madame JANISSET et lui sont assez sachants pour se passer d'études sur de tels domaines, c'est tant mieux pour eux.

Monsieur le Président demande au public de faire un peu de silence, et rappelle le règlement qu'il fera appliquer. Il rappelle à l'ordre le public qui ne doit pas manifester de signes d'approbation ou de désapprobation par des signes visuels ou auditifs. Il demande donc le respect du règlement. Il propose de passer au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (3 contre Mme TARERAT, M. VALEYRE, Mme JANISSET et 8 abstentions M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. MARCON, Mme SANDRON, M. BOMPUIS, Mme ROYON), approuve les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (3 contre Mme TARERAT, M. VALEYRE, Mme JANISSET et 8 abstentions M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. MARCON, Mme SANDRON, M. BOMPUIS, Mme ROYON) :

- Décide d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Finances - Mutualisation :
Subventions aux associations et participations aux organismes de regroupement

Rapport n° 8

Il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur les subventions et participations ci-après :

Commissions	Montants prévisionnel 2023	Modalités de Versement			
		Acompte Février	Avril	Juillet	Novembre
FAMILLE JEUNESSE					
Crèche Les Lutins Aurec sur Loire *	24 319,00 €	6 080,00 €	6 080,00 €	6 080,00 €	6 079,00 €
Crèche Les Enfants St Just Malmont *	24 022,76 €	6 005,00 €	6 005,00 €	6 005,00 €	6 007,76 €
Jeunesse et Loisirs *Accueil de Loisirs sans Hébergement	32 441,98 €	10 023,00 €	7 473,00 €	7 473,00 €	7 472,98 €
ADMINISTRATION GENERALE					
COS Personnel	6 775,00€		6 775,00€		
CULTURE					

Musica'LS *	121 000,00€ + 1 x 5 000 € (interventions)	36 500,00€	28 200,00€	28 200,00€	28 100,00€	5 000 € sous réserve de mise en œuvre d'un projet annuel validé par la CCLS avec les ALSH et EAJE du territoire
-------------	---	------------	------------	------------	------------	---

* sous réserve des productions des documents demandés comme définie dans la convention d'objectifs et de moyens signée entre Loire Semène et la structure associative et précisant les modalités d'octroi, de contrôle et de versement.

<i>CONTRIBUTIONS</i>	<i>MONTANTS</i>	
	<i>RAPPEL 2022</i>	<i>2023</i>
PETR du Pays de la Jeune Loire	46 978,62 € 2,26 € x 20 787 hab	48 119,61 € 2,31 € x 20 831 hab
Mission Locale	20 710,00 € (1€ x 20493 + 217 € d'adhésion)	20 723,00 € (1€ x 20506 + 217 € d'adhésion)
SICTOM	1 980 899,00 €	2 106 107,00 €
SDIS Haute Loire (contribution)	650 017,68 €	683 471,08 €
EPAGE Loire Lignon	25 185,35 € (prorata surface et population bassin versant)	25 276,66 € (prorata surface et population bassin versant)

Monsieur SALGADO poursuit avec le vote des subventions aux associations. Il donne lecture des associations concernées ainsi que les contributions suite à des prises de compétences. Il indique les montants prévisionnels. Il souligne une très légère augmentation, et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations et les participations aux organismes de regroupement.

Monsieur le Président constate qu'il y a de meilleurs résultats lorsque c'est Monsieur SALGADO qui fait voter, et pense qu'il aurait dû s'occuper des votes précédents !

Finances - Mutualisation :
Durée d'amortissement des pépinières d'entreprises

Rapport n° 10

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants ou les établissements publics, sont tenus d'amortir leurs immobilisations.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les ténements immobiliers inscrits à l'actif des budgets annexes « Pépinières d'entreprises Saint Just Malmont » et « Pépinières d'entreprises du Viaduc » n'ont jamais fait l'objet d'un amortissement. En lien avec le Conseiller aux décideurs locaux, il convient de régulariser la situation et d'amortir ces biens immobiliers à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les durées d'amortissement suivantes :

- pour le budget annexe « Pépinières d'entreprises Saint Just Malmont », la durée d'amortissement de l'immeuble de rapport est fixée à 25 ans,
- pour le Budget annexe « Pépinières d'entreprises du Viaduc », la durée d'amortissement du tènement immobilier est fixée à 35 ans.

Monsieur le Président propose d'avancer le rapport concernant la durée d'amortissement des pépinières, car lorsqu'il conviendra de se prononcer sur ces budgets annexes, il y aura une incidence, notamment pour la Pépinière de Saint Just Malmont et celle de Pont Salomon. Il considère donc que cet ordre est plus logique. Il explique que depuis le début des usines relais ou des pépinières, Loire Semène devait subir l'insistance des services fiscaux afin d'amortir ces biens. Il précise avoir eu un argument de poids à l'époque, car les usines relais étaient destinées à être vendues au terme du crédit, il n'y avait donc pas d'utilité à les amortir. Il ajoute que c'était un peu plus discutable pour les pépinières, pourtant on pourrait se poser la question de les vendre au terme de l'emprunt. Il indique que les services fiscaux ont demandé à ce que l'on amortisse ces biens, il n'en sera pas question pour les usines relais qui seront vendues, mais qu'il convient de le prévoir sur les pépinières. Il explique que les amortissements sont calculés de manière différente afin d'éviter de mettre en péril le fonctionnement des budgets. Il rappelle que les amortissements s'inscrivent sur les recettes d'investissement et en dépense de fonctionnement, et donc, raccourcir la durée d'amortissement de ces biens risquerait de générer du déficit de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, (2 abstentions M. VALEYRE, Mme JANISSET), approuve les durées d'amortissement suivantes :

- pour le budget annexe « Pépinières d'entreprises Saint Just Malmont », la durée d'amortissement de l'immeuble de rapport est fixée à 25 ans,
- pour le Budget annexe « Pépinières d'entreprises du Viaduc », la durée d'amortissement du tènement immobilier est fixée à 35 ans.

***Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Economiques***

Rapport n° 9

Il vous est proposé de bien vouloir examiner :

- **le compte de gestion du receveur 2022,**
- **le compte administratif 2022,**
- **le projet d'affectation des résultats 2022,**
- **le projet de budget primitif 2023.**

des budgets annexes :

- Usine Relais Transports Rousson,
- Usine Relais M.G.P.A.,
- Pépinière d'entreprises du Viaduc,
- Pépinière de Saint Just Malmont,
- Immobilier Route de la Flachère
- Z.A. Les Portes du Velay,
- Extension « ZA Les Portes du Velay »

- Z.A. La Plaine des Mâts,
- Z.A Les Grangers-Bramard
- Espace Aqualudique à Aurec sur Loire

Il vous est proposé d'approuver chacun des 10 :

- **comptes de gestion du receveur 2022,**
- **comptes administratifs 2022,**
- **projets d'affectation des résultats 2022,**
- **projets de budget primitif 2023.**

Monsieur le Président propose de passer aux votes des budgets économiques. Compte-tenu des quantités, il propose d'adopter les comptes de gestion ensemble, tout comme les comptes administratifs pour lesquels il s'absentera.... Si un des budgets pose soucis, il indique qu'il ne voit pas d'objection à le voter à part.

Madame TARERAT s'étant opposée au budget de Bramard, elle souhaite que ce dernier soit voté à part.

Monsieur le Président confirme qu'il en sera ainsi. Il commence par le budget Transports Rousson, et reprend en détail les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacun des comptes de gestion et administratifs 2022, l'affectation des résultats correspondants puis il explique leur équilibre budgétaire pour les budgets primitifs 2023 reprend chaque budget annexe dont il détaille et commente les résultats, les affectations et les équilibres. Concernant les Transports Rousson, il précise la fin du crédit-bail en 2026, avec un déficit d'investissement qui suit une trajectoire définie, mais qui devrait être clôturé à l'équilibre. Il ajoute qu'une valeur résiduelle versée par les Transports ROUSSON est prévue d'un montant de 250 000 €. Il poursuit avec le budget MGPA, qui se termine. Il précise que le résultat de cette opération sera déficitaire de - 64 675 €. Il souligne que c'est un très long crédit-bail avenant plusieurs fois. Il précise que cela a permis de maintenir l'emploi et l'activité. Pour la Pépinière du Viaduc, Il indique un déficit cumulé d'investissement de 479 723 € qui s'explique par la volonté d'afficher dès le départ des loyers attractifs pour des créateurs d'entreprises. Il signale que les emprunts s'arrêtent en 2025, et qu'il faudra 15 ans pour résorber le déficit ou alors il reste possible de vendre les locaux. Au niveau de la Pépinière de Saint Just Malmont, il note que le déficit se creuse de 10 000 € par an, de par l'absence d'entreprise sur tout un étage, si la situation est la même à la fin de l'emprunt en 2026, il sera de 474 000 €. Il souligne là aussi, qu'il faudra du temps pour le résorber en cumulant des loyers ou des ventes... mais il pense qu'il sera possible de retrouver des locataires ou imaginer des espaces de coworking. Pour le budget annexe Immobilier Route de la Flachère, il explique que le budget 2023 a été construit de manière à rembourser l'emprunt au taux de 1,58 % sur 20 ans et les intérêts et de définir un montant de loyer pour atteindre l'équilibre de 5 à 6 € le m². Il demande de prendre en compte que l'on intègre l'aide à l'immobilier d'entreprises du Département et le solde de la subvention du Fonds friche de l'Etat pour la démolition du tènement ainsi que le reversement de la taxe d'aménagement par la commune d'Aurec sur Loire. Il poursuit avec le budget de la Z.A. Les Portes du Velay, et indique que l'acquisition de parcelles achetées à l'Etat d'environ 1200 m² apparaît. Il note que les travaux ainsi qu'un produit de vente à 35 € le m². Concernant le budget annexe Extension « ZA Les Portes du Velay », il précise que la ZA devrait être aménagée pour un privé, mais la construction nécessite un budget correspondant à notre part : études pour DP et mise en compatibilité du PLU. Il estime que ce n'est pas à la commune de payer la révision de son PLU. Il pense qu'il convient également de se tenir prêt, et afficher le soutien et la responsabilité de Loire Semène, notamment avec le BP 2023. Il précise l'achat de parcelle à la fin des études sur le PLU, et une étude d'impact et des frais de notaire. Il ajoute qu'il faut noter pour l'instant qu'il n'y a pas d'opération d'investissement prévue car Loire Semène est seulement intermédiaire. Dans le cadre du budget Z.A. La Plaine des Mâts, il indique que c'est un budget de stocks où les 37 230 € de variation de stocks apparaissent dans chaque coin du budget. Il ajoute qu'au terme de cette opération, il y aura une recette. Il explique qu'il y a beaucoup de demandes sur des parcelles, mais la Communauté de Communes a décidé de garder cette parcelle car elle pourrait permettre l'accès à la future zone

d'activités. Pour la zone de Bramard, il souligne le défrichement qui apparaît, le produit de la vente du bois n'apparaîtra qu'en 2023. Il note une vente au profit du Département qui a acheté toutes les parcelles le long de la D23 afin de pouvoir procéder au défrichement. Il note également des frais et des travaux, et note la vente de terrain à hauteur de 35 € du m². Il salue les services de l'Etat qui nous accorde une subvention au titre de la DSIL. Il signale que le Département ne subventionnera pas au niveau du CAP 43.

Monsieur MARCON indique que le Département ne peut pas.

Monsieur le Président confirme notamment à cause de sa compétence. Il signale que le reversement de 80 % de la taxe d'aménagement de la commune a été pris en compte à hauteur de 524 800 €. Il indique que cette situation est équilibrée dans un emprunt, qui couvre le déficit. Si toutes les recettes sont perçues, il précise que Loire Semène assumerait un déficit de 537 000 €. Il espère que Loire Semène pourra continuer à percevoir la CFE. Dans le cas où la commune ne reverserait pas cette taxe d'aménagement et s'il n'y avait pas la subvention de la Région, il indique que le déficit pour Loire Semène s'élèverait à 1 300 000 €. Il demande si Loire Semène devrait assumer seule ce déficit, ce à quoi il pense que non. Il précise que la CFE est estimée à 160 000 € par an, et qu'il n'y a plus de CVAE. Il ajoute que la taxe foncière pour la commune a été estimée à 300 000 € annuels. Il souligne que pour les nouvelles entreprises qui s'implanteront il n'y aura pas de CVAE ni de récupération de TVA. Il indique que le rapport de force s'est inversé entre celui qui perçoit le plus et celui qui perçoit le moins, ainsi que celui qui aménage. Il estime que ce n'est pas à la Communauté de Communes qui aménage de supporter seule ce déficit, il rappelle que cela nous concerne tous. Il précise que les chiffres mentionnés partent du principe que la zone a été entièrement construite, et souligne que la taxe d'aménagement ne va pas rentrer immédiatement dans la caisse de la Communauté de Communes. Il termine avec le budget annexe Espace Aqualudique d'Aurec sur Loire, pour lequel il précise que c'est le même cas que celui de la Flachère, avec ici, un emprunt anticipé à 0,67 % sur 20 ans en 2022. Il souligne en 2023 le paiement des intérêts de l'emprunt sans avoir de recettes, qui est équilibré par le paiement d'un loyer par la SPL. Il note également l'intégration de la différence de subvention, et rappelle que les travaux sont effectués par la CCLS et qu'une part des 56 000 €, qui incombent à la collectivité, n'est pas incluse dans le loyer. Il propose de passer au vote pour les comptes de gestion et d'isoler le budget Bramard qu'il fera voter en dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE, Mme JANISSET), adopte les comptes de gestions 2022 des neufs budgets annexes présentés.

Monsieur le Président propose le vote des affectations des résultats des budgets annexes présentés hors Bramard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE, Mme JANISSET), adopte les affectations des résultats 2022 des neufs budgets annexes présentés.

Monsieur le Président propose le vote des budgets primitifs 2023 des budgets annexes présentés hors Bramard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE, Mme JANISSET), approuve les Budgets Primitifs 2023 des neufs budgets annexes.

Monsieur le Président propose le vote du compte de gestion du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre Mme TARERAT et 2 abstentions M. VALEYRE et Mme JANISSET) pour le Compte de Gestion du Receveur 2022 du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard.

Monsieur le Président propose le vote de l'affectation des résultats du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre Mme TARERAT et 2 abstentions M. VALEYRE et Mme JANISSET) pour l'Affectation des Résultats 2022 du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard.

Monsieur le Président propose le vote Budget Primitif 2023 du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre Mme TARERAT et 11 abstentions M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. MARCON, M. BOMPUIS, Mme ROYON, M. DUFAURE DE CITRES, Mme CHALENCON-LYOTIER, M. VALEYRE, Mme JANISSET) pour le Budget Primitif 2023 du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard.

Monsieur GIRODET s'étonne de sortir du schéma qui était connu depuis le début de ce mandat, avec souvent une ou deux abstentions. Il demande s'il y a des explications à ce vote-là et rappelle que Madame TARERAT avait annoncé qu'elle était contre ce projet. Par contre, il demande ce qu'il en est des autres. Il estime que ce vote pourrait affaiblir le projet.

Madame TARERAT confirme son opposition au projet.

Monsieur DUFAURE DE CITRES précise ne pas être contre le projet mais contre le BP. Il ne souhaite pas voter pour 80% de taxe d'aménagement, et dit qu'il reverra sa position après en avoir discuté.

Monsieur le Président lui demande quelle discussion il souhaite.

Monsieur DUFAURE DE CITRES constate qu'il est noté 80/20 pour le partage de la TA, et qu'aujourd'hui la commune a délibéré à hauteur de 0/100.

Monsieur le Président lui demande si le fait que le déficit soit partagé par tous alors que la taxe foncière va rentrer dans la poche de la commune, ne le dérange pas alors que cela peut en déranger certains. Il demande qui paie l'aménagement.

Monsieur DUFAURE DE CITRES précise qu'à l'heure actuelle, c'est une sorte de chèque en blanc. Il demande qui va s'installer sur cette zone, car si ce sont des parkings, il n'y aura pas de taxe foncière mais du foncier non-bâti.

Monsieur le Président répond que s'il n'y a pas de taxe foncière, il n'y aura pas de taxe d'aménagement. Il rappelle avoir dit lors du conseil communautaire du mois de novembre que les auditions se feraient en bureau communautaire et même au format conseil des maires, afin de décider qui vient sur cette zone. Il ajoute que ce n'est pas lui qui prendra la décision. Il précise que l'information a été plusieurs fois répétée en bureau communautaire ainsi qu'en commission développement, ce sont donc les élus qui choisiront quelles entreprises vont remplir cette zone.

Monsieur DUFAURE DE CITRES ajoute que les positions seront revues quand ils auront connaissance des porteurs de projet.

Monsieur SALGADO estime qu'il y a une équation de leviers fiscaux à trouver, et quelle n'est pas compliquée. Il ajoute qu'il faut calculer combien cela rapporte en m² par rapport au foncier et à l'aménagement. Il pense que l'entente peut se trouver dès que le nombre de m² est défini. Il considère que c'est un calcul très simple à faire pour se mettre d'accord. Il dit comprendre les personnes en demande d'information. Il rappelle que le conseil municipal de Saint Didier en Velay a voté pour, et ne souhaite pas revenir sur sa décision d'installation de zone économique. Il souhaite d'ailleurs que tous les projets de Loire Semène se réalisent afin de pouvoir conserver le même dynamisme. Il explique que x fois tant est égal à y donc lorsqu'on connaîtra x, il sera très facile de connaître y.

Monsieur le Président signale que ce sera le cas même lorsque l'on aura connaissance des porteurs de projet qui diront construire tel nombre de m². Il ajoute qu'il faudra connaître le business plan de l'entreprise, qui peut dire créer beaucoup d'emplois ou construire beaucoup de m², mais comment en être sûr ? Il constate qu'il y a autre chose et qu'il y a un problème. Il estime que les opposants à la zone pourront les remercier, car il n'y aura pas d'audition, tant que cela ne sera pas acté. Il ajoute qu'il y a quand même quelques communes du bureau qui ont dit qu'elles ne seraient pas prêtes à supporter le déficit à la place de la commune qui perçoit la taxe foncière. Il demande ce qu'il faudra dire également aux porteurs de projet, notamment concernant le fait de ne pas connaître le prix de vente. Il précise que l'on a un montant de 35 € le m² avec les talus qui reviendrait à 42 ou 45 € en surface utile, soit dans la fourchette la plus haute de ce qui se fait aujourd'hui. Il pense que rien ne sera su à l'avance, et qu'il n'a pas l'assurance que les projets des entreprises soient réellement réalisés, il estime que cela ne tient pas.

Monsieur SALGADO considère qu'un débat peut se tenir car les entreprises souhaitées sont celles qui font du m². Il ajoute que ceux qui font peu de bâti ou des parkings sauront qu'on ne les veut pas.

Monsieur le Président confirme que les élus vont choisir les meilleurs porteurs de projet.

Monsieur SALGADO estime que les choses sont claires. Il ajoute que dans les circonstances juridiques actuelles, c'est à la commune de Saint Didier en Velay de délibérer donc voter ou pas ne change absolument rien. Il pense que la décision de recevoir les porteurs de projet décante tout.

Concernant ces tergiversations, Monsieur le Président considère qu'ils en porteront la responsabilité, car rien ne tient. Il rappelle que les élus auront le choix du prestataire, et pour sa part, il souhaite s'effacer sur ce choix. Il pense qu'ils ont l'ensemble des paramètres qu'ils pourraient connaître actuellement, concernant le nombre de m² qui vont être construits, l'avenir le dira. Il ne voit pas ce qui s'oppose aujourd'hui à se mettre en ordre de marche. Il juge scandaleux le fait de faire supporter le déficit aux autres.

Monsieur MARCON pense également que ce n'est pas aux autres de supporter le déficit, et quand on parle de déficit partagé entre la communauté de communes et la commune, il n'y a pas de débat. Il estime que le prix doit être vendu par rapport à ce qu'il coûte. Il constate que l'on tergiverse sur le nombre de m² qui va être construit, sur la taxe foncière, la taxe d'aménagement, mais il pense que si le prix d'achat des plateformes est convenu de manière à ce que l'opération s'équilibre, il n'y a plus de débat.

Monsieur le Président précise que ce ne sera pas lui mais ces élus qui iront afficher le prix à 50 € avec les talus. Il rappelle que le montant de la fourchette haute est à 46 € le m² sans les talus sur une Communauté de Communes voisine, il les laissera annoncer le montant. Il estime que ce n'est pas responsable et qu'aucune zone n'aurait été réalisée dans ce cas. Il souligne que derrière il y a de l'activité, des artisans, un marché immobilier, des commerçants, des emplois et tous les effets induits avec la sous-traitance. Il indique qu'il y aura aussi un peu de CFE, et la Communauté de Communes était prête, comme elle l'avait fait précédemment, à assumer un déficit avec un temps de retour derrière. Il note qu'il y a zéro risque pour la commune. Il précise que par rapport aux demandes, il faudrait que la zone fasse plus du double en superficie, ce qui fait qu'ils sont en position de force. Il

juge indécent d'annoncer aux entreprises locales un tarif de 25 ou 30% au-delà du marché. En tout cas, il prend acte de la situation.

Monsieur SALGADO aussi.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des comptes administratifs des budgets annexes présentés hors ZA de Bramard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE, Mme JANISSET) (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratif 2022 des neufs budgets annexes présentés.

Monsieur SALGADO propose le vote du compte administratif du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre Mme TARERAT et 2 abstentions M. VALEYRE et Mme JANISSET) pour le Compte Administratif 2022 (le Président s'est retiré au moment du vote), du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Comptes de gestion du receveur 2022

Rapport n° 11

Il vous est proposé de bien vouloir approuver les comptes de gestion du receveur 2022 des budgets Assainissement Régie et DSP dont les résultats sont repris dans les tableaux ci-après.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BOMPUIS pour présenter tous les budgets Eau et Assainissement. Il propose de procéder comme pour les budgets annexes et de tout voter en même temps à la fin de la présentation.

Monsieur BOMPUIS commence par les budgets annexes régie et DSP des budgets annexes Assainissement. Il reprend les chiffres présentés au niveau des comptes de gestion du receveur 2022.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Comptes Administratifs 2022

Rapport n° 12

Il est rappelé au Conseil Communautaire que 2 budgets annexes assainissement intitulés « Régie Assainissement » et « DSP Assainissement » ont été créés étant donné que les services d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes de Loire-Semène sont,

pour partie, gérés en DSP (Station d'Épuration de Saint Didier – La Séauve), et pour le reste, en régie.

Les comptes administratifs 2022 de ces budgets s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents pour le volet exploitation. Concernant la section d'investissement, les CA 2022 présentent l'ensemble des opérations d'assainissement poursuivies ou lancées par la communauté de communes, conformément au Schéma Directeur d'Assainissement approuvé.

CA 2022 REGIE ASSAINISSEMENT :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le compte administratif 2022 présente un montant de dépenses de 1 383 665,57 € pour 1 406 008,68 € de recettes d'exploitation, générant ainsi un excédent d'un montant de 22 343,11 €.

Ces comptes présentent en recettes :

- Le montant des redevances assainissement payés en 2022 par les usagers, y compris la part collecte de ces redevances pour les communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène, en très légère baisse (-1,1 %) (pour mémoire une baisse de la part collecte pour les usagers désidériens et séauvois a été actée depuis le 01/07/2021 afin de limiter l'impact de la hausse de la part traitement pour financer la nouvelle station d'épuration)
- Le montant des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif payées lors des raccordements, en hausse de + 21 140 € (suite à un rattrapage de non facturation sur certaines communes)
- Le montant de la contribution eaux pluviales pour le financement par le budget général du transit des eaux pluviales par les réseaux unitaires au sein du budget assainissement, en baisse de 10 081 € conformément au plan d'économies mis en place par la collectivité et afin d'être plus en adéquation avec la réalité.
- L'amortissement des subventions en augmentation de 3,8%
- Deux subventions de l'Agence de l'Eau : dans le cadre de l'étude organisationnelle et pour le traitement des boues de la station d'épuration d'Aurec sur Loire
- Une indemnité perçue suite à une décision de justice.

Ces comptes présentent en dépenses :

- Des charges à caractère général en légère augmentation de 3,7 % (+ 20 485 €) par rapport à 2021, en raison notamment de l'inflation impactant les charges d'électricité et d'une augmentation des interventions d'entretien.
- Les charges de personnel correspondant au montant des charges des conventions de mise à disposition et des conventions de gestion passées avec les communes pour assurer la continuité du service et de la part des charges du personnel communautaire affecté à ce budget. Ce poste est en augmentation de 18 697 € du fait d'une affectation au plus près de la réalité du personnel communautaire.
- Des charges de gestion courantes en baisse (- 1 465 €) correspondant au montant de la convention fixant les conditions de transport et de traitement des effluents d'une partie de la commune de Saint-Ferréol d'Auroure sur les ouvrages de Saint-Etienne Métropole, ainsi qu'aux créances éteintes ou admises en non-valeur
- Des charges financières en baisse également correspondant au montant des annuités d'intérêts des emprunts, ainsi que des intérêts courus non échus
- Les dotations aux amortissements en hausse de 7 909 €
- Des charges exceptionnelles pour 2 959 € correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif 2022 présente un montant de dépenses de 1 671 238,74 € pour 1 672 794,02 € de recettes d'investissement

Ces comptes présentent en dépenses :

- le remboursement du capital des emprunts
- la fin des travaux de mise en séparatif sur la route de Bozon à La Séauve sur Semène
- la poursuite des travaux de mise en séparatif de La Bessonière et du Breuil à Saint- Didier en Velay,
- la fin des travaux de mise en séparatif du lotissement Côte Vieille à Saint-Just-Malmont, et Rue des Acacias à Pont-Salomon,
- la poursuite des travaux d'assainissement sur le Boulevard des Jardins à Saint-Didier en Velay, Impasse des Taillis, Lot Cheynet à Saint-Just Malmont, Rue des Ribes à Aurec-sur Loire et Rue Frédéric Boulet à Saint-Didier en Velay
- le début des travaux de réfection des réseaux Avenue du Pont à Aurec Sur Loire
- le solde des travaux post-intempéries du 06/08/2019 pour la lagune du Cruzet à Saint Didier en Velay
- les travaux de réfection de la conduite d'Auroure à Saint-Ferréol d'Auroure
- la fin des travaux d'assainissement Route de Saint-Didier à Saint-Ferréol d'Auroure
- l'acquisition d'équipements d'autosurveillance pour la Station d'épuration de Saint Victor Malescours
- des travaux d'urgence de renouvellement de tampons à La Séauve Sur Semène et sur la station d'épuration de Pont Salomon (remplacement d'une pompe et installation d'un débitmètre électromagnétique)
- l'amortissement des subventions
- une régularisation comptable, équilibrée en dépenses/recettes, de la participation de la commune de Saint-Just Malmont et du Syndicat des Eaux de la Semène dans le cadre du groupement de commandes pour la publication des marchés de réhabilitation des voiries et réseaux du lotissement Côte Vieille à Saint-Just Malmont

Ces comptes présentent en recettes :

- les dotations aux amortissements
- les subventions du Département de la Haute-Loire et de l'Agence de l'eau encaissées en 2022
- une régularisation comptable, équilibrée en dépenses/recettes comme évoquée précédemment
- un emprunt de 1 000 000 € réalisé à un taux indexé sur la rémunération du livret A + 0,4% sur 25 ans pour mener à bien les travaux d'investissement précités

CA 2022 DSP ASSAINISSEMENT :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le compte administratif 2022 présente un montant de dépenses de 46 710,25 € pour 75 098,33 € de recettes d'exploitation, générant ainsi un excédent d'un montant de 28 388,08 €.

Ces comptes présentent en recettes :

- La part traitement des redevances assainissement payées par les usagers des communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène : montant en légère augmentation (+ 7 156 €) (pour mémoire, augmentation de la part traitement depuis le 01/07/2021 tout en diminuant les parts collecte et eau potable, afin d'éviter une augmentation de la facture aux usagers pour équilibrer l'amortissement de la nouvelle station d'épuration)
- Les redevances payées par les industriels ayant signé des conventions de rejets : cela concerne deux entreprises en 2022
- Une subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'étude organisationnelle
- L'amortissement des subventions
- Des reprises de provisions pour créances douteuses

Ces comptes présentent en dépenses :

- Le coût de l'assistance du SEA-Ingé 43 pour le suivi annuel de la station d'épuration et d'un cabinet d'AMO pour l'étude des scénarios de gestion de la compétence assainissement
- Les dotations aux amortissements (l'amortissement de la nouvelle STEP n'ayant pas commencé)

- Le remboursement des intérêts de l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif 2022 présente un montant de dépenses de 46 005,79 € pour 33 094,38 € de recettes d'investissement.

Ces comptes présentent en dépenses :

- Le solde de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de la nouvelle station d'épuration
- une écriture d'ordre de récupération de TVA
- le remboursement du capital de l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration
- l'amortissement des subventions

Ces comptes présentent en recettes :

- la récupération de la TVA sur les investissements réalisés auprès de l'exploitant et l'écriture d'ordre correspondante
- les dotations aux amortissements

Il vous est proposé de bien vouloir examiner les comptes administratifs 2022 des budgets annexes Assainissement Régie et DSP à l'aide des documents ci-joint.

Monsieur BOMPUIS poursuit avec les comptes administratifs 2022 dont il reprend les chiffres présentés dans le rapport en fonctionnement et en investissement pour le budget annexe Régie Assainissement. Il souligne un emprunt d'un million d'€ réalisé à un taux indexé sur la rémunération du Livret A, plus 0,4 % sur 25 ans. Il précise que le Livret A a augmenté, le taux est actuellement à 3,4 %. Il estime ne pas toujours faire de bonnes opérations. Il poursuit avec le budget DSP Assainissement, dont il reprend les chiffres présentés dans le rapport en fonctionnement et en investissement.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Affectations des résultats 2022

Rapport n° 13

CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2022
ASSAINISSEMENT REGIE

* SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	=	1 406 008,68
Dépenses	=	- 1 383 665,57
		<hr/>
		22 343,11
+ Excédent exercice antérieur (002)		<hr/>
		271 199,16
EXCEDENT GLOBAL	=	293 542,27

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=	1 672 794,02
Dépenses	=	- 1 671 238,74
		<hr/>
		1 555,28
Excédent exercice antérieur (001)		<hr/>
		762 228,72
EXCEDENT GLOBAL	=	763 784,00

EXCEDENT GLOBAL APRES CORRECTION	763 784,00
---	-------------------

- RAR 2022 Dépenses	=	- 137 399,58
+ RAR 2022 Recettes	=	295 604,30
		<hr/>
EXCEDENT GLOBAL CORRIGE	=	921 988,72

CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2022 DSP ASSAINISSEMENT
--

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=	75 098,33
Dépenses	=	- 46 710,25
		<hr/>
		28 388,08
+ Déficit exercice antérieur (002)		<hr/>
		- 46 400,35
DEFICIT GLOBAL	=	- 18 012,27

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=	33 094,38
Dépenses	=	- 46 005,79
		- 12 911,41
Déficit exercice antérieur (001)		- 684 702,03
DEFICIT GLOBAL	=	- 697 613,44
DEFICIT GLOBAL APRES CORRECTION		- 697 613,44
- RAR 2022 Dépenses	=	0,00
+ RAR 2022 Recettes	=	796 802,00
EXCEDENT GLOBAL CORRIGE	=	99 188,56

Monsieur BOMPUIS continue avec l'affectation des résultats des deux budgets annexes Assainissement Régie et DSP. Il donne lecture du rapport. Il précise que sur le budget DSP assainissement les 796 802,00 € correspondent à des subventions ainsi qu'à la part de TVA reversée par le délégataire.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Budgets Primitifs 2023

Rapport n° 14

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la compétence Assainissement est gérée au sein de 2 budgets annexes assainissement intitulés « Régie Assainissement » pour les services d'assainissement collectif gérés en régie et « DSP Assainissement » pour ceux gérés en délégation de service public (Station d'Épuration de Saint Didier – La Séauve).

Ces budgets s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents pour le volet exploitation, tout en prévoyant la mise en place d'un marché de prestations de service pour l'exploitation de l'ensemble des réseaux et des stations d'épuration à compter du 1^{er} novembre 2023, conformément aux conclusions de l'étude organisationnelle. Concernant la section d'investissement, il a été fait le choix d'inscrire au BP 2023 les opérations d'assainissement engagées (reste à réaliser du programme travaux 2022) et les travaux programmés pour 2023 en lien avec les conclusions du schéma directeur d'assainissement communautaire et les demandes des communes.

BP 2023 REGIE ASSAINISSEMENT :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2023 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 1 667 106,88 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- Le montant des redevances assainissement payés par les usagers (uniquement la part collectée de ces redevances pour les communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène), basé sur des hypothèses prudentes de consommations, intégrant les tarifs votés pour 2023 dans le cadre de la convergence tarifaire
- Une estimation du montant des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif payées lors des raccordements
- Le montant de la contribution eaux pluviales nécessaire au financement par le budget général du transit des eaux pluviales par les réseaux unitaires au sein du budget assainissement, avec une nouvelle baisse de 10 000 € comme prévu dans le cadre de la convergence tarifaire et du plan d'économies sur le budget général
- L'amortissement des subventions
- L'excédent de fonctionnement reporté
- Des produits exceptionnels liés à une subvention DETR sollicitée sur l'étude AMO pour la mise en place d'un marché de prestations de services

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Des charges à caractère général, intégrant les montants des marchés d'exploitation des stations d'épuration (y compris le nouveau marché pour l'exploitation de la STEP de l'Alliance à compter du 1^{er} mars 2023, les travaux d'entretien à prévoir sur ces stations et sur certains réseaux endommagés, la hausse des coûts de traitement des boues des stations et la hausse des tarifs du Service Eau et Assainissement du Département. Ces charges intègrent également 2 mois du marché de prestations de service à passer pour l'exploitation de l'ensemble des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du territoire à compter du 1^{er} novembre 2023 (fin des contrats des STEP et des conventions de gestion avec les communes).
- Les charges de personnel correspondant au montant des conventions de mise à disposition signées avec les communes concernées, des conventions de gestion passées avec les communes pour assurer la continuité du service et de la part du personnel communautaire affecté à ce service. Ces charges sont diminuées en lien avec les décisions prises à l'issue de l'étude organisationnelle pour être substituées par les charges de marchés de prestations de service décrites ci-avant.
- Des dépenses imprévues
- D'autres charges de gestion courantes correspondant au montant de la convention fixant les conditions de transport et de traitement des effluents d'une partie de la commune de Saint-Ferréol d'Auroure sur les ouvrages de Saint-Etienne Métropole
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Des charges exceptionnelles le cas échéant
- Les dotations aux amortissements

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 833 071,79 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment :
 - o le solde des travaux de mise en séparatif des secteurs Le Breuil, Bessonière, boulevard des Jardins et rue Frédéric Boulet à Saint Didier en Velay
 - o le solde des travaux de mise en séparatif du lotissement Côte vielle à Saint Just Malmont
 - o le solde des travaux de réfection de la conduite d'Auroure et route de Saint Didier à Saint Ferréol d'Auroure

- le solde des travaux d'assainissement Avenue du Pont et de suppression d'un rejet direct rue des Ribes à Aurec sur Loire
- le solde des travaux de reprise de réseaux et/ou mise en séparatif sur différents secteurs de Saint Just Malmont : impasse des taillis et sous le lotissement Cheynet
- le solde des études de maîtrise d'œuvre du programme de travaux d'assainissement 2022
- les opérations programmées objet de ces études de maîtrise d'oeuvre :
 - le renouvellement de conduite d'Assainissement sur l'avenue de la Semène à La Séauve,
 - la mise en séparatif rue du Canard à St Didier, rue du Velay à Pont Salomon et du lotissement les Pins à St Victor
 - la sécurisation de la conduite d'assainissement traversant la Semène à Aurec sur Loire
 - le curage de la lagune de Saint Victor Malescours
- une enveloppe de travaux d'assainissement pour 2023, pour des travaux rue de l'Echapre à Saint Just Malmont et pour les travaux de dévoiement des réseaux nécessaires à la réalisation de l'aménagement du Sambalou (phase 2)
- des crédits pour des travaux d'urgence
- le remboursement du capital des emprunts
- l'amortissement des subventions

En recettes, le parti pris a été de budgéter :

- l'excédent d'investissement reporté (résultant de l'emprunt important réalisé en 2022 pour profiter des taux intéressants)
- les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou du Département de la Haute-Loire sur les travaux et le schéma directeur
- les dotations aux amortissements.

BP 2023 DSP ASSAINISSEMENT :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2023 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 137 661,92 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- La part traitement des redevances assainissement payés par les usagers des communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène intégrant l'augmentation de cette part validée au 01/07/2021 afin de résorber le déficit d'exploitation de ce budget, augmentée du montant nécessaire pour équilibrer,
- Les redevances payées par les industriels ayant signé des conventions de rejets : les 2 conventions signées ont été prises en compte
- L'amortissement des subventions

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Le report du déficit d'exploitation
- Des charges à caractère général intégrant la quote-part de l'assistance du SEA-Ingé 43 sur la station d'épuration de Saint Didier – La Séauve et le contrat d'AMO pour la gestion du contrat de DSP
- Le remboursement annuel des intérêts de l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration
- Les dotations aux amortissements intégrant l'amortissement de la nouvelle STEP mise en service et réceptionnée

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 932 076,00 €.

Le budget d'investissement prévoit en dépenses le déficit d'investissement reporté, l'amortissement des subventions de la nouvelle STEP, le remboursement annuel du capital de

l'emprunt réalisé pour le financement de cette nouvelle station et enfin des travaux d'urgence et une enveloppe de travaux de renouvellement servent à équilibrer la section.

En recettes, les restes à réaliser sur les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (40% du coût des travaux HT) et du Département de la Haute-Loire (15% du coût des travaux HT) dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration ont été reportés. Il convient de noter que dans le cadre du contrat de DSP signé, la récupération de la TVA se fait via l'exploitant et est également prévue en recettes d'investissement.

Des écritures d'ordre correspondant à la récupération de la TVA par l'exploitant et aux amortissements ont également été inscrites en dépenses et en recettes d'investissement.

Il vous est proposé de bien vouloir examiner les budgets primitifs 2023 des budgets annexes Assainissement Régie et DSP à l'aide des documents ci-joint.

Monsieur BOMPUIS termine avec les budgets annexes assainissement Régie et DSP. Il reprend les chiffres présentés dans le rapport.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Eau Potable : Régie et DSP :
Comptes de gestion du receveur 2022

Rapport n° 15

Il vous est proposé de bien vouloir approuver les comptes de gestion du receveur 2022 des budgets Eau Potable Régie et DSP dont les résultats sont repris dans les tableaux ci-après.

Monsieur BOMPUIS passe à l'Eau Potable avec là aussi deux budgets : Régie et DSP. Il reprend les chiffres présentés au niveau des comptes de gestion du receveur 2022.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Eau Potable : Régie et DSP :
Comptes administratifs 2022

Rapport n° 16

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la compétence Eau Potable est gérée au sein de 2 budgets annexes intitulés « Régie AEP » pour les services d'eau potable gérés en régie (commune d'Aurec-sur-Loire) et « DSP AEP » pour ceux gérés en délégation de service public (communes de Saint-Didier-en-Velay et de La Séauve-sur-Semène).

Les comptes administratifs 2022 de ces budgets s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents pour le volet exploitation. Concernant la section d'investissement, les CA 2022 présentent l'ensemble des opérations d'eau potable poursuivies, achevées ou lancées par la communauté de communes, suite au transfert de compétence au 1er janvier 2020.

CA 2022 REGIE EAU POTABLE :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le compte administratif 2022 présente un montant de dépenses de 556 578,43 € pour 708 751,10 € de recettes d'exploitation.

Ces comptes présentent en recettes :

- Le montant des ventes d'eau
- L'amortissement des subventions
- La subvention de l'Agence de l'eau pour l'étude organisationnelle

Ces comptes présentent en dépenses :

- Des charges à caractère général en baisse (-19 029 €) par rapport à 2021 compte tenu principalement de la diminution des achats d'eau ayant fait l'objet d'un rattachement surestimé en 2021
- Les charges de personnel en stagnation, correspondant au montant de la convention de gestion passée avec la commune d'Aurec-sur-Loire pour assurer la continuité du service (montant identique à celui affecté par la commune d'Aurec avant le transfert)
- Des atténuations de produits en très légère baisse (- 2 009 €) par rapport à 2021, correspondant aux versements des redevances pollution et modernisation à l'Agence de l'Eau.
- D'autres charges de gestion courantes correspondant à 1 937,26 € de créances éteintes ou admises en non valeur
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts, en diminution de 2 445,86 € par rapport à 2021 (pas de nouvel emprunt).
- Des charges exceptionnelles correspondant à des annulations de titres à hauteur de 710,86 €
- Les dotations aux amortissements, en diminution de 11,4% (-16 457,80 €) par rapport à 2021 en raison de la fin d'amortissement de travaux

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif 2022 présente un montant de dépenses de 72 669,51 € pour 127 579,80 € de recettes d'investissement.

Ces comptes présentent en dépenses :

- l'amortissement des subventions
- le remboursement du capital des emprunts
- les travaux de renouvellement de réseaux réalisés sur les secteurs Les Ollagnières, route de Saint Paul, rue du Brouilli, Les Hyverts, rue Tranquille

Ces comptes présentent en recettes :

- les dotations aux amortissements

CA 2022 DSP EAU POTABLE :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le compte administratif 2022 présente un montant de dépenses 83 849,77€ pour 67 243,30 € de recettes d'exploitation.

Ces comptes présentent en recettes :

- Le montant des parts collectivités des ventes d'eau sur les communes de Saint Didier et La Séauve pour un montant de 56 783,65 €. Il convient de noter une baisse par rapport à l'année 2021 compte tenu notamment d'un rattachement surestimé en 2021, et de la baisse des tarifs d'eau validée au 1er juillet 2021 pour permettre une augmentation côté assainissement nécessaire au financement de la nouvelle STEP sans impacter les usagers.
- L'amortissement des subventions

- Des produits exceptionnels correspondants aux annulations de mandats de l'année antérieure ainsi qu'à une subvention de l'Agence de l'eau pour l'étude organisationnelle.

Ces comptes présentent en dépenses :

- Des charges à caractère général à hauteur de 20 283,60 €, intégrant principalement des honoraires d'AMO, une contribution au fond de péréquation départemental, et la taxe foncière de la station de la Clare
- Les charges de personnel correspondant à la part des services de Loire Semène travaillant sur le sujet
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Les dotations aux amortissements

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif 2022 présente un montant de dépenses de 323 291,45 € pour 105 803,64 € de recettes d'investissement.

Ces comptes présentent en dépenses :

- l'amortissement des subventions
- le remboursement du capital des emprunts
- la fin des travaux de restructuration des réseaux réalisés sur le secteur de la Murette à Saint-Didier en Velay
- les travaux de renforcement des réseaux quartiers Bozon et Montbrison à La Séauve Sur Semène
- le début des travaux de réfection du système de refoulement de la station de la Clare
- des travaux de réfection des réseaux Boulevard des Jardins, Impasse du Boulodrome et rue du Breuil à Saint Didier En Velay
- la poursuite de l'étude concernant le diagnostic du schéma directeur et de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
- une écriture d'ordre de récupération de TVA

Ces comptes présentent en recettes :

- la récupération de la TVA sur les investissements réalisés auprès de l'exploitant et l'écriture d'ordre correspondante
- une subvention de l'agence de l'eau pour la mise en place de débitmètres de sectorisation
- les dotations aux amortissements

Il vous est proposé de bien vouloir examiner les comptes administratifs 2022 des budgets annexes Eau Potable Régie et DSP à l'aide des documents ci-joint.

Monsieur BOMPUIS poursuit avec les comptes administratifs 2022 des budgets annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP dont il reprend les chiffres présentés dans le rapport en fonctionnement et en investissement.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Eau Potable : Régie et DSP :
Affectations des résultats 2022

Rapport n° 17

**CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2022
AEP REGIE**

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=		708 751,10
Dépenses	=	-	556 578,43
			152 172,67
+ Excédent exercice antérieur (002)			98 554,41
EXCEDENT GLOBAL	=		250 727,08

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=		127 579,80
Dépenses	=	-	72 669,51
			54 910,29
Excédent exercice antérieur (001)			72 913,78
EXCEDENT GLOBAL	=		127 824,07

EXCEDENT GLOBAL APRES CORRECTION	127 824,07
---	-------------------

- RAR 2022 Dépenses	=		95,20
+ RAR 2022 Recettes	=		0,00
			0,00
EXCEDENT GLOBAL CORRIGE	=		127 728,87

**CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2022
AEP DSP**

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=		67 243,30
Dépenses	=	-	83 849,77
			- 16 606,47
+ Excédent exercice antérieur (002)			84 978,72

EXCEDENT GLOBAL = 68 372,25

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes = 105 803,64
Dépenses = - 323 291,45
Excédent exercice antérieur (001) - 217 487,81
 483 413,64

EXCEDENT GLOBAL = 265 925,83

EXCEDENT GLOBAL APRES CORRECTION 265 925,83

- RAR 2022 Dépenses = - 146 489,06
+ RAR 2022 Recettes = 39 630,53

EXCEDENT GLOBAL CORRIGE = 159 067,30

Monsieur BOMPIUS continue avec l'affectation des résultats des deux budgets annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP. Il donne lecture du rapport.

*Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Eau Potable : Régie et DSP :
Budgets Primitifs 2023*

Rapport n° 18

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la compétence Eau Potable est gérée au sein de 2 budgets annexes intitulés « Régie AEP » pour les services d'eau potable gérés en régie (commune d'Aurec-sur-Loire) et « DSP AEP » pour ceux gérés en délégation de service public (communes de Saint-Didier-en-Velay et de La Séauve-sur-Semène).

Ces budgets s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents pour le volet exploitation. Concernant la section d'investissement, il a été fait le choix d'inscrire au BP 2023, l'ensemble des restes à réaliser, les opérations programmées par les communes pour coupler les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable à ceux de voiries ou d'assainissement ainsi que les études du schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours de réalisation pour les communes de Saint Didier-La Séauve, les études de sécurisation et d'interconnexion des ressources en eau ainsi que le montant des travaux budgétés et sollicités par le Syndicat des Eaux de la Semène pour interconnecter le réseau d'eau potable de Saint Didier en Velay à la station de Lherbret.

BP 2023 REGIE EAU POTABLE :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2023 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 888 757,08 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- L'excédent de fonctionnement reporté
- Le montant des ventes d'eau : report du montant perçu en 2022 même si une très légère augmentation a été validée pour 2023 dans le cadre de la convergence tarifaire (+ 1,60€ pour une facture de 120 m³)
- L'amortissement des subventions
- Des produits exceptionnels

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Des charges à caractère général, intégrant l'achat d'eau brute, des fournitures d'entretien, des petits équipements, des charges d'entretien et de réparation de réseaux et la part tarifaire reversée au SELL pour la gestion du service en lien avec les services communaux
- Les charges de personnel correspondant au montant de la convention de gestion passée avec la commune d'Aurec-sur-Loire pour assurer la gestion du service
- Des atténuations de produits correspondant aux versements des redevances pollution et modernisation prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau sur les factures
- Des dépenses imprévues
- D'autres charges de gestion courantes correspondant aux arrondis de TVA et au provisionnement de créances éteintes ou admises en non valeur
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Des charges exceptionnelles le cas échéant
- Les dotations aux amortissements
- Un virement de 260 331,42 € à la section d'investissement

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 538 155,49 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- un reste à réaliser d'étude de maîtrise d'œuvre sur l'opération du boulevard Saint Roch,
- les travaux pour la sécurisation de la traversée de la Loire
- les études de mise aux normes de la station de traitement de la Faye
- le renouvellement de conduites AEP chemin du Pavé, rue de la Grande Boucle et entre le réservoir du Pin de l'Âne et le chemin du Bret
- la mise en place de télérelève sur les compteurs de sectorisation
- le remboursement du capital des emprunts
- l'amortissement des subventions
- des travaux d'urgence
- le début des travaux de sécurisation et d'interconnexion de la ressource en eau (montant pour équilibrer) dans l'attente des conclusions de l'étude

En recettes, sont budgétés :

- l'excédent d'investissement reporté
- les dotations aux amortissements
- le virement de la section de fonctionnement

BP 2023 DSP EAU POTABLE :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2023 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 142 882,25 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- L'excédent de fonctionnement reporté
- Le montant des parts collectivités des ventes d'eau sur les communes de Saint Didier et La Séauve, prenant en compte les tarifs 2023 validés dans le cadre de la convergence tarifaire (idem 2022)
- D'autres produits de gestion courants correspondant aux arrondis de TVA
- L'amortissement des subventions

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Des charges à caractère général, intégrant principalement des enveloppes d'entretien ou de réparation de réseaux, des honoraires d'AMO, une contribution au fond de péréquation départemental, des primes d'assurances et la taxe foncière de la station de la Clare.
- Les charges de personnel correspondant à la part des services de Loire Semène travaillant sur le sujet
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- D'autres charges de gestion courantes correspondant aux arrondis de TVA
- Des charges exceptionnelles le cas échéant
- Les dotations aux amortissements
- Des dépenses imprévues en cas de besoin
- Un virement de 47 072,25 € à la section d'investissement

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 635 418,48 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- l'amortissement des subventions
- le remboursement du capital des emprunts
- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment sur :
 - o la station de traitement de La Clare,
 - o le renouvellement des conduites au niveau du boulevard des Jardins à Saint-Didier-en-Velay
 - o les études de schéma directeur d'alimentation en eau potable et de sécurisation de la ressource en eau potable
- les opérations suivantes constituant le programme de travaux 2023 :
 - o renouvellement de conduites AEP à St Didier : rue des Jonquilles, des Violettes, du Muguet, quartier Champvert et Le Crouzet
 - o renouvellement de conduites AEP sur l'avenue de la Semène à La Séauve
- l'inscription des travaux budgétés par le Syndicat des Eaux de la Semène pour interconnecter le réseau d'eau potable de Saint Didier en Velay à la station de Lherbret dans l'attente des conclusions de l'étude sécurisation-interconnexion des ressources
- la reprise des crédits ouverts pour des travaux d'urgence

En recettes, le parti pris a été de budgéter :

- l'excédent d'investissement reporté
- les subventions obtenues de l'Agence de l'Eau et du Département sur les études de schéma directeur d'alimentation en eau potable et de sécurisation de la ressource en eau potable
- la récupération de la TVA
- les dotations aux amortissements
- un emprunt d'équilibre de 628 898,12 €.

Il convient de noter que dans le cadre du contrat de DSP signé, la récupération de la TVA se fait via l'exploitant et est prévue en recettes d'investissement. Des écritures d'ordre correspondant à la récupération de la TVA par l'exploitant sont également nécessaires en dépenses et en recettes d'investissement.

Il vous est proposé de bien vouloir examiner les budgets primitifs 2023 des budgets annexes Régie AEP et DSP AEP à l'aide des documents ci-joint.

Monsieur BOMPUIS termine avec les budgets annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP. Il reprend les chiffres présentés dans le rapport.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions par rapport à ces budgets. Il propose de passer au vote. Il demande si un budget fait l'objet d'un vote à part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE, Mme JANISSET), approuve les Comptes de gestion 2022, des affectations des résultats 2022, des Budgets Primitifs 2023 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP et des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE, Mme JANISSET) (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratifs 2022 Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP et des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Développement Economique :
**Convention cadre de délégation de compétence
d'octroi de l'aide en matière d'immobilier
d'entreprises à passer avec le Département de la
Haute-Loire**

Rapport n° 19

Il est rappelé que le Conseil Communautaire du 08 novembre 2022 a délégué partiellement sa compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises d'au moins 250 m², à l'hôtellerie de tourisme et à l'hôtellerie de plein air tourisme.

Dans une volonté d'assurer une meilleure valorisation de la participation financière des EPCI **par un versement direct** de leur cofinancement aux entreprises, les élus départementaux ont exprimé leur volonté qu'un autre projet de convention de délégation soit soumis aux EPCI pour accompagner les projets immobiliers des entreprises pour la période 2023-2025.

Dans ce sens, il est donc proposé un nouveau modèle de convention de délégation visant à préciser les conditions de cette délégation dans le respect de la précédente délibération sur les modalités de calcul de la participation financière.

Comme précédemment, le Département mettra en œuvre la délégation en animant les dispositifs, en assurant le montage, l'instruction des dossiers de demande de subvention, en collaboration avec les services de Loire Semène, et la gestion administrative des demandes de subvention.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de cette nouvelle convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 08 novembre 2022 avait déjà délibéré sur la convention concernant les aides à l'immobilier d'entreprises. Il rappelle le dispositif notamment en cas d'agrandissement, d'extension ou de construction de bâtiments qui excède 250 m² en zone d'activités, le Département peut proposer une aide plafonnée à 40 000 € nécessitant un co-financement à hauteur de 10 % de Loire Semène. Il explique qu'il y a un changement par rapport à la délibération précédente portant sur le fait que la subvention de Loire Semène soit versée directement aux entreprises bénéficiaires. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les termes de cette nouvelle convention,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

***Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :***
Parc Aqualudique : Avenant n°1 au marché

Rapport n° 20

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant N°1 au marché pour :
REALISATION D'UN PARC AQUALUDIQUE – COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE
Lot N°1 : Terrassement – VRD – Aménagement de surface

Identification du titulaire du marché public :

SDRTP
Za Aulagny
220, Rue de ma Cumine
43 290 MONTREGARD

Détail de l'avenant :

- Réalisation de tranchées pour points de puisage, y compris reprise des revêtements
- Augmenter la surface d'aménagement autour des bassins suite aux travaux (reprises des dallages extérieurs)

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 87 396,00 €
- Montant TTC : 104 875,20 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 14 806,00 €

- Montant TTC : 17 767,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 au marché initial : + 16,94 %

Montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 102 202,00 €
- Montant TTC : 122 642,40 €

Ce présent avenant sera présenté à la Commission d'Appel d'Offres le Mardi 28 Mars 2023 pour avis.

Il est donc proposé au conseil communautaire,

- d'approuver l'avenant de plus-value (+14 806,00 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise SDRTP, pour le lot N°1
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant,

Concernant le Parc Aqualudique d'Aurec sur Loire, Monsieur le Président signale que le chantier est rondement mené afin d'être livré en temps et en heure. Il propose un avenant qui a été présenté en CAO avant le bureau communautaire. Il explique que cela concerne le lot 1 détenu par l'entreprise SDRTP qui introduit un taux d'écart de + 16,94 %. Il donne le détail des travaux en plus ainsi que les chiffres présentés dans le rapport. Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions M. VALEYRE, Mme JANISSET) :

- Approuve l'avenant de plus-value (+14 806,00 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise SDRTP, pour le lot N°1
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant,

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de passer au tour de table.

Monsieur DURIEUX revient sur la commission voiries qui s'est réuni le 21 mars dernier lors de laquelle 4 communes étaient représentées sur les 7. Il indique qu'il a été question des investissements au niveau de la voirie. Il précise que l'appel d'offres est parti et que l'ouverture est prévue le 11 avril pour une attribution le 25 avril. Il ajoute que les travaux prévisionnels pour 2024 ont été évoqués, qu'ils seront étudiés en fonction des travaux d'assainissement. Il fait allusion à des voiries à Saint Ferréol d'Auroure, et souligne que rien n'a été fait sur la commune depuis le début du mandat. Il poursuit avec le marché triennal sur lequel il demande de rester prudent. Il annonce un tour des voiries avec Monsieur VEYRAC, et signale que les communes peuvent faire remonter leurs souhaits. Il note qu'aucune commune n'a pour l'instant pu bénéficier du balayage. Il fait ensuite un point sur la préparation budgétaire en fonctionnement et en investissement. Il évoque l'interconnexion informatique à hauteur de 72 220 €. Il termine avec les bâtiments communautaires et fait allusion à l'étude énergétique pour laquelle trois scénarios ont été présentés.

Monsieur VIAL revient sur la seconde journée de visite du Château d'Aurec sur Loire le 08 avril pour laquelle il reste des places. Il annonce la prochaine commission Tourisme le 18 avril à 18h avec notamment la présentation du site des Gorges de la Loire.

Monsieur RIVET intervient sur la mise en péril de la Culture. Il explique que la commission culture en date du 07 mars a principalement évoqué des problèmes budgétaires. Il annonce et conseille de prochains spectacles à Aurec sur Loire et Saint Ferréol d'Aurore.

Monsieur VIAL annonce le concert de Musica'LS le 1^{er} avril à Pont Salomon.

Monsieur RIVET signale aussi les petits chanteurs à la croix de bois à Saint Ferréol d'Aurore.

Madame GINET intervient sur le suivi du dispositif Petite Ville de Demain et rappelle dans le cadre de la convention ORT, le lancement de l'étude pré opérationnelle de l'amélioration de l'habitat. Elle précise que cette étude porte sur les 7 communes. Elle indique le calendrier prévisionnel :

- 31/03/2023 : envoi de l'Avis de l'Appel Public à la Concurrence à la publication
- 13/06/2023 : Notification + réunion de lancement
- 12/03/2024 : Fin de l'étude

Elle ajoute que le résultat de l'étude va pouvoir définir des périmètres et des modes d'intervention à convenir dans une prochaine convention avec l'ANAH. Elle précise que les mesures concrètes devraient intervenir d'ici les prochaines élections municipales.

Madame BONNEFOY prend la parole concernant l'EVS de Saint Just Malmont et explique que suite à une demande de la population, en partenariat avec l'ARCEP, des ateliers « Séniors au volant » ont été mis en place. Elle souligne une vingtaine d'inscriptions. Elle annonce le départ de l'action parentalité qui s'est tenue le 25 mars à Aurec sur Loire à laquelle 74 familles et 125 enfants ont participé. Elle précise que 20 professionnels étaient présents, ainsi que du personnel de Loire Semène. Elle indique que c'était une belle journée.

Madame JOLIVET rappelle que la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance a décidé de se scinder en deux et notamment créer un groupe de travail CISPD. Elle explique un travail sur la formalisation de cette commission notamment la gouvernance, un règlement intérieur et une charte. Elle ajoute que l'objectif est de signer un plan de prévention de la délinquance, l'Etat donnant des pistes avec des axes et des objectifs, dans lequel sont inscrites des fiches actions. Elle annonce les journées sécurité routière qui se tiendront du 3 au 7 avril à destination des collégiens de Saint Didier en Velay et d'Aurec sur Loire. Concernant les chantiers jeunes, elle rappelle que les communes ont été sollicitées de manière à pouvoir identifier les chantiers à prévoir; le souhait étant de pouvoir s'inscrire dans une projection et une programmation des chantiers à moyen terme. Elle signale l'arrivée le 21 mars de Madjid TAROUDJI au sein de l'équipe CISPD, et rappelle qu'il y a un ETP de moins, mais que tout est fait pour essayer de faire aussi bien qu'avant.

Monsieur MARCON indique que la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance a déjà été évoquée, le sujet principal étant les budgets. Il note un état des lieux des services et des pistes de travail à venir notamment sur les économies. Il évoque la CAF pour l'aspect recette, il rappelle que c'est le partenaire le plus important et le plus généreux. Il explique que sans la CAF, le service Petite Enfance-Jeunesse n'existerait pas, car sur 2 500 000 € de dépenses, la CAF verse environ 1 200 000 €. Il indique que l'objectif de cette année est de reconduire un Contrat Territorial Global avec la CAF afin d'avoir à minima les recettes attendues durant le dernier contrat et pourquoi pas davantage. Il souligne la motivation de faire autant avec un peu moins, tout en restant attractif car nous sommes tributaires de ce partenaire.

Monsieur le Président demande aux conseillers départementaux si ils souhaitent intervenir et indique que Monsieur BONCHE avait bien signalé son absence.

Madame TEYSSIER évoque le vote du budget du Département à l'unanimité la veille. Elle souligne un budget contraint avec 11 millions de charges supplémentaires imposés par l'Etat sur, par exemple, les points d'indice supplémentaires, l'augmentation du RSA, la loi Taquet... Elle ajoute qu'il sera apporté des informations complémentaires plus tard concernant le CAP 43.

Monsieur le Président revient sur le Comité Syndical du SICTOM au cours duquel le budget a été voté à l'unanimité, malgré de nombreuses discussions après, notamment sur la revalorisation des bases. Il explique que certaines collectivités souhaitent conserver l'argent, mais le SICTOM subit lui aussi de plein fouet l'inflation. Il confirme que ce budget prévoit de laisser cette revalorisation au SICTOM mais prévoit le paiement des équipements au niveau du nouveau système de collecte par colonne avec l'excédent d'investissement. Pour conclure, il mentionne la presse présente, qui est parfois un miroir, car on n'aime pas forcément ce que l'on voit dedans. Il souhaite dire que malgré la forme et malgré l'image donnée, Loire Semène va très bien financièrement, car au niveau de l'endettement, il faut 5,3 années pour rembourser la dette. Il souligne un socle majoritaire présent dès le départ qu'il voit évoluer, ce qu'il juge positif. Il invite donc tous ceux qui souhaitent travailler ensemble et continuer à rejoindre ce socle majoritaire assez solide.

Monsieur ARNAUD intervient concernant la répartition de la taxe d'aménagement. Il regrette que l'Etat n'ait pas pris ses responsabilités en donnant la règle ce qui aurait été beaucoup plus simple. Il propose d'interroger l'Etat par courrier afin de l'informer des problématiques, ainsi que l'AMF.

Monsieur le Président explique qu'un courrier pourrait être fait aux parlementaires, mais il rappelle qu'ils sont allés dans l'autre sens, notamment pour le caractère facultatif. Il pense que ce n'est pas parce qu'on n'est pas obligé qu'il ne faut pas le faire, il rappelle la contribution SDIS, l'Eau et l'Assainissement... Il rappelle aussi que les compétences Famille, Enfance, Jeunesse ne sont pas obligatoires mais que c'est pourtant « notre cœur de métier ». Il propose de conclure la séance et remercie l'assemblée pour sa patience et son assiduité.

La séance est levée à 21h25.

Fait à la Séauve sur Semène, le 04 avril 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



Résultats budgétaires de l'exercice

30600 - CC LOIRE ET SEMENE CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 962 271,44	12 481 336,64	19 443 608,08
Titres de recette émis (b)	1 138 417,16	11 339 113,09	12 477 530,25
Réductions de titres (c)	57 387,64	742 409,13	799 796,77
Recettes nettes (d = b - c)	1 081 029,52	10 596 703,96	11 677 733,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 962 271,44	12 481 336,64	19 443 608,08
Mandats émis (f)	2 418 874,45	10 286 712,21	12 705 586,66
Annulations de mandats (g)	66 079,87	224 745,50	290 825,37
Depenses nettes (h = f - g)	2 352 794,58	10 061 966,71	12 414 761,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 271 765,06	534 737,25	737 027,81
(h - d) Déficit			

RECAPITULATION GENERALE - CA 2022 BP 2023

► DEPENSES

ARTICLES M14	ARTICLES M17	LIBELLES ARTICLES	ANNEE 2021		ANNEE 2022		ANNEE 2023	COMMENTAIRES
			BUDGETAIRE	CA 2021	BUDGETAIRE	CA 2022		
CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL			1 690 636,80	1 226 419,06	1 744 388,85	1 437 335,17	1 722 127,44	
6042	6042	Achat prestat.service sauf terrain	98 110,00	65 281,65	98 710,00	71 799,37	94 500,00	Frais de restauration selon fréquentation/CA 2021-2022: Impacts Inflation
60611	60611	Eau & assainissement	200 317,00	198 207,51	203 107,00	210 469,99	182 600,00	Contributions aux phénols (budget règle AS et à Veolia dans le cadre de la DSP)-10k€ en 2022 et -10k€ en 2023 dans le cadre du plan économies et convergence tarifaire / CA 2022: 1 semestre de trop rattaché en recette exceptionnelle - Facture Eau-Asst: +12% au BP 2023 (augmentation SES)
60612	60612	Energie - Electricité	64 680,00	72 705,69	81 770,00	97 816,03	138 900,00	Inflation des charges en 2022 et inscription +40% au BP 2023
60621	60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60622	60622	Carburants	12 600,00	11 596,48	13 250,00	13 973,49	14 500,00	Carburants pour véhicules et matériels espaces verts - Inflation des charges en 2022 et inscription +10% au BP 2023
60623	60623	Alimentation	13 420,00	9 491,52	15 120,00	11 770,64	15 585,00	Gâteaux dans les accueils de loisirs et périscolaires/CA 2021-2022: Impacts Inflation et +10% au BP 2023
60631	60631	Fournitures d'entretien	15 620,00	8 883,69	14 370,00	9 235,13	10 725,00	Produits d'entretien: retour aux BP pré-Covid
60632	60632	Fourniture de petit équipement	53 905,00	19 579,63	48 135,00	18 779,57	42 060,00	Matériels pour travaux en régie programmés notamment
60633	60633	Fournitures de voirie	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60636	60636	Vêtements de travail	4 000,00	2 142,78	3 550,00	1 117,72	3 550,00	Vêtements de travail pour agents techniques et personnel de crèche (renouvellement important en 2021 suite politique Equipements de Protections Individuelles)
6064	6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	200,00	348,19	400,00	Fournitures administratives achetées dans le cadre du lot fournitures à un atelier protégé (FIPHP)
6065	6065	Livres, disques, cassettes	48 720,00	51 390,45	46 670,00	39 564,28	42 105,00	CA 2021 augmentation pour contenus numériques et liés à l'obtention d'aides exceptionnelles
6068	6068	Autres matériels & fournitures	27 980,00	14 493,55	27 280,00	23 693,58	18 610,00	Matériels pédagogiques : CA 2022 : Inflation - BP 2023 : recherche économies
60681	60681	Produits pharmaceutiques	6 350,00	1 795,89	5 200,00	1 443,74	3 400,00	Produits pharmaceutiques: retour aux BP pré-COVID
60682	60682	Fournitures de bureau	11 410,00	6 094,33	11 560,00	4 361,28	7 380,00	Fournitures de bureau : retour aux BP pré-COVID
60683	60683	Autres matériels & fournitures	5 250,00	4 390,50	8 350,00	3 355,50	9 100,00	Fournitures des couches dans les crèches: Inflation
611	611	Contrats de prestations de services	5 500,00	0,00	32 600,00	0,00	8 300,00	Adhésion à la plateforme Altitheque pour les médiathèques - reportages photos communication / tourisme - BP 2022: contribution financière de 25000 € à la SPL pour gestion Pôle Economique et Numériques (château ASL) réalisé sur la ligne 62878
6132	6132	Locations immobilières	180,00	5 468,56	5 580,00	4 882,84	480,00	Parking crèche Les Matus SDV + cour des Frères pour ALSH Pierre Royen + Loyers OT ASL terminés en 2023 (mutualisation château ASL dans plan économies)
6135	6135	Autres locations mobilières	19 250,00	3 007,54	11 450,00	4 176,37	6 946,44	Locations de matériels
61351	61351	Boilage locations mobilières matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	614	Charges locatives & de copropriété	25 200,00	22 642,31	34 720,00	19 527,62	26 500,00	Charges locatives Siège, médiathèques SJM et Aurec
61521	61521	Entretien de terrains	17 000,00	0,00	13 500,00	0,00	7 900,00	Entretien Circuit Rivière Ondaine + Entretien balisage PR-Trail (VTT externalisé aux associations du territoire)
61522	61522	Entretien de bâtiments	150,00	0,00	50,00	0,00	0,00	
615221	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	30 000,00	11 754,97	20 030,00	8 906,03	20 100,00	Entretien des bâtiments (travaux sécurité, énergétique,...)
615228	615228	Entretien et réparations autres bâtiments	21 000,00	13 391,83	21 000,00	11 693,95	21 000,00	
61523	61523	Entretien de voies et réseaux	650,00	0,00	500,00	0,00	500,00	Entretien des talus ZA, balayage
615231	615231	Entretien et réparations voiries	30 000,00	22 642,84	30 000,00	14 560,80	30 000,00	
615232	615232	Entretien et réparations réseaux	75 000,00	84 827,95	75 000,00	78 306,46	73 000,00	Entretien des chaussées et accotements (marché triennal) - entretien réseaux EP
61524	61524	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	61551	Entretien matériel roulant	10 900,00	12 501,75	10 680,00	7 012,18	8 900,00	Entretien des véhicules, remorques, broyeur
61558	61558	Entretien autres biens mobiliers	13 250,00	1 478,41	10 500,00	7 175,97	10 500,00	Révision engin polyvalent ST, réparation électroménagers, caméras vidéo protection ZA la Font du Loup St Just et médiathèque Aurec, maintenances annuelles passerelle ASL et site escalada SFA à compter de 2022
6156	6156	Maintenance	87 730,00	72 149,80	89 945,00	85 664,02	81 108,00	Contrat avec Infogreffe Proval (concernant maintenances logicielles, matériels informatiques, serveur, site Internet, copier), entretien chaudières, monte-charges au local musical de SDV. Vérifications périodiques (gaz, électrique, sécurité incendie, VMC), editeurs, GED
616	616	Primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6161	6161	Assurance multirisques	28 875,00	20 665,85	28 035,00	20 806,78	29 490,00	Assurances: Impacts nouveaux contrats au BP 2023
6168	6168	Autres primes d'assurance	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	
617	617	Etudes et recherches	146 420,00	15 636,00	123 380,00	79 810,26	114 624,00	CA 2021: début étude centre-bourg CA 2022: PCAET/TEPOS - fin études centre bourg, AMO assurances, pacte fiscal et études foncières BP 2023: études pré-opérationnelle DPAH et commerce, fin études PCAET-TEPOS
6182	6182	Document, générale et technique	2 350,00	922,60	1 850,00	827,00	1 500,00	Abonnements revues spécialisées
6184	6184	Versum. à des orges, formation	26 434,00	24 095,09	22 355,00	37 632,51	26 943,00	Formations hors CNFPT: BAFA-BAFD, crèches, organismes apprentissages (CA 2022) et formations CST (BP 2023)
6188	6188	Autres frais divers	159 530,00	113 318,48	187 530,00	144 870,36	138 016,00	Activités extérieures et prestations interventions ext. - Ateliers organisés dans le cadre de FEAC (CA 2022 puis supprimé au BP 2023 plan économies) parentalité et CISP - human camps CA 2022 (inflation)
61881	61881	Développement site web	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	625	Indemnité comptable, régisseur	0,00	316,90	200,00	0,00	0,00	Indemnités régisseurs - plus d'indemnité de conseil
626	626	Autres honoraires, conseils	15 000,00	4 620,00	15 000,00	6 706,16	10 000,00	SAFER, assistance juridique (contrat avec cabinet CMS) et assistance rédaction actes administratifs (pour éviter actes notariés)
627	627	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	1 688,00	10 000,00	2 202,12	8 000,00	CA 2022 : Frais d'avocat contentieux en cours (tennis couverts) BP 2023 : Prévision pour d'éventuels litiges contentieux
6291	6291	Annonces et insertions	3 660,00	2 076,00	4 500,00	2 569,72	4 700,00	Annonces légales pour marchés
6292	6292	Fêtes et Cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6296	6296	Catalogues et imprimés et publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6297	6297	Publications Catalogues et imprimés et publications	15 550,00	12 336,37	27 850,00	10 608,40	27 700,00	Bulletin communautaire, brochures touristiques et saison culturelle - BP 2023: nouveau Site Internet Gorges de la Loire reporté en 2023 et externalisation impressions
6298	6298	Frais affichage de publicité	4 500,00	522,60	2 000,00	0,00	2 500,00	Brochures lecture publique non réalisées en 2022
6241	6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6247	6247	Transports salariés de personnes extérieures à la collectivité	35 880,00	21 276,16	39 180,00	31 393,42	39 120,00	Transports pour activités, camps - Inflation au CA 2022
6251	6251	Voyages et déplacements et missions	9 420,00	4 458,82	8 250,00	5 245,45	7 870,00	Remb. frais de déplacements aux agents
6256	6256	Voyages et déplacements et missions	2 570,00	1 119,35	1 860,00	212,75	1 320,00	Remb. frais de restauration aux agents
6257	6257	Réceptions	10 400,00	3 477,17	13 000,00	5 112,57	13 650,00	Frais de réceptions (2021 Impacts COVID): conseils communautaires, vœux, inaugurations château, musée de la fauk au BP 2023
6261	6261	Frais d'affranchissement	10 285,00	6 080,62	10 240,00	6 160,70	9 895,00	Frais d'affranchissement
6262	6262	Frais de Télécommunications	35 840,00	34 686,62	39 520,00	35 586,45	45 110,00	Lignes fixes, services Internet et fibre optiques
627	627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 632,51	2 550,00	1 633,10	2 480,00	Frais bancaires CB, emprunt réalisé en 2021
6281	6281	Concours divers (cotisations)	15 580,00	16 763,71	21 956,46	15 021,85	12 560,00	Cotisations à la Mission locale, CDG43 (service prévention), Les Incontingibles, APIDAE, Application Ma Bâti, BDP, AMF, CDRP, FNCT, AURA Entreprises
6283	6283	Frais de nettoyage des locaux	2 675,00	2 652,06	2 770,00	12 385,20	12 840,00	Nettoyage des vitres des structures et de mobiliers spécifiques - Externalisation de ménages depuis 2022 suite à départ d'agents
62875	62875	Remb. de frais aux cnes membres du GFP	118 385,00	107 872,46	116 730,00	109 458,27	113 250,00	Remb. mises à disposition locaux et charges afférentes, fourniture de plants de fleurissement
62878	62878	Remb. de frais à d'autres organismes	110 600,00	109 332,05	113 500,00	127 093,38	195 600,00	Frais service mutualité ADS PETRA - Depuis 2022: contribution financière à la SPL pour gestion Pôle Economique et Numériques (château ASL), BP 2023: 75k€
6288	6288	Autres services	6 200,00	9 292,99	7 000,00	5 417,00	7 400,00	Tirage de plans, impressions documents pour SIG, distribution du bulletin communautaire, de brochures touristiques + Publication 20 ANS au CA 2021
6312	6312	Taxes foncières	9 900,00	9 836,00	10 200,00	25 804,21	13 000,00	Taxes foncières gendarmerie et taxes foncières ZA - CA 2022: TF des usines relais cloturées restaurées aux acquéreurs
6313	6313	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	21,00	30,00	
6355	6355	Taxes & impôts sur véhicules	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	Frais d'immatriculation
637	637	Autres impôts et taxes	9 600,00	960,52	5 016,00	1 062,90	2 640,00	Redevance à la SACEM
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL			3 333 688,00	3 286 627,37	3 432 826,48	3 283 046,86	3 476 608,90	
6217	6217	Autre personnel affecté par la commune membre GFP	4 200,00	0,00	9 500,00	13 215,81	10 500,00	Mise à disposition personnel communal (périscol, agents entretien,...)
6218	6218	Autre personnel salarié	35 460,55	17 310,85	19 120,00	14 963,76	13 560,00	Convention ESAT médiathèque SDV Mise à dispos
631	631	Impôts, taxes sur rémunération	0,00	0,00	0,00	19 998,92	23 590,00	
632	632	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 141,48	9 575,21	12 587,50	9 378,12	13 550,00	
6336	6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	40 941,80	39 496,27	45 837,50	40 098,51	45 350,00	CNFPT
6338	6338	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	8 021,18	5 997,20	8 165,00	5 897,11	9 050,00	
64111	64111	Rémunération principale	1 315 360,06	1 321 352,66	1 325 115,00	1 165 528,76	1 299 680,00	Maintien masse salariale malgré hausse contextuelle (GVT), mesures nationales (PPCR, point indice, SMIC,...) liés à plan d'économies 2022-2023
64112	64112	Indemnité de résidence	50 002,49	0,00	0,00	2,34	0,00	
64113	64113	Indemnité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64114	64114	Personnel-étudiants - Indemnité-inflation Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	4 579,28	50,00	
64118	64118	Autres indemnités	24,40	632,67	1 870,00	2 026,09	8 950,00	

64131	64131	Rémunérations	814 565,26	839 726,27	897 821,50	940 933,13	993 550,00	Contractuels: hausse SMIC +6% en 2022 puis + 1,8% en 2023 - remplacements de titulaires par des contractuels
64134	64138	Personnel non titulaire - Indemnité d'insertion Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	4 700,00	0,00	
64136	64136	Ind. de préavis et de licenciement indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64162	64162	Emplois d'avenir	11 880,40	0,00	0,00	0,00	0,00	Emplois d'avenir et d'insertion disparus
64164	64118	Emplois d'insertion - Indemnité d'insertion: Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	
64168	64168	Autres emplois d'insertion Autres emplois aidés	35 598,79	41 804,70	28 070,00	16 478,84	0,00	2 PEC 2021-2022
64171	6417	Rémunération des apprentis	18 710,81	27 284,23	25 890,00	20 856,71	3 000,00	Montée en puissance contrats d'apprentissage
64172	6417	Apprenti - Indemnité d'insertion - Rémunération des apprentis	0,00	0,00	0,00	400,00	2 300,00	
6451	6451	Cotisation à l'URSSAF	391 998,50	405 306,92	405 070,00	430 049,62	438 550,00	
6453	6453	Cotisations aux caisses de retraite	385 702,90	365 347,64	360 523,00	331 887,31	334 880,00	
6454	6454	Cotisations aux ASSÉDIC	43 492,13	34 643,83	42 756,50	38 358,84	41 840,00	
6455	6455	Cotisations pour assurance personnel	43 454,93	50 807,39	57 215,50	54 798,90	61 360,00	Assurance statutaire : avenant contrat BP 2023
6457	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	676,92	399,43	370,00	312,52	660,00	
6458	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 995,57	4 094,00	5 615,00	3 653,00	5 660,00	
6474	6474	Versements aux autres oeuvres sociales	26 556,64	24 097,36	29 517,50	25 369,36	27 330,00	CNAS
6475	6475	Médecine du travail	3 190,46	2 050,20	2 520,00	450,00	3 460,00	
6478	6478	Autres charges sociales diverses	106 480,06	100 390,64	154 531,48	138 675,93	139 480,00	CA 2022: augmentation part des titres restaurants suite mise en place 1607h
6488	6488	Autres charges	229,67	340,00	430,00	140,00	250,00	
CHAPITRE 04 : ATTENUATION DE PRODUITS			1 684 000,00	1 684 079,36	1 688 000,00	1 682 083,18	1 688 000,00	
739113	73913	Revenus conventionnels de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
739117	739118	Autres contributions sur dégrèvements/annulations/ Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
739211	739211	Attribution de compensation	1 673 000,00	1 672 754,16	1 673 000,00	1 672 754,16	1 673 000,00	Attributions de compensation versées aux cnrs
739223	739223	Fonds de péréquation ressources communales et Inter.	25 000,00	11 265,00	25 000,00	9 329,00	25 000,00	Contribution FPIC
CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES DE FONCT.			346 913,82	0,00	400 766,66	0,00	0,00	
022		Depenses imprévues fonctionnement.	346 913,82	0,00	400 766,66	0,00	0,00	Plus de dépenses imprévues en M57
CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT			1 344 882,75	0,00	1 372 530,00	0,00	3 000 000,00	
023	023	Virement à la section invest.	1 344 882,75	0,00	1 372 530,00	0,00	3 000 000,00	
CHAPITRE 042 : OPERAT, D'ORDRE ENTRE SECTION			238 730,00	238 882,88	331 280,00	331 068,22	354 000,00	
675	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
676	676	Différences sur réalisat.transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6811	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	225 730,00	223 206,48	318 280,00	318 311,70	341 000,00	Amortissements des biens au prorata temporel en M57 à compter de 2023
6812	68128	Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir - charges exceptionnelles différées	13 000,00	12 746,52	13 000,00	12 746,52	13 000,00	Amortissement aides covid/5 ans
CHAPITRE 66 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			3 677 875,21	2 845 204,26	3 345 535,85	3 189 880,48	3 634 808,58	
651	65118	Redevances pour concessions	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6512	65111	Droits d'utilisation informatique en usage	0,00	737,83	609,00	72,00	600,00	Noms de domaine
6518	65118	Autres redevances pour brevets, concessions procédée	0,00	168,40	350,00	399,17	480,00	
6521	65211	Déficit des budgets annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6531	65311	Indemnité élus	105 000,00	110 140,63	112 500,00	112 072,16	114 900,00	Indemnités versées aux VP et conseillers communautaires délégués
6532	65312	Frais de mission élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6533	65313	Cotisations retraite élus	7 000,00	6 480,58	7 000,00	7 489,82	7 500,00	Cotisations sur indemnité des élus
6534	65314	Cotisations sociales - part patronale	25 000,00	25 041,80	26 000,00	25 375,47	26 000,00	
6535	65315	Formation des élus	1 000,00	1 112,16	1 300,00	1 133,70	1 300,00	DIF élus
6541	6541	Créances admises en non-valeur	500,00	445,56	1 100,00	1 093,82	0,00	Admissions en non valeur
6542	6542	Créances douteuses	300,00	92,10	0,00	0,00	0,00	Créances douteuses
6553	6553	Service d'accueil	640 000,00	638 205,89	650 100,00	650 017,68	685 000,00	Contribution SDIS: inflation de 1,8% pour 2022 puis de 5,3% pour 2023
6554	6554	Autres contributions aux organismes de regroupement	1 658 600,00	1 650 201,33	2 082 199,00	2 063 106,59	2 227 161,00	SICTOM (hausse contribution en 2022 puis en 2023 liée à la revalorisation des bases), EPAGE LL, PÉTR (cf. d'infra)
6558	6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	3 200,00	3 118,05	3 200,00	SPPEH
657348	657348	Subventions de fonctionnement aux autres cnrs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657358	65735A	Autres contributions obligatoires	65 000,00	48 813,91	95 000,00	63 898,10	112 000,00	Participation aux travaux des contrats de rivière (Loire Aval et Ondaine) et contribution pour l'utilisation du centre aquatique l'OXEN (inflation importante: 46% à 54% en 3 ans)
658221	657365	Subventions budgétaires annexes à caractère administratif	83 476,21	0,00	24 792,45	0,00	44 751,55	BP 2023 : Subventions d'équilibre aux budgets annexes Hotel d'entreprises SIM (14,25 K€)/Pépinière Viaduc (16,8 K€) / ZA les Portes du Velay (13,7 K€)
65738	657382	Autres organismes publics	1 500,00	489,99	1 500,00	979,62	1 150,00	Observatoire touristique (Flux/Vison)
65741	65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	Aides Habiter Mieux puis Ma Prime Rénov Sérénité en 2023
65742	65742	Subventions de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	Aides FIL aux entreprises - peu d'aides en fonctionnement.
6574	65748	Subventions budgétaires de droit privé - Subv. de forest aux sites sans de droit privé	489 649,00	463 284,00	339 894,50	271 173,27	268 222,00	Subventions aux associations (2 crèches, 1 centre de loisirs, école de musique, COS) - baisse depuis 2022 liée au versement direct des parts CAF dans le cadre CTS
65888	65888	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 044,00	Indemnisation marchés publics liés à l'imprévisibilité des prix + Frais fourrière (220 € par véhicule)
CHAPITRE 68 : CHARGES FINANCIERES			88 620,00	78 618,88	98 100,00	86 846,77	86 800,00	
66111	66111	Intérêts réglés à l'échéance	80 520,00	78 167,14	91 100,00	81 211,39	80 800,00	Intérêts d'emprunts + nouvel emprunt budgété en investissement
66112	66112	I.C.N.E.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
661121	661121	Montant des ICNE de l'exercice	5 000,00	5 286,86	5 000,00	5 326,58	6 000,00	Intérêts courus non échus
661122	661122	Montant des ICNE de l'exercice	-5 000,00	-4 637,32	-5 000,00	-5 691,60	-6 000,00	
661131	661131	Aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6615	6615	Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	Prévision si besoin d'ouverture d'une ligne de trésorerie
6618	6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES			87 280,00	81 908,16	87 706,66	47 720,48	6 080,00	
6718	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	673	Titres annulés (annexes aménage)	5 000,00	36 434,16	5 000,00	35 369,08	5 000,00	Annulation de titres
6743	6742	Subventions de fonctionnement non versées par les grups - Subventions de fonctionnement aux entreprises	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	Aides FIL aux entreprises - peu d'aides en fonctionnement. Prévision BP 2023 : 10 K€ (changement de chapitre fil à la M57)
6745	6745	Subventions non perçues de droit privé - Subventions de fonctionnement aux ménages	70 000,00	14 960,00	35 500,00	10 914,40	0,00	Aides Habiter Mieux puis Ma Prime Rénov Sérénité en 2023 + Aides covid Prévision BP 2023 : 30 K€ (changement de chapitre fil à la M57)
678	65885	Amortissements exceptionnels - autres charges diverses de gestion courante	2 200,00	1 100,00	2 200,00	1 440,00	0,00	Frais fourrière (220 € par véhicule) Prévision BP 2023 : 2,2 K€ (changement de chapitre fil à la M57)
CHAPITRE 69 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			2 600,00	2 498,35	2 800,00	0,00	2 590,00	
6817	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulant	2 500,00	2 498,35	2 500,00	0,00	2 500,00	montants des recettes encors à recouvrer dont les titres ont été émis avant le 01/01/2020
TOTAL DES DEPENSES			11 302 042,40	9 519 489 28	12 841 336,84	10 981 965,74	11 984 830,99	

► RECETTES

ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	ANNEE 2021		ANNEE 2022		ANNEE 2023	COMMENTAIRES
		BUDGETAIRE	CA 2021	BUDGETAIRE	CA 2022		
CHAPITRE 00 : EXERCICE ANTERIEUR REPORTE FONCT.		2 489 068,48	0,00	2 628 260,74	0,00	2 063 025,99	
002	Excédent antérieur reporté fonct.	2 489 068,48	0,00	2 628 260,74	0,00	2 063 025,99	Affectation du résultat
CHAPITRE 003 : ATTENUATION DE CHARGES		100 230,00	180 424,62	82 240,17	801 343,08	81 835,00	
6419	6419 Remb. rémunérat. de personnel	76 340,00	103 073,17	28 328,00	38 625,68	2 500,00	Remb. des indemnités journalières liées à la maternité, longue maladie, accident de travail
6439	6439 Remb. sur charges de SS et de Prévoyance	0,00	9 472,95	0,00	10 000,00	0,00	
6479	6479 Remb. sur autres charges sociales	23 890,00	37 878,40	54 021,17	52 717,40	49 425,00	Remboursement part salariale tickets restaurants - augmentation montant dans le cadre accord 1607h à partir de 2022
CHAPITRE 043 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		89 122,00	79 195,18	82 836,00	82 048,31	84 700,00	
722	722 Immobilisations corporelles	51 400,00	51 018,84	69 900,00	69 807,40	20 000,00	Travaux en régie
7761	7761 Différence sur réalisations (positives) transférée en invest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
777	777 Subvent. transférées au résultat	28 722,00	28 176,31	28 630,00	28 198,91	24 790,00	Amortissements des subventions
CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES		423 828,00	442 834,86	428 780,00	558 426,40	473 806,00	
7062	7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	13 950,00	13 534,00	7 800,00	15 365,00	11 500,00	Participations familles au service culturel (médiathèques)
70631	70631 A caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70632	70632 Redevance à caractère de loisirs	231 500,00	249 439,66	235 500,00	305 476,06	263 960,00	Participations familles aux activités en accueils de loisirs (vacances tarifs en 2022 et incident au RP 2023)
706326	706326 Repas	37 000,00	34 663,20	37 000,00	38 727,00	37 000,00	
70663	70663 Participations familles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Participations familles pour l'accueil en crèches
706631	706631 Partide, Familles Heures Gardes	106 500,00	103 155,28	108 600,00	124 531,86	108 600,00	
706632	706632 Partide, Familles heures repas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706635	706635 Partide, Familles inscription	620,00	960,00	860,00	360,00	600,00	Frais inscription crèches
70688	70688 Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7082	7082 Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70841	70841 MAD personnel aux budgets annexes	26 600,00	26 956,63	26 600,00	43 690,00	46 000,00	Remboursement personnels aux budgets annexes hotel d'entreprises SIM (ménage) et Eau-Ast (plus proche de la réalité depuis 2022 dans le cadre du plan d'économies)
70845	70845 Mises à disposition personnel aux crèches membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70848	70848 Autres organismes	1 700,00	1 851,60	1 700,00	2 780,38	2 000,00	Remb. mises à disposition personnels salés conventions en cours
70872	70872 Remb. par budgets annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70875	70875 Par les communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	78,30	0,00	Remboursement par commune sur bâtiments mutualisés
70878	70878 Remb. par autres redevables	7 500,00	11 432,99	7 500,00	25 934,70	9 000,00	Remboursement charges locales PÉTR - TEOM gendarmeries - TF usines relais clôturés (cf. précédemment)
7088	7088 Autres produits d'activités annexes	250,00	1 142,20	300,00	32,00	200,00	Produit des ventes duc. touristiques
CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES		6 876 642,40	6 896 925,34	6 432 616,33	8 028 337,85	7 284 848,80	
73111	73111 Taxes foncières et d'habitation	1 369 590,00	1 095 621,00	1 096 221,00	1 161 377,00	1 595 228,00	Produit CFE : exonération partielle industries (compensation Etat) depuis 2021 - BP 2023: selon montant perçu en 2022 + TSK revalorisation bases mini adoptée en 2022 TFNB : augmentation au BP 2023 de 7% (bases) THRS : augmentation au BP 2023 de 7% (bases) - depuis 2021 compensation de la réforme de la TH résidences principales par le versement de la TVA (cf ligne 7382) + augmentation taux 2,2% (restauration TFB + THRS + TFNB)
73112	73112 Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises	594 118,00	612 962,00	595 869,00	609 128,00	632 323,00	moyenne des 3 dernières années compensée par TVA à compter de 2023
73113	73113 Taxe sur surfaces commerciales (TASCOM)	45 279,00	51 293,00	51 293,00	51 838,00	51 838,00	Selon montant perçu en 2022
73114	73114 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	94 707,00	99 479,00	99 479,00	103 835,00	103 835,00	Selon montant perçu en 2022
7318	7318 Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	183,00	0,00	0,00	0,00	Règles complémentaires
73211	73211 Attributions de compensation	118 450,00	118 450,20	118 450,00	118 450,20	118 450,00	AC SEA-SVM-SSS
73221	73221 F.N.G.L.R.	332 080,00	332 080,00	332 080,00	332 080,00	332 080,00	Selon montant perçu en 2022
7325	7325 Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7328	7328 Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7331	7331 Taxes créées, autres ménagères	1 478 709,00	1 498 602,00	1 980 899,00	1 991 910,00	2 121 400,00	TEOM: augmentation de 8,19% à 11,75% pour compenser hausse contribution SICTOM au CA 2022 - BP 2023: revalorisation bases +6% (pas locaux pro)
7351	7351 Taxe sur la conservation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7362	7362 Taxe de séjour	0,00	11 550,14	5 000,00	16 744,68	15 000,00	Taxe de séjour
7382	7382 Fraction compensatoire de la TPFB et de la TH sur résidences principales	2 046 649,00	2 045 806,00	2 158 325,33	2 241 801,00	2 353 891,00	Augmentation liée à l'inflation en 2022 - BP 2023: +5% (inflation)
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		2 667 466,69	2 889 775,96	2 713 832,40	2 833 868,13	2 777 948,80	
74124	74124 Dotat. de base groupement crèches	129 229,00	142 365,00	142 365,00	156 338,00	171 971,00	Selon montant perçu en 2022 + 10% (optimisation CIP)
74126	74126 Dotat. de compensation groupement	950 000,00	950 645,00	931 682,10	929 792,00	911 196,00	selon montant perçu en 2022 -2% (baisses identiques aux années précédentes)
744	744 FCTVA	3 000,00	9 319,82	3 000,00	16 465,42	5 000,00	FCTVA travaux entretien voiries-bâtiments
74716	74716 Autres participations de l'Etat (CAE)	7 200,00	25 034,89	4 287,19	3 939,42	0,00	Aides contrats aidés (PEC) - néant en 2023
74718	74718 Autres participations de l'Etat (FPD-DIAC)	96 000,00	41 629,52	79 957,24	9 810,93	94 500,00	Aide RPD sur projet "jeunes" + aide DRAC sur projet EAC + subventions étude centre-bourg en 2023
7472	7472 Subvention Régions	5 000,00	10 000,00	0,00	10 200,00	4 917,00	Plan mercredis
7473	7473 Subvention Département	4 000,00	12 122,00	900,00	246,00	1 000,00	Aide Département sur projet EAC en 2021 - projet parentalité en 2023
74741	74741 Participations des crèches membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74748	74748 Autres communes	8 000,00	1 260,00	0,00	0,00	0,00	Participation charges bâtiments mutualisés avec commune
7476	747688 Participations autres organismes	4 200,00	71 742,43	102 760,00	130 874,68	47 150,00	Aides REAAP/DAHLUR petite enfance + aides conseillers numériques (2022) et chèque de projet PVD
74781	747881 Prestations de service CAF	404 235,00	349 889,83	434 473,00	477 243,95	471 402,00	selon estimation de fréquentation
74782	747882 PSEJ	613 181,00	619 883,54	381 000,00	432 442,11	398 412,00	montant nouvelle CTG diminuée depuis 2022 compte tenu défnancement coordinations et versements directs
74783	747883 Prestations de service MSA	3 340,00	583,82	3 000,00	6 895,47	1 700,00	structures associatives - BP 2023: -10% dans le cadre signature CTG
74785	747885 Prestations indemnité de garde SNCF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	selon estimation de fréquentation
74786	747886 Aide exceptionnelle CAF	29 000,00	0,00	15 513,00	19 555,75	0,00	Aides exceptionnelles CAF COVID en 2022
7482	7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
748313	748312 Dotation compensation de la réforme TP	167 000,00	167 770,00	167 770,00	167 770,00	167 770,00	selon montant perçu en 2022
748314	748313 Dotation unique compensation départementale TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74833	74832 Etat/compensat. taxe prof.	0,00	481 625,63	433 464,87	538 425,00	502 922,00	
74834	74832 Etat - compensat. au titre des constructions des taxes foncières	0,00	2,00	0,00	3,00	0,00	selon montant perçu en 2022
74835	74832 Etat - compensat. au titre des constructions des taxes foncières	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
748371	748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74838	748388 Autres	0,00	6 801,97	0,00	0,00	0,00	
7488	748888 Autres attribut. et participat.	0,00	0,00	33 900,00	33 984,00	0,00	
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS ET DÉPENSES COURANTES		197 180,00	208 078,83	201 180,00	210 232,45	189 250,00	
752	752 Revenus des liquidités	197 180,00	208 078,83	201 180,00	210 068,67	199 250,00	location gendarmeries d'Aurec et St Didier + prise en charge part loyer OT par mairie ASL terminée en 2022 (château)
7531	7531 Excédent des budgets annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7552	7552 Déficit du budget annexe à caract. administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	758888 Produits divers de gestion courante	0,00	1,34	0,00	164,18	0,00	
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS		100,00	52 113,81	0,00	74 063,37	0,00	
7714	7714 Recouvrement sur créances admissibles en non valeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718	7718 Autres produits except. gestion	100,00	337,20	0,00	4 031,19	0,00	Remboursements divers
773	773 Mandats annulés (marchés annulés)	0,00	39 429,18	0,00	19 610,21	0,00	Mandats annulés (contribution EP VECLIA notamment cf. précédemment)
775	775 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
778	778888 Produits exceptionnels divers	0,00	12 347,45	0,00	50 421,97	0,00	Remboursements assurances suite sinistre + dommages tennis couverts
CHAPITRE 78 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	88,94	0,00	
7817	7817 Reprises sur prov. Pour dépréciation des actifs	0,00	0,00	0,00	88,94	0,00	
TOTAL DES RECETTES		11 902 842,48	9 889 180,26	11 461 236,34	14 066 710,46	11 689 698,30	

Résultats budgétaires de l'exercice

30610 - UR TRANSPORT ROUSSON CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	324 676,83	78 010,00	402 686,83
Titres de recette émis (b)	51 935,97	77 769,36	129 705,33
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	51 935,97	77 769,36	129 705,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	324 676,83	78 010,00	402 686,83
Mandats émis (f)	65 765,27	24 824,73	90 590,00
Annulations de mandats (g)		831,62	831,62
Depenses nettes (h = f - g)	65 765,27	23 993,11	89 758,38
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	13 829,30	53 776,25	39 946,95
(h - d) Déficit			

BUDGET - "USINE RELAIS TRANSPORTS ROUSSON"

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	<u>DEPENSES (en euros)</u>			<u>DEPENSES (en euros)</u>	
			001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté	
61522	Bâtiments	0,00			
			1641	Emprunts en euros	65 765,27
6226	Honoraires	0,00			
63512	Taxes foncières	16 560,00			
658	Charges diverses de gestion courante	0,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 619,89			
661121	Intérêts - rattachement des I.C.N.E. de l'exerci	644,84			
661122	Intérêts - rattachement des I.C.N.E.	-831,62			
023	Virement à la section d'Investissement	0,00			
	TOTAL DEPENSES	23 993,11 €		TOTAL DEPENSES	65 765,27 €
	<u>RECETTES (en euros)</u>			<u>RECETTES (en euros)</u>	
70878	Remb. par d'autres redevables	16 560,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	51 935,97
752	Revenus des immeubles	61 207,80	1641	emprunts en euros	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1,56			
			021	Virement de la section de fonctionnement	
	TOTAL RECETTES	77 769,36 €		TOTAL RECETTES	51 935,97 €

BUDGET - "USINE RELAIS TRANSPORTS ROUSSON"

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice	77 769,36
Dépenses de l'exercice	-23 993,11
Résultat de l'exercice	53 776,25
Report résultat antérieur	0,00
Résultat cumulé	53 776,25
Affectation à section d'investissement	-53 776,25
Résultat cumulé reporté	0,00

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice	51 935,97
Dépenses de l'exercice	-65 765,27
Résultat de l'exercice	-13 829,30
Report résultat antérieur	-257 676,83
Résultat cumulé reporté	-271 506,13

- R.A.R. en Dépenses	0,00
+ R.A.R. en Recettes	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-271 506,13

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Déficit d'investissement reporté	271 506,13
61521	Entretien Terrains	3 000,00			
61522	Entretien et réparations bâtiments	0,00	1641	Emprunts en euros	68 000,00
615228	Entretien réparations autres bâtiments	3 000,00			
63512	Taxes foncières	18 000,00			
658	Charges diverses de gestion courante	10,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 500,00			
661121	Intérêts - rattachement des I.C.N.E. de l'ex	700,00			
661122	Intérêts - rattachement des I.C.N.E.	-700,00			
023	Virement à la section d'investissement	48 500,00			
	TOTAL DEPENSES	79 010,00 €		TOTAL DEPENSES	339 506,13 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
70878	Remb. par d'autres redevables	18 000,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	53 776,25
752	Revenus des immeubles	61 000,00	1641	Emprunts en euros	237 229,88
758	Produits divers de gestion courante	10,00			
			021	Virement de la section de fonctionnement	48 500,00
	TOTAL RECETTES	79 010,00 €		TOTAL RECETTES	339 506,13 €

BUDGET « TRANSPORT ROUSSON »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Taxe foncière 2022
 - Intérêts réglés à l'échéance
 - ICNE
- Recettes
 - Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière)
 - Revenus des immeubles (loyers)
 - Produits de gestion courante (arrondi de TVA)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Remboursement capital d'emprunts
- Recettes
 - Affectation du résultat 2021

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Entretien Terrain
 - Entretien et réparation autres bâtiments
 - Taxes foncières
 - Charges diverses de gestion courante
 - Intérêts d'emprunt
 - ICNE (Intérêts courus non échus)
 - Virement à la section d'investissement
- Recettes
 - Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière)
 - Revenus des immeubles
 - Produits de gestion courante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Déficit d'investissement reporté
 - Remboursement capital d'emprunt
- Recettes
 - Emprunt
 - Virement de la section de fonctionnement
 - Affectation du résultat 2022 (excédent de fonctionnement)

Résultats budgétaires de l'exercice

30612 - USINE RELAIS MGPA CCLIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	75 257,24	2 500,00	77 757,24
Titres de recette émis (b)	10 581,86	2 363,00	12 944,86
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	10 581,86	2 363,00	12 944,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	75 257,24	2 500,00	77 757,24
Mandats émis (f)		2 363,00	2 363,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		2 363,00	2 363,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 581,86		10 581,86
(h - d) Déficit			

BUDGET - "USINE RELAIS M.G.P.A."**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Solde d'exécution de la sect° d'invest. Re.	
615221	Entretien et réparation batiments publics	0,00			
63512	Taxes foncières	2 363,00			
658	Charges diverses de gest° courantes	0,00			
023	Virement à la sect° d'investissement	0,00			
	TOTAL DEPENSES	2 363,00 €		TOTAL DEPENSES	0,00 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
70878	Remb. par d'autres redevables	2 363,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 581,86
752	Revenus des immeubles	0,00	1641	Emprunts	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00			
			021	Virement de la sect° de f°	0,00
	TOTAL RECETTES	2 363,00 €		TOTAL RECETTES	10 581,86 €

BUDGET - "USINE RELAIS M.G.P.A."

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice	2 363,00
Dépenses de l'exercice	-2 363,00
Résultat de l'exercice	0,00
Report résultat antérieur	0,00
Résultat cumulé	0,00
Affectation à section d'investissement	0,00
Résultat cumulé reporté	0,00

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice	10 581,86
Dépenses de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice	10 581,86
Report résultat antérieur	-75 257,24
Résultat cumulé reporté	-64 675,38

- R.A.R. en Dépenses	
+ R.A.R. en Recettes	
BESOIN DE FINANCEMENT	-64 675,38

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Déficit d'investissement reporté	64 675,38
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00			
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	1641	Emprunts en euros	0,00
63512	Taxes foncières	0,00			
65888	Charges diverses de la gestion courante	0,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL DEPENSES	0,00 €		TOTAL DEPENSES	64 675,38 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
70878	Remb. par d'autres redevables	0,00	1641	Emprunts en euros	64 674,38
752	Revenus des immeubles	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
75888	Produits divers de gestion courante	0,00			
			024	Produits de cession	1,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	TOTAL RECETTES	0,00 €		TOTAL RECETTES	64 675,38 €

BUDGET « USINE RELAIS MGPA »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
Taxe foncière 2022 (vente effectuée en juin 2022)

- Recettes
Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
Non réalisées

- Recettes
Affectation du résultat 2021

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
Non réalisées

- Recettes
Fin du crédit bail au 31/12/2021 (vente pour 1€)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
Déficit d'investissement reporté

- Recettes
Emprunt d'équilibre

Résultats budgétaires de l'exercice

30613 - PEPINIERE ETS DU VIADUC CCIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	511 494,50	36 010,00	547 504,50
Titres de recette émis (b)	25 070,65	48 897,30	73 967,95
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	25 070,65	48 897,30	73 967,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	511 494,50	36 010,00	547 504,50
Mandats émis (f)	31 999,51	17 343,19	49 342,70
Annulations de mandats (g)		63,20	63,20
Depenses nettes (h = f - g)	31 999,51	17 279,99	49 279,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		31 617,31	24 688,45
(h - d) Déficit	6 928,86		

BUDGET - "PEPINIERE D'ENTREPRISES DU VIADUC"

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté	
60611	Eau et assainissement				
60612	Energie - électricité	1 984,60	1641	Emprunts en euros	31 999,51
60631	Fournitures d'entretien		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	26,58			
6068	Autres matières et fournitures		2313	Constructions	
61521	Terrains	0,00			
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 906,00			
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00			
615231	Entretien et réparations voiries	255,00			
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	0,00			
6156	Maintenance	762,84			
6161	Primes d'assurances	678,57			
6262	Frais de télécommunications				
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00			
63512	Taxes foncières	8 279,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 404,73			
661121	Intérêts - rattachement des I.C.N.E. de l'exercice	45,87			
661122	Intérêts - rattachement des I.C.N.E.	-63,20			
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00			
023	Virement à la section d'investissement				
	TOTAL DEPENSES	17 279,99 €		TOTAL DEPENSES	31 999,51 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
70878	Remb. par d'autres redevables	6 202,92	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	25 070,65
752	Revenus des immeubles	41 307,48	1641	Emprunts	0,00
7552	Déficit budget annexe	0,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5,60			
7718	Autres produits divers de gestion courante	0,54	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
773	Mandats annulés sur ex antérieur	1 037,82			
7788	Produits exceptionnels divers	342,94			
	TOTAL RECETTES	48 897,30 €		TOTAL RECETTES	25 070,65 €

BUDGET - "PEPINIERE D'ENTREPRISES DU VIADUC"

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice	48 897,30
Dépenses de l'exercice	-17 279,99
Résultat de l'exercice	31 617,31
Report résultat antérieur	0,00
Résultat cumulé	31 617,31
Affectation à section d'investissement	-31 617,31
Résultat cumulé reporté	0,00

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice	25 070,65
Dépenses de l'exercice	-31 999,51
Résultat de l'exercice	-6 928,86
Report résultat antérieur	-472 244,50
Résultat cumulé reporté	-479 173,36

- R.A.R. en Dépenses	550,00
+ R.A.R. en Recettes	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-479 723,36

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Déficit d'investissement reporté	479 723,36
60612	Energie - électricité	3 000,00			
60631	Fournitures d'entretien	500,00	1641	Emprunts en euros	35 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	3 700,00
61521	Entretien et réparation terrains	0,00	21318	Autres bâtiments publics	550,00
615221	Entretiens et réparation bâtiments	5 000,00			
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	2315	Installations, matériel et outillage technique	2 000,00
615231	Entretiens et réparation voiries	2 000,00			
6156	Maintenance	2 000,00			
6168	Primes d'assurances	800,00			
63512	Taxes foncières	9 000,00			
65888	Charges diverses de gestion courante	10,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00			
661121	Intérêts - rattachement des I.C.N.E. de l'exercice	50,00			
661122	Intérêts - rattachement des I.C.N.E.	-50,00			
042/6811	Dotations aux amortissements sur immo incorporelle	32 000,00			
023	Virement à la section d'investissement				
	TOTAL DEPENSES	57 810,00 €		TOTAL DEPENSES	520 973,36 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
70878	Remb. par d'autres redevables	6 000,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	31 617,31
752	Revenus des immeubles	35 000,00	1641	Emprunts en euros	453 656,05
75822	Déficit Bud. annexe à car. adm. BP gal	16 800,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	3 700,00
75888	Produits divers de gestion courante	10,00			
			040/281318	Dotations aux amortissements	32 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
	TOTAL RECETTES	57 810,00 €		TOTAL RECETTES	520 973,36 €

BUDGET « PEPINIÈRE D'ENTREPRISES DU VIADUC »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Energie électricité – fournitures de petit équipement (Clés et Adhésifs)
Entretien et réparation bâtiment public
Entretien et réparation voirie (travaux de déneigement)
Frais de nettoyage des locaux
Maintenance (Vérifications annuelles sécurité)
Assurance
Taxe foncière
Intérêts réglés à l'échéance
ICNE (intérêts courus non échus)

Recettes

Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière et charges mensuelles)
Revenu des immeubles (loyers)
Produits de gestion courante (arrondi de TVA)
Mandats annulés sur exercice antérieur
Produits exceptionnels divers (remboursement assurance)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Remboursement capital d'emprunts

Recettes

Affectation du résultat 2021

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Energie et électricité – combustibles – fournitures d'entretien et de petit équipement
Entretien et réparation terrains et bâtiments – voiries et réseaux (déneigement)
Prime d'assurances
Maintenance
Taxes foncières
Charges diverses de gestion courante
Intérêts d'emprunt
ICNE (Intérêts courus non échus)
Dotations aux amortissements

Recettes

Remboursement de frais par autres redevables (charges)
Revenus des immeubles (loyers)
Subvention d'équilibre du Budget général vers le BA
Produits de gestion courante

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit d'investissement reporté
Remboursement capital d'emprunt
Dépôts et cautionnement reçus
Autres bâtiments publics (provision pour travaux)
Installations, matériels et outillages techniques (provision pour matériel)

Recettes

Emprunt
Dépôts et cautionnements reçus
Dotations aux amortissements
Affectation du résultat 2022 (excédent de fonctionnement)

Résultats budgétaires de l'exercice

30607 - PEPINIERE ENT ST JUST MALMONT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	465 248,01	49 426,22	514 674,23
Titres de recette émis (b)	15 192,38	40 300,13	55 492,51
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	15 192,38	40 300,13	55 492,51
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	465 248,01	49 426,22	514 674,23
Mandats émis (f)	24 878,00	24 513,08	49 391,08
Annulations de mandats (g)		2 060,54	2 060,54
Depenses nettes (h = f - g)	24 878,00	22 452,54	47 330,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		17 847,59	8 161,97
(h - d) Déficit	9 685,62		

BUDGET - "PEPINIERE SAINT-JUST MALMONT"

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	<u>DEPENSES (en euros)</u>			<u>DEPENSES (en euros)</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté	
60611	Eau et assainissement	820,05	1641	Emprunts en euros	20 000,00
60612	Energie - électricité	5 636,21	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
60621	Combustibles	0,00			
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2184	Mobilier	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2188	Autres immo corporelles	0,00
60636	Vêtement de travail	0,00			
6064	Fournitures administratives		2313	Constructions	4 878,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00			
615221	Entretien et réparation bâtiments publics	0,00			
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	0,00			
61523	Voiries et réseaux	0,00			
61558	Autres biens mobiliers	0,00			
6156	Maintenance	122,00			
616	Primes d'assurances	420,75			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rat.	8 800,00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	236,00			
63512	Taxes foncières	4 273,00			
65888	Charges diverses de la gestion courante	0,33			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 201,00			
661121	Intérêts - rattachement des I.C.N.E. de l'exercice	184,60			
661122	Intérêts - rattachement des I.C.N.E.	-241,40			
6718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	0,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL DEPENSES	22 452,54 €		TOTAL DEPENSES	24 878,00 €
	<u>RECETTES (en euros)</u>			<u>RECETTES (en euros)</u>	
70878	Remb. par d'autres redevables	15 672,77	1068	Affectation du résultat	15 192,38
752	Revenus des immeubles	24 627,36	1641	Emprunts	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	
	TOTAL RECETTES	40 300,13 €		TOTAL RECETTES	15 192,38 €

BUDGET - "PEPINIERE SAINT-JUST MALMONT"

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice	40 300,13
Dépenses de l'exercice	-22 452,54
Résultat de l'exercice	17 847,59
Report résultat antérieur	0,00
Résultat cumulé	17 847,59
Affectation à section d'investissement	-17 847,59
Résultat cumulé reporté	0,00

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice	15 192,38
Dépenses de l'exercice	-24 878,00
Résultat de l'exercice	-9 685,62
Report résultat antérieur	-434 548,01
Résultat cumulé reporté	-444 233,63
- R.A.R. en Dépenses	0,00
+ R.A.R. en Recettes	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-444 233,63

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Déficit d'investissement reporté	444 233,63
60611	Eau et assainissement	1 500,00			
60612	Energie - électricité	8 000,00	1641	Emprunts en euros	22 000,00
60621	Combustibles	0,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	3 700,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00			
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	2184	Mobilier	0,00
60636	Vêtements de travail	100,00	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00			
			2313	Constructions	3 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00			
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	5 000,00			
61523	Voiries et réseaux	1 500,00			
6156	Maintenance	500,00			
6161	Primes d'assurances	600,00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	600,00			
63512	Taxes foncières	5 000,00			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	11 000,00			
65888	Charges diverses de la gestion courante	10,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00			
661121	Intérêts - rattachement des I.C.N.E. de l'exercice	200,00			
661122	Intérêts - rattachement des I.C.N.E.	-200,00			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 400,00			
042/6811	Dotations aux amortissements sur immo incorporelles	12 050,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL DEPENSES	53 260,00 €		TOTAL DEPENSES	474 933,63 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
002			1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	17 847,59
70878	Remb. par d'autres redevables	15 000,00	1641	Emprunts en euros	441 336,04
			165	Dépôts et cautionnements reçus	3 700,00
752	Revenus des immeubles	24 000,00			
7552	Déficit BA à caractère adm par le BG	14 250,00			
758	Produits divers de gestion courante	10,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
			040/281848	Amorts mat de bureau et mobilier	12 050,00
	TOTAL RECETTES	53 260,00 €		TOTAL RECETTES	474 933,63 €

BUDGET « PEPINIERE DE SAINT JUST MALMONT »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses

Eau et assainissement – Energie électricité –fournitures d’entretien et de petit équipement
Maintenance (Vérifications périodiques des installations électriques)
Assurances
Personnel affecté par la collectivité de rattachement (ménage)
Frais de nettoyage des locaux
Taxe foncière
Charges diverses de gestion courante (arrondi de TVA)
ICNE (intérêts courus non échus)

- Recettes

Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière et charges mensuelles)
Revenu des immeubles (loyers)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses

Remboursement capital d'emprunts
Dépôts et cautionnements reçus (remboursement caution)

- Recettes

Affectation du résultat 2021

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses

Eau et assainissement – énergie et électricité – combustibles – fournitures d’entretien – vêtements de travail –autres matières et fournitures
Entretien et réparation terrains et bâtiments (éclairage extérieur) - voiries et réseaux (déneigement)
Maintenance
Prime d’assurances
Frais de nettoyage des locaux
Taxes foncières
Personnel affecté par la collectivité de rattachement
Charges diverses de gestion courante
Intérêts d’emprunt
ICNE (Intérêts courus non échus)
Titres annulés sur exercices antérieurs (revalorisation des charges)
Dotation aux amortissements

Recettes

Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière)
Revenus des immeubles (loyers)
Subvention d'équilibre du Budget général vers le BA
Produits de gestion courante

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit d'investissement reporté
Remboursement capital d'emprunt
Dépôts et cautionnement reçus
Autres immobilisations corporelles (provision pour mobiliers)
Construction (provision pour travaux)

Recettes

Emprunt
Dépôts et cautionnements reçus
Affectation du résultat 2022 (excédent de fonctionnement)

Résultats budgétaires de l'exercice

30604 - IMMOBILIER FLACHERE CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 162 051,67	123 810,00	2 285 861,67
Titres de recette émis (b)	1 761 000,00	0,86	1 761 000,86
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 761 000,00	0,86	1 761 000,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 162 051,67	123 810,00	2 285 861,67
Mandats émis (f)	88 855,81	8 574,50	97 430,31
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	88 855,81	8 574,50	97 430,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 672 144,19		1 663 570,55
(h - d) Déficit		8 573,64	

BUDGET - "IMMOBILIER Route de la Flachère"

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	<u>DEPENSES (en euros)</u>			<u>DEPENSES (en euros)</u>	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	001	Déficit d'investissement	
615221	Entretien et réparation bâtiments publics	0,00	13912	Amortissement reprise de subventions	0,00
6161	Assurances multirisques	0,00	13913	Amortissement reprise de subventions	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	1641	Capital d'emprunt	20 625,00
6226	Honoraires	0,00	192	Moins value sur cession d'immo	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2031	Etudes diagnostic	0,00
627	Services bancaires	1 650,00	2132	Immeuble de rapport	0,00
63512	Taxes foncières	407,00	2313	Construction	68 230,81
65888	Charges diverses de gestion courante	0,00			
66111	Intérêts d'emprunts	6 517,50			
661121	ICNE de l'exercice	0,00			
661122	ICNE de l'exercice N-1	0,00			
675	Valeurs comptables des immo cédées	0,00			
023	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
042/6811	Dotation aux amortissement	0,00			
	TOTAL DEPENSES	8 574,50 €		TOTAL DEPENSES	88 855,81 €
	<u>RECETTES (en euros)</u>			<u>RECETTES (en euros)</u>	
002	Excédent reporté	0,00	1311	Etat	111000
752	Revenus des immeubles	0,00	1312	Région	0,00
7552	Deficit BA à caractère adm par le BG	0,00	1313	Département	0,00
758	Produits de gestion courante	0,86	1641	Emprunt	1 650 000,00
7761	Différences sur réalisation transférées en I	0,00	2132	Immeubles de rapport	0,00
775	Produits de cession	0,00	021	Virement à la section d'investissement	0,00
777	Quote part subventions	0,00	024	Produit de cessions	0,00
			040/28132	Amortissement bâtiment	0,00
	TOTAL RECETTES	0,86 €		TOTAL RECETTES	1 761 000,00 €

BUDGET - "IMMOBILIER Route de la Flachère"

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice	0,86
Dépenses de l'exercice	-8 574,50
Résultat de l'exercice	-8 573,64
Report résultat antérieur	-1 922,03
Résultat cumulé	-10 495,67
Affectation à section d'investissement	
Résultat cumulé reporté	-10 495,67

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice 2022	1 761 000,00
Dépenses de l'exercice 2022	-88 855,81
Résultat de l'exercice 2022	1 672 144,19
Report résultat antérieur	-101 051,67
Résultat cumulé reporté	1 571 092,52
- R.A.R. en Dépenses	185 393,34
+ R.A.R. en Recettes	259 000,00
DEGAGEMENT DE FINANCEMENT	1 644 699,18

BUDGET - "IMMOBILIER Route de la Flachère"

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	<u>DEPENSES (en euros)</u>			<u>DEPENSES (en euros)</u>	
001	Déficit de fonctionnement	10 495,67	001	Déficit d'investissement	
60632					
615221	Entretien et réparation bâtiments publics	0	13911	Amortissement Etat et établissements nationaux	20 500,00
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	4 000,00	13912	Amortissement reprise de subventions	0,00
6161	Assurances multirisques	1 000,00	13913	Amortissement reprise de subventions	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	1641	Capital d'emprunt	85 000,00
6226	Honoraires	0,00	192	Moins value sur cession d'immo	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2031	Etudes diagnostic	3 500,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	21321	Immeuble de rapport	0,00
65888	Charges diverses de gestion courante	10,00	2313	Constructions	2 106 753,34
66111	Intérêts d'emprunts	30 000,00			
661121	ICNE de l'exercice	450,00			
661122	ICNE de l'exercice N-1	-450,00			
675	Valeurs comptables des immo cédées				
023	Virement de la section de fonctionnement				
042/6811	Dotation aux amortissements	110 000,00			
	TOTAL DEPENSES	156 505,67 €		TOTAL DEPENSES	2 215 753,34 €
	<u>RECETTES (en euros)</u>			<u>RECETTES (en euros)</u>	
002	Excédent reporté		002	Excédent d'investissement reporté	1 571 092,52
752	Revenus des immeubles	135 995,67	10226	Taxe d'aménagement	50 000,00
75822	Déficit BA à caractère adm par le BG		1311	Etats et Etablissements nationaux	259 000,00
75888	Produits de gestion courante	10,00	1312	Région	0,00
7761	Différences sur réalisation transférées en I	0,00	1313	Département	40 000,00
775	Produits de cession	0,00	1641	Emprunt	185 660,82
777	Quote part subventions	20 500,00	040/281321	Amortissement bâtiment	110 000,00
	TOTAL RECETTES	156 505,67 €		TOTAL RECETTES	2 215 753,34 €

BUDGET « Immobilier Route de la Flachère »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Frais bancaire (emprunt réalisé)
 - Taxe foncière
 - Intérêts d'emprunt
- Recettes
 - Produits de gestion courante (centimes de TVA)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Emprunt
 - Construction
- Recettes
 - Subvention (acompte fond friche)
 - Emprunt réalisé

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Déficit de fonctionnement
 - Entretien et réparation autres bâtiments
 - Assurance
 - Taxes foncières
 - Charges de gestion courante
 - Intérêts d'emprunt
 - ICNE
 - Dotations aux amortissements
- Recettes
 - Revenus des immeubles (loyers à 5,60€/m² pour équilibrer)
 - Produits de gestion courante
 - Quote-part subventions (amortissements des subventions)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Amortissement des subventions
 - Emprunt – remboursement capital
 - Etude
 - Constructions (Création de la pépinière d'entreprise et taxe d'aménagement)
- Recettes
 - Excédent d'investissement reporté
 - Taxe d'aménagement (reversement 80% par commune)
 - Subvention Etat (Fond Friche) et Département (aide immobilier d'entreprises)
 - Emprunt d'équilibre
 - Amortissement travaux bâtiment

Résultats budgétaires de l'exercice

30616 - ZA LES PORTES DU VELAY CCLIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	84 209,14	13 386,23	97 595,37
Titres de recette émis (b)	26 432,20	0,28	26 432,48
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	26 432,20	0,28	26 432,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	84 209,14	13 386,23	97 595,37
Mandats émis (f)	28 584,50	325,60	28 910,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	28 584,50	325,60	28 910,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 152,30	325,32	2 477,62
(h - d) Déficit			

BUDGET - "Z.A.E. LES PORTES DU VELAY"

COMpte ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	<u>DEPENSES (en euros)</u>			<u>DEPENSES (en euros)</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	001	Solde d'exécution de la sect° d'invest. Repor	0,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	2031	Frais d'études	1 710,00
6045	Achats d'études, prestations de services	0,00			
60612	Energie - électricité	0,00	2111	Terrains nus	0,00
60632	Fouritures de petit équipement	0,00			
			2312	Agencement et aménagement terrains	0,00
6135	Locations mobilières	237,60	2313	Constructions	271,00
61521	Terrains	0,00	2315	Installation, matériel et outillage techniques	171,30
615231	Entretien réparations voiries	0,00			
			041/2313	Constructions	26 432,20
63512	Taxes foncières	88,00			
658	Charges diverses de gest° courante	0,00			
	TOTAL DEPENSES	325,60 €		TOTAL DEPENSES	28 584,50 €
	<u>RECETTES (en euros)</u>			<u>RECETTES (en euros)</u>	
7552	Déficit du BA à car. Adm. Par le BP Gal	0,00	1321	Etat et Ets nationaux	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,28	1326	Autres établissements publics locaux	0,00
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	0,00	1641	Emprunts	0,00
			024	Produits de cessions	0,00
			041/2031	Frais d'études	24 764,74
			041/2033	Frais d'insertion	1 667,46
	TOTAL RECETTES	0,28 €		TOTAL RECETTES	26 432,20 €

BUDGET « ZAE LES PORTES DU VELAY »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Location mobilière
 - Taxe foncière
- Recettes
 - Produits divers de gestion courante (Centimes de TVA)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Frais d'étude
 - Constructions
 - Installation, matériel et outillage technique
 - Amortissements
- Recettes
 - Amortissements

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Déficit de fonctionnement reporté
 - Prestations de services
 - Taxes foncières
 - Charges diverses de gestion courante
- Recettes
 - Subvention d'équilibre BP Gal vers BA
 - Produits de gestion courante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Terrains -acquisition parcelles
 - Agencements et aménagements de terrain : raccordement de réseau, plate formage de la parcelle acquise à l'Etat
- Recettes
 - Excédent d'investissement reporté
 - Produits de cession (vente parcelle aménagée à 35€/m2)

30603 - EXTENSION ZA PORTES DU VELAY

Exercice 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	500 000,00	3 300 010,00	3 800 010,00
Titres de recette émis (b)		4 910,00	4 910,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		4 910,00	4 910,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	500 000,00	3 300 010,00	3 800 010,00
Mandats émis (f)	4 910,00	4 910,00	9 820,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	4 910,00	4 910,00	9 820,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			4 910,00
(h - d) Déficit	4 910,00		4 910,00

BUDGET - "EXTENSION ZA LES PORTES DU VELAY"

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Solde d'exécution de la section d'invest. Rep	0,00
6015	Terrains à aménager	0,00			
6045	Achats d'études, prestations de services	4 910,00			
			040/3351	Terrains en cours	
63512	Taxes foncières		040/3354	En cours de production études	4 910,00
			040/3355	Travaux	0,00
658	Charges de gestion courante	0,00			
042/7133	Variations des en-cours de production de bien	0,00			
	TOTAL DEPENSES	4 910,00 €		TOTAL DEPENSES	4 910,00 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	1641	Emprunts	0,00
7472	Régions	0,00			
7473	Département	0,00	040/3351	Terrains aménagés	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00			
791	Transfert de charges gest° courante	0,00			
042/7133	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00			
042/7134	Variation des stocks prestations services	4 910,00			
	TOTAL RECETTES	4 910,00 €		TOTAL RECETTES	0,00 €

BUDGET extension « ZA LES PORTES DU VELAY »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Achat d'étude (expertise forestière, début études PLU)

- **Recettes**

Variation de stock

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Variation de stock

- **Recettes**

Néant

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Acquisition parcelles si DUP
Etudes DUP et PLU
Charges diverses de la gestion courante
Variation de stock (étude)

- **Recettes**

Vente de terrains non aménagés (répercussion coût acquisition + études)
Produits divers de gestion courante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Déficit d'investissement reporté

- **Recettes**

Variation de stocks (étude)

Résultats budgétaires de l'exercice

30617 - ZA PLAINE DES MATS CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	82 271,23	91 113,57	173 384,80
Titres de recette émis (b)	37 230,55	37 230,55	74 461,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	37 230,55	37 230,55	74 461,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	82 271,23	40 240,55	122 511,78
Mandats émis (f)	37 230,55	37 230,55	74 461,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	37 230,55	37 230,55	74 461,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

BUDGET - "Z.A.E. LA PLAINE DES MATS "

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice	37 230,55
Dépenses de l'exercice	-37 230,55
Résultat de l'exercice	0,00
Report résultat antérieur	50 873,02
Résultat cumulé	50 873,02
Affectation à section d'investissement	0,00
Résultat cumulé reporté	50 873,02

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice	37 230,55
Dépenses de l'exercice	-37 230,55
Résultat de l'exercice	0,00
Report résultat antérieur	-42 040,68
Résultat cumulé reporté	-42 040,68

+ R.A.R. en Dépenses	
- R.A.R. en Recettes	
BESOIN DE FINANCEMENT	-42 040,68

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Déficit d'investissement reporté	42 040,68
6045	Achat, études, prestations de services (terrains à aménager)	0,00			
605	Achats de matériel, équipements et travaux	2 000,00	040/3555	Stocks terrains aménagés	40 230,55
61521	Terrains	0,00			
615231	Entretien réseaux et voiries	1 000,00			
63512	Taxes foncières	0,00			
65888	Charges diverses de la gestion courante	10,00			
042/71355	Variation des stocks de terrains aménagés	37 230,55			
043/608	Frais acces. sur terrains	0,00			
	TOTAL DEPENSES	40 240,55 €		TOTAL DEPENSES	82 271,23 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
002	Excédent de fonctionnement reporté	50 873,02	1641	Emprunts	45 040,68
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00			
758	Produits divers de gestion courante	10,00	040/3555	Stocks terrains aménagés	37 230,55
042/71355	Variation des stocks de terrains aménagés	40 230,55			
043/791	Transfert de charges d'exploitation	0,00			
	TOTAL RECETTES	91 113,57 €		TOTAL RECETTES	82 271,23 €

BUDGET « ZA LA PLAINE DES MATS »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**
Variation de stocks de terrains aménagés

- **Recettes**
Variation de stocks de terrains aménagés

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**
Variation de stocks de terrains aménagés

- **Recettes**
Variation de stocks de terrains aménagés

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**
Achat matériel, équipement et travaux
Entretien réseaux et voiries
Charges diverses de gestion courante (arrondi de TVA)
Variation de stocks de terrains aménagés

- **Recettes**
Excédent de fonctionnement reporté
Produits de gestion courantes (arrondi de TVA)
Variation de stocks de terrains aménagés

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**
Déficit d'investissement reporté
Variation de stocks de terrains aménagés

- **Recettes**
Emprunt d'équilibre (pas de vente prévue car parcelle d'accès au projet d'extension le cas échéant)
Variation de stocks de terrains aménagés

Résultats budgétaires de l'exercice

30615 - ZA LES GRANGERS CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 497 365,72	5 057 774,33	6 555 140,05
Titres de recette émis (b)	557 764,13	762 470,82	1 320 234,95
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	557 764,13	762 470,82	1 320 234,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 497 365,72	5 057 774,13	6 555 139,85
Mandats émis (f)	754 254,90	762 404,90	1 516 659,80
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	754 254,90	762 404,90	1 516 659,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		65,92	
(h - d) Déficit	196 490,77		196 424,85

BUDGET - "Z.A. LES GRANGERS - BRAMARD"

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	<u>DEPENSES (en euros)</u>			<u>DEPENSES (en euros)</u>	
6015	Terrains à aménager	0,00			
6045	Achats d'études, prestations de services	204 640,77			
			040/3351	Terrains en cours	754 254,90
63512	Taxes foncières	0,00			
65	Autres charges de gestion courante				
042/7133	Variations de stocks de terrains aménagés	557 764,13			
042/71355	Variations de stocks de terrains aménagés	0,00			
043/608	Frais annexes	0,00			
	TOTAL DEPENSES	762 404,90 €		TOTAL DEPENSES	754 254,90 €
	<u>RECETTES (en euros)</u>			<u>RECETTES (en euros)</u>	
7015	Ventes de terrains aménagés	8 150,00	1341	DETR	0,00
7473	Département	0,00	1641	Emprunts	0,00
7478	Autres organismes				
7588	Produits divers de gestion courante	65,92	040/3351	Terrains aménagés	557 764,13
042/7133	Variation en cours de production de bien	754 254,90			
043/791	Transfert de charges gest° courante	0,00			
	TOTAL RECETTES	762 470,82 €		TOTAL RECETTES	557 764,13 €

BUDGET - "Z.A. LES GRANGERS - BRAMARD"

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice	762 470,82
Dépenses de l'exercice	-762 404,90
Résultat de l'exercice	65,92
Report résultat antérieur	0,20
Résultat cumulé	66,12
Affectation à section d'investissement	0,00
Résultat cumulé reporté	66,12

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice	557 764,13
Dépenses de l'exercice	-754 254,90
Résultat de l'exercice	-196 490,77
Report résultat antérieur	-64 601,59
Résultat cumulé reporté	-261 092,36
- R.A.R. en Dépenses	0,00
+ R.A.R. en Recettes	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-261 092,36

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
			001	Déficit d'investissement reporté	261 092,36
6015	Terrains à aménager	4 500 000,00			
6045	Achats d'études, prestations de services	585 000,00			
63512	Taxes foncières	0,00	040/3351	Travaux en cours - terrains	1 030 454,90
65888	Charges diverses de la gestion courante	10,00			
042/7133	Variation des stocks terrains aménag.	754 254,90			
	TOTAL DEPENSES	5 839 264,90 €		TOTAL DEPENSES	1 291 547,26 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
002	Excédent de fonctionnement	66,12	001	Excédent d'investissement reporté	
7015	Ventes de terrains	3 500 000,00	1641	Emprunts en euros	537 292,36
7023	Menus produits forestiers	234 000,00			
73138	Taxe aménagement	524 800,00			
7472	Région	250 000,00	168758	Autres dettes : autres groupements	0,00
747818	Autres organismes	300 000,00			
			040/3351	Travaux en cours terrains	754 254,90
75888	Produits divers de gestion courante	10,00			
042/7133	Variation des stocks aménagement ter.	1 030 454,90			
042/7133	Frais accessoires				
043/791	Transfert de charges d'exploitation	0,00			
	TOTAL RECETTES	5 839 331,02 €		TOTAL RECETTES	1 291 547,26 €

BUDGET « ZA LES GRANGERS - BRAMARD »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Achats d'études prestations (mission de maîtrise d'œuvre – études environnementales – début travaux déboisement)

Variation de stocks de terrains aménagés

- **Recettes**

Vente de terrains (parcelles en bordure RD23 pour élargissement)

Produits divers de gestion courante

Variation de stocks de terrains aménagés

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Variation de stocks de terrains

- **Recettes**

Variation de stocks de terrains aménagés

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Terrains à aménager (travaux ZA)

Etudes (maîtrise d'œuvre, mesures compensatoires environnementales, frais de contentieux, fouilles archéologiques)

Charges diverses de gestion courante

Variation de stocks de terrains aménagés

- **Recettes**

Excédent de fonctionnement reporté

Vente de terrains (100 000 m2 talus compris à 35€/m2)

Menus produits forestiers (produit des ventes de bois coupés en 2022)

Taxe d'aménagement (reversement 80% par la commune)

Subvention Etat (DSIL) obtenue

Subventions Région en attente de réponse

Produits divers de gestion courante (arrondi de TVA)

Variation de stocks de terrains aménagés

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Déficit d'investissement reporté

Variation de stocks de terrains aménagés

- **Recettes**

Emprunt d'équilibre

Variation de stocks de terrains aménagés

Résultats budgétaires de l'exercice

30620 - ESPACE AQUALUDIQUE AUREC CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 130 139,35	59 577,50	1 189 716,85
Titres de recette émis (b)	698 921,85		698 921,85
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	698 921,85		698 921,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 130 139,35	59 577,50	1 189 716,85
Mandats émis (f)	127 945,56	4 993,83	132 939,39
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	127 945,56	4 993,83	132 939,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	570 976,29		565 982,46
(h - d) Déficit		4 993,83	

BUDGET ESPACE AQUALUDIQUE ASL "

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice	0,00
Dépenses de l'exercice	4 993,83
Résultat de l'exercice	-4 993,83
Report résultat antérieur	0,00
Résultat cumulé	-4 993,83
Affectation à section d'investissement	0,00
Résultat cumulé reporté	-4 993,83

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice	698 921,85
Dépenses de l'exercice	-127 945,56
Résultat de l'exercice	570 976,29
Report résultat antérieur	-24 625,00
Résultat cumulé reporté	546 351,29

- R.A.R. en Dépenses	949 910,85
+ R.A.R. en Recettes	300 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-103 559,56

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Montants	Art.	LIBELLES	Montants
	<u>DEPENSES (en euros)</u>			<u>DEPENSES (en euros)</u>	
001	Déficit de fonctionnement	4 993,83	001	Déficit d'investissement	
615221	Entretiens et réparations bâtiments publics	0,00	1641	Capital d'emprunt	35 000,00
6226	Honoraires	0,00	2315	Installations, matériel et outillages techniques	993 910,85
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00
627	Frais bancaires	0,00			
			040/13912	Régions	15 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	040/13915	Groupements de collectivités	2 800,00
658	Charges diverses de gestion courantes	10,00			
6611	Intérêts d'emprunt	5 000,00			
661121	ICNE de l'exercice	800,00			
661122	ICNE de l'exercice N-1	-826,32			
675	Valeur comptables des immo cédées	0,00			
023	Virement à la section de fonctionnement	0,00			
042/6811	Dotations aux amortissements et provisions	55 000,00			
	TOTAL DEPENSES	64 977,51 €		TOTAL DEPENSES	1 046 710,85 €
	<u>RECETTES (en euros)</u>			<u>RECETTES (en euros)</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	546 351,29
70878	par d'autres redevables	0,00	1068	Affectation du résultat	
752	Revenus des immeubles (loyers et charges)	42 200,00	1312	Région	300 000,00
758	Produits divers de gestion courante	4 977,51	1315	Groupements de collectivités	56 000,00
042/777	Quote part des subventions d'investissement	17 800,00	1641	Emprunts	89 359,56
			040/28031	Amortissements frais d'études	
			040/28041	Amortissements bâtiments et instal.	
			040/281748	Autres constructions	55 000,00
			021	Virement section investissement	0,00
	TOTAL RECETTES	64 977,51 €		TOTAL RECETTES	1 046 710,85 €

BUDGET « Espace Aqualudique »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Frais bancaires liés à l'emprunt réalisé
 - Charges diverses de gestion courantes
 - Intérêts d'emprunt
 - ICNE

- Recettes
 - Néant

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Emprunt
 - Etudes de Maitrise d'œuvre et début des travaux

- Recettes
 - Emprunt réalisé

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Déficit de fonctionnement
 - Charges diverses de gestion courantes
 - Intérêts d'emprunt
 - ICNE
 - Dotations aux amortissements et provisions

- Recettes
 - Revenus des immeubles (loyers et charges)
 - Produits divers de gestion courante
 - Quote-part des subventions d'investissement (Amortissement subventions)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Capital d'emprunt
 - Solde des études et des marchés de travaux
 - Amortissement subventions

- Recettes
 - Résultat d'investissement reporté
 - Subvention Région
 - Prise en charge mises aux normes par budget CCLS
 - Emprunt
 - Amortissements travaux

Résultats budgétaires de l'exercice

30608 - REGIE ASSAINISSEMENT CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 094 578,50	1 586 480,69	4 681 059,19
Titres de recette émis (b)	1 672 794,02	1 718 809,72	3 391 603,74
Réductions de titres (c)		312 801,04	312 801,04
Recettes nettes (d = b - c)	1 672 794,02	1 406 008,68	3 078 802,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 094 578,50	1 586 480,69	4 681 059,19
Mandats émis (f)	1 671 238,74	1 628 295,59	3 299 534,33
Annulations de mandats (g)		244 630,02	244 630,02
Depenses nettes (h = f - g)	1 671 238,74	1 383 665,57	3 054 904,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 555,28	22 343,11	23 898,39
(h - d) Déficit			

Résultats budgétaires de l'exercice

30601 - DSP ASSAINISSEMENT CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	952 665,55	177 028,65	1 129 694,20
Titres de recette émis (b)	33 094,38	116 946,46	150 040,84
Réductions de titres (c)		41 848,13	41 848,13
Recettes nettes (d = b - c)	33 094,38	75 098,33	108 192,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	952 665,55	177 028,65	1 129 694,20
Mandats émis (f)	46 005,79	47 432,15	93 437,94
Annulations de mandats (g)		721,90	721,90
Depenses nettes (h = f - g)	46 005,79	46 710,25	92 716,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	12 911,41	28 388,08	15 476,67
(h - d) Déficit			

BUDGET - "ASSAINISSEMENT REGIE"

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art	LIBELLES	Réalisé	Art	LIBELLES	Réalisé
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
011	Charges à caractère général	569 665,60 €			
6061	Fournitures non stockables	44 372,58 €	10	Dotations fonds divers	0,00 €
6062	Produits de traitement	14 452,22 €			
6063	Fournitures de petit entretien	2 437,03 €	1068	Autres réserves	
6068	Autres matières et fournitures	0,00 €			
611	Sous-traitance générale	415 393,72 €	16	Emprunts et dettes assimilées	466 242,60 €
6132	Locations mobilières	0,00 €			
6135	Locations mobilières	510,00 €	1641	Emprunts en cours	440 698,11 €
6137	Redevances, droit de passage,	0,00 €	1678	Autres emprunts et dettes	2 136,02 €
61521	Entretiens et réparations de batiments	0,00 €	1687	Autres dettes	23 408,47 €
61523	Entretien et réseaux	41 566,80 €			
61528	Entretien et réparations autres biens immo	0,00 €			
61558	Autres biens immobiliers	0,00 €	21	Immobilisations corporelles	41 543,14 €
6156	Maintenance	3 093,60 €	2154	OP 115 - Travaux d'urgence sur STEP	41 543,14 €
6161	Multirisques	1 558,70 €			
617	Etudes et recherches	23 250,98 €	23	Immobilisations en cours	994 764,35 €
618	Divers	0,00 €			
6226	Honoraires	21 250,00 €	2315	OP 101 - Route de Bozon - La Séauve	400,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €	2315	OP 107 - Réfect° de la rue Tranquille Aurec	6,30 €
6237	Publications	0,00 €	2315	OP 108 - Mise en séparatif le Breuil St Didier	117 876,73 €
6256	Missions	0,00 €	2315	OP 109 - Mise en séparatif Bessonière St didier	53 039,83 €
6262	Frais et télécommunications	764,97 €	2315	OP 110 - Le Breuil BD des Jardins ST DIDIER	50 974,35 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	2315	OP 111 - Mise en séparatif cote vieille St-Just	280 530,70 €
63512	Taxes foncières	15,00 €	2315	OP 117 - Travaux post inondation Lagune-crouzet SDV	27 070,00 €
6378	Autres taxes et redevances	0,00 €	2315	OP 120 - Réfection conduite Auroure SFA	39 301,30 €
			2315	OP 121 - Avenue du Pont ASL	25 761,50 €
012	Charges de personnel	159 739,60 €	2315	OP 123 - Impasse des taillis	21 152,76 €
6218	Autre personnel extérieur	159 739,60 €	2315	OP 124 - Réseau Sambalou Lot Cheynet	74 248,69 €
6411	Salaires appointements	0,00 €	2315	OP 127 - Rue des ribes ASL	202 897,55 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	2315	OP 128 - Equipements autosurveillance STEP -SVM	14 136,00 €
			2315	OP 129 - Route de St Didier SFA	6 520,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	2315	OP 130 - Mise en séparatif rue des acacias PS	19 651,20 €
			2315	OP 131 - Travaux d'urgence réseaux	8 870,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	2315	OP 132 - Mise en séparatif Rue Frédéric Boulet SDV	52 327,44 €
042	Opérations d'ordre de transfert	504 659,76 €			
			13	Subventions d'investissement	1 642,60 €
6811	Dotations aux amortissements	504 659,76 €	1314	OP 111 - Mise en séparatif cote vieille St-Just	1 642,60 €
65	Autres charges de gestion courante	57 846,96 €			
6541	Créances admises en non valeur	4 495,48 €	458	Opérations pour compte de tiers	1 642,60 €
6542	Créances éteintes	863,48 €			
658	Charges diverses de gestion	52 488,00 €	458101	Mise en séparatif côte vieille SJM - Commune	1 067,47 €
			458102	Mise en séparatif côte vieille SJM - Syndicat Eaux Semène	575,13 €
66	Charges financières	88 793,85 €			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 467,68 €			
66112	Intérêts-Rattachement des ICNE	0,00 €			
661121	ICNE	18 347,65 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	165 403,45 €
661122	Montant ICNE exercice N-1	-20 021,48 €			
			139111	Agence de l'eau	10 852,32 €
67	Charges exceptionnelles	2 959,80 €	13913	Départements	28 362,63 €
			13914	Communes	881,91 €
6718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	0,00 €	13915	Groupements de collectivités	756,36 €
673	Titres annulés	2 959,80 €	13918	Autres	124 550,23 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €			
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €			
6817	Provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €			
	TOTAL DEPENSES	1 383 665,57 €		TOTAL DEPENSES	1 671 238,74 €

BUDGET - "ASSAINISSEMENT DSP"

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Art.	LIBELLES	Réalisé	Art.	LIBELLES	Réalisé
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
011	Charges à caractère général	10 360,20	001	Résultat d'exploitation reporté	
611	Sous traitance générale	0,00			
617	Etudes et recherches	5 035,20	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 320,82 €
6226	Honoraires	5 325,00	040/139111	Agence de l'Eau	1 683,91 €
6262	Frais de télécommunications	0,00	040/13913	Départements	3 636,91 €
6288	Autres	0,00	040/13918	Autres	
627	Frais bancaires	0,00			
			041	Opérations patrimoniales	6 369,65 €
042	Opérations d'ordre de transfert	20 355,08 €	041/2762	Opérations patrimoniales	6 369,65 €
042/6811	Dotations aux amortissements	20 355,08 €	041/2313	Constructions	
66	Charges financières	15 994,97 €			
66111	Charges financières	16 021,22	16	Emprunts et dettes assimilées	33 559,32 €
66112	Montant des ICNE de l'exercice	695,65	1641	Emprunts et dettes assimilées	33 559,32 €
661122	Montant ICNE exercice N-1	-721,90			
			23	Immobilisations en cours	756,00 €
68	Dotations aux amortissements	0,00 €	2313	Constructions	756,00 €
6817	Dotations aux dépréciations	0,00 €			
	TOTAL DEPENSES	46 710,25 €		TOTAL DEPENSES	46 005,79 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 355,08 €
			040/281311	Batiments d'exploitation	9 517,08 €
042	Opérations d'ordre de transfert	5 320,82 €	040/28157	Agencement et aménagement du matériel	10 838,00 €
042/777	Quote part subvention d'investissement	5 320,82 €	040/281738	Autres constructions	
70	Ventes de produits	67 792,18 €	041	Opérations patrimoniales	6 369,65 €
70611	Redevance assainissement collectif	67 792,18	041/238	Acptes et avances versés sur commandes d'immo corp	
70613	Participation pour assainissement collectif	0,00 €	041/2313	Constructions	6 369,65 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	13	Subventions	0,00 €
7588	Autres	0,00 €	13111	Agence de l'eau	
			1313	Département	
77	Produits exceptionnels	1 830,28 €			
774	Subventions exceptionnelles	1 830,28	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	1641	Emprunt et dettes assimilées	
78	Reprise sur amortissements et provisions	155,05 €	2762	Créances sur droits de transfert à TVA	6 369,65 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	155,05			
	TOTAL RECETTES	75 098,33 €		TOTAL RECETTES	33 094,38 €

BUDGET - "ASSAINISSEMENT REGIE"

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice 2022	1 406 008,68
Dépenses de l'exercice 2022	-1 383 665,57
Résultat de l'exercice 2022	22 343,11
Report résultat antérieur	271 199,16
Résultat cumulé	293 542,27
Affectation à section d'investissement	
Résultat cumulé reporté	293 542,27

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice 2022	1 672 794,02
Dépenses de l'exercice 2022	-1 671 238,74
Résultat de l'exercice 2022	1 555,28
Report résultat antérieur	762 228,72
Résultat cumulé reporté	763 784,00

- R.A.R. en Dépenses	-137 399,58
+ R.A.R. en Recettes	295 604,30
Dégagement de financement	921 988,72

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section de Fonctionnement</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
Niveau vote / Art	LIBELLES	Budgétisé	Niveau vote / Art	LIBELLES	Budgétisé
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
011	Charges à caractère général	750 230,27 €			
6061	Fournitures non stockables	53 500,00 €	10	Dotations fonds divers	0,00 €
6062	Produits de traitement	15 000,00 €			
6063	Fournitures de petit entretien	7 850,00 €	1068	Autres réserves	
6068	Autres matières et fournitures	0,00 €			
611	Sous-traitance générale	574 752,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	427 000,00 €
6132	Locations mobilières	0,00 €			
6135	Locations mobilières	800,00 €	1641	Emprunts en cours	420 000,00 €
6137	Redevances, droit de passage,....	0,00 €	1678	Autres emprunts et dettes	3 000,00 €
61521	Entretiens et réparations de bâtiments	1 000,00 €	1687	Autres dettes	4 000,00 €
61523	Entretien et réseaux	59 000,00 €			
61528	Entretien et réparations autres biens immo	0,00 €			
61558	Autres biens immobiliers	0,00 €	21	Immobilisations corporelles	65 399,30 €
6156	Maintenance	9 000,00 €	2154	OP 115 - Travaux d'urgence sur STEP	65 399,30 €
6161	Multirisques	1 650,00 €			
617	Etudes et recherches	0,00 €			
618	Divers	0,00 €			
6226	Honoraires	26 758,27 €	23	Immobilisations en cours	1 170 172,49 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €			
6237	Publications	0,00 €	2315	OP 108 Mise en séparatif le Breuil SDV	4 885,00 €
6256	Missions	0,00 €	2315	OP 109 Mise en séparatif Bessonière SDV	3 141,00 €
6262	Frais et télécommunications	0,00 €	2315	OP 110 Le Breuil BD des Jardins SDV	5 820,00 €
627	Services bancaires et assimilés	900,00 €	2315	OP 111 Mise en séparatif cote vicille SJM	4 322,85 €
63512	Taxes foncières	0,00 €	2315	OP 120 Réfection conduite Auroure SFA	5 012,04 €
6378	Autres taxes et redevances	20,00 €	2315	OP 121 Avenue du Pont ASL	873,50 €
			2315	OP 123 Impasse des taillis SJM	9 738,27 €
012	Charges de personnel	109 079,48 €	2315	OP 124 Réseau Sambalou Lot Cheynet SJM	6 744,83 €
			2315	OP 127 Rue des ribes ASL	11 891,70 €
6218	Autre personnel extérieur	109 079,48 €	2315	OP 129 Travaux route de st didier SFA (Vers bibliothèque)	6 520,00 €
			2315	OP 131 Travaux d'urgence réseaux	8 870,00 €
022	Dépenses imprévues	75 000,00 €	2315	OP 132 Mise en séparatif Rue Frédéric BOULET -SDV	4 002,00 €
			2315	OP 133 Rue du Canard - SDV	88 490,22 €
023	Virement à la section d'investissement	30 736,59 €	2315	OP 134 Rue du Velay - PS	29 424,56 €
			2315	OP 135 Avenue de la semène - LSS	32 478,28 €
042	Opérations d'ordre de transfert	532 500,00 €	2315	OP 136 Lotissement les Pins - SVM	105 074,72 €
			2315	OP 137 Traverse de la semène -ASL	65 128,22 €
6811	Dotations aux amortissements	532 500,00 €	2315	OP 138 Curage Lagune SVM	25 000,00 €
			2315	OP 140 Programme travaux Assainissement 2023	562 755,30 €
65	Autres charges de gestion courante	54 000,00 €	2315	OP 141 Rue de l'Echarpe - SJM	80 000,00 €
			2315	OP 142 Sambalou 2 - SJM	110 000,00 €
6541	Créances admises en non valeur	0,00 €			
6542	Créances éteintes	0,00 €			
658	Charges diverses de gestion	54 000,00 €			
66	Charges financières	100 560,54 €			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 900,00 €			
66112	Intérêts-Rattachement des ICNE	0,00 €			
661121	ICNE	13 008,19 €			
661122	Montant ICNE exercice N-1	-18 347,65 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	170 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €	13911	Agence de l'eau	15 000,00 €
			13913	Départements	30 000,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	0,00 €	13914	Communes	1 000,00 €
673	Titres annulés	15 000,00 €	13915	Groupements de collectivités	1 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	13918	Autres	123 500,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €			
6817	Provisions sur créances douteuses	0,00 €			
	TOTAL DEPENSES	1 667 106,88 €		TOTAL DEPENSES	1 833 071,79 €

BUDGET - "ASSAINISSEMENT DSP"

Section de Fonctionnement	
Recettes de l'exercice 2022	75 098,33
Dépenses de l'exercice 2022	-46 710,25
Résultat de l'exercice 2022	28 388,08
Report résultat antérieur	-46 400,35
Résultat cumulé	-18 012,27
Affectation à section d'investissement	0,00

Section d'Investissement	
Recettes de l'exercice 2022	33 094,38
Dépenses de l'exercice 2022	-46 005,79
Résultat de l'exercice 2022	-12 911,41
Report résultat antérieur	-684 702,03
Résultat cumulé reporté	-697 613,44
- R.A.R. en Dépenses	0,00
+ R.A.R. en Recettes	796 802,00
DEGAGEMENT DE FINANCEMENT	99 188,56

BUDGET PRIMITIF 2023

Section de Fonctionnement			Section d'Investissement		
Art.	LIBELLES	Budgétisé	Art.	LIBELLES	Budgétisé
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
002	Déficit de fonctionnement reporté	18 012,27	001	Déficit d'investissement	697 613,44 €
011	Charges à caractère général	7 254,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert	44 500,00 €
611	Sous traitance générale	3 465,00 €	040/139111	Agence de l'Eau	32 000,00 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	040/13913	Départements	12 500,00 €
6226	Honoraires	3 789,00 €	040/13918	Autres	
6262	Frais de télécommunications	0,00 €			
6288	Autres	0,00 €			
627	Frais bancaires	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	22 200,00 €
			041/2762	Opérations patrimoniales	22 200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	91 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	35 062,56 €
042/6811	Dotations aux amortissement	91 000,00 €	1641	Emprunts et dettes assimilées	35 062,56 €
66	Charges financières	21 395,65 €			
66111	Charges financières	20 000,00 €	23	Immobilisations en cours	132 700,00 €
66112	Montant des ICNE de l'exercice	700,00 €	2313	OP 151 -Travaux STEP	122 700,00 €
661122	Montant ICNE exercice N-1	695,65 €	2313	OP 152 Travaux d'urgence	10 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €			
6817	Provisions sur créances douteuses	0,00 €			
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
002	Résultat d'exploitation reporté		001	Résultat d'investissement reporté	
042	Opérations d'ordre de transfert	44 500,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert	91 000,00 €
042/777	Quote part subvention d'investissement	44 500,00 €	040/28131	Batiments d'exploitation	80 000,00 €
			040/28157	Agencement et aménagement du matériel	11 000,00 €
70	Ventes de produits	93 161,92 €			
70611	Redevance assainissement collectif	93 161,92 €			
70613	Participation pour assainissement collectif	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	22 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00	041/2313	Constructions	22 200,00 €
7588	Autres	0,00			
			13	Subventions	796 676,00 €
	Produits exceptionnels	0,00 €	13111	Agence de l'eau	626 136,00 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	1313	Département	170 540,00 €
774	Subvention exceptionnelle	0,00 €			
			16	Emprunts et dettes assimilées	
			1641	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €
			2762	Créances sur droits de transfert à TVA	22 200,00

Résultats budgétaires de l'exercice

30609 - REGIE EAU POTABLE CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	437 257,87	741 711,16	1 178 969,03
Titres de recette émis (b)	127 579,80	986 648,78	1 114 228,58
Réductions de titres (c)		277 897,68	277 897,68
Recettes nettes (d = b - c)	127 579,80	708 751,10	836 330,90
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	437 257,87	741 711,16	1 178 969,03
Mandats émis (f)	72 669,51	713 819,30	786 488,81
Annulations de mandats (g)		157 240,87	157 240,87
Depenses nettes (h = f - g)	72 669,51	556 578,43	629 247,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	54 910,29	152 172,67	207 082,96
(h - d) Déficit			

Résultats budgétaires de l'exercice

30602 - DSP EAU POTABLE CCLS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 863 127,85	166 068,92	2 029 196,77
Titres de recette émis (b)	105 803,64	102 496,30	208 299,94
Réductions de titres (c)		35 253,00	35 253,00
Recettes nettes (d = b - c)	105 803,64	67 243,30	173 046,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 863 127,85	166 068,92	2 029 196,77
Mandats émis (f)	323 291,45	95 000,79	418 292,24
Annulations de mandats (g)		11 151,02	11 151,02
Depenses nettes (h = f - g)	323 291,45	83 849,77	407 141,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	217 487,81	16 606,47	234 094,28

BUDGET - "AEP REGIE"
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section d'Exploitation</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
CHAP/ART	LIBELLES	Montants	CHAP/ART	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	1068	Reprise des déficits	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	298 050,30	040	SUBVENTIONS D'INVEST. TRANSF.	4 398,64
605	Achat d'eau	8 432,60	040/139	Subventions d'investissement transférées	4 398,64
6061	Fourniture non stockable	18 308,84			
6062	Produits de traitement	0,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	65 933,20
6063	Fourniture entretien et petit équipmt	70 965,27			
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1641	Emprunts	65 933,20
611	sous-traitance	0,00	1678	Emprunts autres organismes	
61251	Entretien et réparation bat publics	0,00	1687	Rembours. capital emprunt communes membres GFP	
61523	Entretien et réparations réseaux	11 385,00			
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	0,00	23	IMMOBILISATION EN COURS	2 337,67
615	Entretien et réparations	0,00			
617	Etudes et recherches	6 590,61			
618	Divers	0,00	2313	OP 200 - Travaux d'urgence	
61523	Entretien et réparation réseaux	0,00	2315	OP 201 - Nurois - Les Combes	
61528	Entretien et réparation autres	0,00	2315	OP 202 - Ollagnières - route de St Paul	850,00
61558	autres biens immobiliers	0,00	2315	OP 203 - Boulevard St Roch	
616	Primes d'assurance	0,00	2315	OP 204 - rue du brouilli - les hyveris- rue tranquille	1 487,67
617	Etudes et recherches	0,00	2315	OP 205 - Sécurisation traversée Loire	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	2315	OP 206 - Station traitement de la Faye	
6225	Indemnité comptable et régisseur	0,00			
6226	Honoraires	0,00			
6231	Annonces et insertions	0,00			
6257	Déplacements, missions et réceptions	0,00			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00			
6261	Frais d'affranchissement	0,00			
6262	Frais de télécommunication	0,00			
627	Services bancaires et assimilés	504,26			
628	Annonces et insertions	0,00			
6281	Concours divers	18 090,42			
635	Autres impôts, taxes, (admin des impôts)	0,00			
63512	Taxes foncières	0,00			
63781	Redevance pollution eau non domestique	0,00			
627	Services bancaires et assimilés	0,00			
6378	Autres taxes et redevances	163 773,30			
658	Charges diverses	0,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	25 000,00			
6218	Personnel extérieur au service	25 000,00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	94 963,00			
701249	reversement redevance pour pollution	58 457,00			
706129	reversement redevance pour modernisation	36 406,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00			
65	AUTRES CHARGES DE GEST° COURANTES	1 937,36			
6541	Créances admises en non valeur	1 139,19			
6542	Créances éteintes	798,17			
658	Charges diverses de gestion courante	0,00			
66	CHARGES FINANCIERES	8 437,11			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 914,41			
66111	Rembours. intérêts emprunts communes membres GFP	-1 477,30			
661121	Intérêts rattachement des ICNE de l'exercice	3 544,34			
661122	Intérêts rattachement des ICNE de l'exercice N-1	-5 021,64			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	710,86			
673	Titres annulés	0,00			
678	Autres charges exceptionnelles sur charges de gestion	710,86			
042	Dotations aux amortissements	127 579,80			
042/6811	Dotations aux amortissements sur immo incorporelles	127 579,80			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL DEPENSES	556 578,43 €		TOTAL DEPENSES	72 669,51 €

	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
			001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
013	ATTENUATION DE CHARGES				
6459	Remboursement sur charges SS et de prévoyance	0,00	1068	Affectation du résultat	
70	VENTE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	700 965,22	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
7011	Ventes d'eau	633 793,13	13	SUBVENTIONS	0,00
701241	Redevance pour pollution domestique	40 092,72			
701249	Redevance pour pollution domestique	0,00			
70128	Autres taxes et redevances	0,00	1313	Département	0,00
70611	Redevance d'assainissement	0,00	1318	Autres (AELB)	0,00
70613	PFAC	0,00			
706121	Redevance modernisation réseaux	27 079,37			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,17	16	EMPRUNTS DETTES ASSIMILES	0,00
758	Autres produits de gestion courante	1,17	1641	Emprunt	0,00
757	Redevance des fermiers	0,00	040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	127 579,80
7588	Autres	0,00	040/28	Dotations aux amortissements	127 579,80
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 386,07			
7714	Recouvrement sur ANV	0,00			
7718	Produits exceptionnels	1 860,84			
774	Subventions exceptionnelles	1 525,23			
778	Produits exceptionnels divers	0,00			
042/777	Quote part des subventions d'investissement	4 398,64			
	TOTAL RECETTES	708 751,10 €		TOTAL RECETTES	127 579,80 €

BUDGET - "AEP DSP"
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

<i>Section d'Exploitation</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
CHAP/ART	LIBELLES	Montants	CHAP/ART	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
002	Déficit de fonctionnement reporté		001	Déficit d'investissement reporté	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 283,60	040	SUBVENTIONS D'INVEST. TRANSF.	6 716,11
6061	Fourniture non stockable	0,00	040/139	Subventions d'investissement transférées	6 716,11
6062	Produits de traitement	0,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	46 026,69
6063	Fourniture entretien et petit équipmt	0,00	1641	Emprunts	45 027,01
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1678	Emprunts autres organismes	0,00
611	Sous-traitance	0,00	1687	Rembours. capital emprunt communes membres GFP	999,68
61251	Entretien et réparation bat publics	0,00			
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	0,00			
615	Entretien et réparations	0,00			
618	Divers	0,00			
61523	Entretien et réparation réseaux	0,00	21	IMMOBILISATION CORPORELLES	0,00
61528	Entretien et réparation autres	0,00			
61558	autres biens immobiliers	0,00			
616	Primes d'assurance	0,00	2111	OP 256 - Périmètre protection La Clare	0,00
617	Etudes et recherches	14 360,40	2157	OP 261 - Installation de matériels divers	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00			
6225	Indemnité comptable et régisseur	0,00			
6226	Honoraires	0,00			
6231	Annonces et insertions	0,00			
6257	Déplacements, missions et réceptions	0,00	23	IMMOBILISATION EN COURS	253 428,96
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00			
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2313	OP 250 - Travaux d'urgence	0,00
6281	Concours divers	3 440,20	2315	OP 251 - La Murette - SDV	120,00
6288	Autres	223,00	2315	OP 252 - RD 500 - SDV	
635	Autres impôts, taxes, (admin des impôts)	0,00	2315	OP 253 - Montbrison - Bozon - LSS	43 122,00
63512	Taxes foncières	2 260,00	2315	OP 254 - Prolongement réseau Neyret - SDV	
658	Charges diverses	0,00	2313	OP 255 - Station de traitement de La Clare	5 391,31
			2315	OP 257 - Bd des Jardins - SDV	22 837,97
			2315	OP 258 - Impasse des Sagnes - SDV	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	4 972,00	2315	OP 259 - Impasse du Boulodrome - SDV	34 037,72
6218	Personnel extérieur au service	4 972,00	2315	OP 260 - Rue du Breuil - SDV	47 261,62
6283	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	2315	OP 262 - Sécurisation ressource en eau SDV-LSS	0,00
			2315	OP 263 - Rue du 8 mai SDV	0,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	2315	OP 264 - Schéma directeur AEP	100 658,34
			2317		
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00			
65	AUTRES CHARGES DE GEST° COURANTES	0,00			
658	Charges diverses de gestion courante	0,00			
			041/2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	17 119,69
66	CHARGES FINANCIERES	11 843,51			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 350,80			
661121	Intérêts rattachement des ICNE de l'exercice	6 843,73			
661122	Intérêts rattachement des ICNE de l'exercice N-1	-7 351,02			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00			
774	Subvention exceptionnelle				
673	Titres annulés	0,00			
6718	Autres charges exceptionnelles sur charges de gestion	0,00			
68	Dotations aux amortissements	46 750,66			
042/6811	Dotations aux amortissements sur immo incorporelles	46 750,66			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL DEPENSES	83 849,77 €		TOTAL DEPENSES	323 291,45 €

RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)		
			001	Excédent reporté	
002	Excédent reporté				
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	1068	Affectation du résultat	
6459	Remboursement sur charges SS et de prévoyance	0,00			
70	VENTE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	56 783,65	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
7011	Ventes d'eau	56 783,65	13	SUBVENTIONS	24 813,60
70128	Autres taxes et redevances	0,00	13111	Agence de l'eau	0,00
			1313	Département	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1318	autres	24 813,60
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 743,54	16	EMPRUNTS DETTES ASSIMILES	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	82,98	1641	Emprunt	0,00
774	Subventions exceptionnelles	3 660,56			
			23	Immobilisations en cours	0,00
042/777	Quote part des subventions d'investissement	6 716,11	2315	Constructions	0,00
			2762	Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	17 119,69
			041/2315	Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	17 119,69
			040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	46 750,66
			040/28	Dotations aux amortissements	46 750,66
	TOTAL RECETTES	67 243,30 €		TOTAL RECETTES	105 803,64 €

BUDGET - "AEP REGIE"

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice 2022	708 751,10
Dépenses de l'exercice 2022	-556 578,43
Résultat de l'exercice 2022	152 172,67
Report résultat antérieur	98 554,41
Résultat cumulé	250 727,08
Affectation à section d'investissement	
Résultat cumulé reporté	250 727,08

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice 2022	127 579,80
Dépenses de l'exercice 2022	-72 669,51
Résultat de l'exercice 2022	54 910,29
Report résultat antérieur	72 913,78
Résultat cumulé reporté	127 824,07
- R.A.R. en Dépenses	-95,20
+ R.A.R. en Recettes	0,00
DEGAGEMENT DE FINANCEMENT	127 728,87

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section d'Exploitation</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
CHAP/ART	LIBELLES	Montants	CHAP/ART	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	344 250,00	040	SUBVENTIONS D'INVEST. TRANSF.	5 000,00
605	Achat d'eau	50 000,00	040/139	Subventions d'investissement transférées	5 000,00
6061	Fourniture non stockable	30 000,00			
6062	Produits de traitement	0,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	60 000,00
6063	Fourniture entretien et petit équipmt	64 000,00			
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1641	Emprunts	60 000,00
611	sous-traitance	0,00	1678	Emprunts autres organismes	
61251	Entretien et réparation bat publics	0,00	1687	Rembours. capital emprunt communes membres GFP	
61523	Entretien et reparations réseaux	18 000,00			
613	Locations, droits de passage et servitudes d	0,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	2157	OP 210 - Compteurs de sectorisation	50 000,00
617	Etudes et recherches	6 000,00			
618	Divers	0,00			
61523	Entretien et réparation réseaux	0,00	23	IMMOBILISATION EN COURS	423 155,49
61528	Entretien et réparation autres	0,00			
61558	autres biens immobiliers	0,00			
616	Primes d'assurance	0,00	2313	OP 200 - Travaux d'urgence	20 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	2315	OP 202 - Ollagnières - route de St Paul	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honorai	0,00	2315	OP 203 - Boulevard St Roch	95,20
6225	Indemnité comptable et régisseur	0,00	2315	OP 204 - rue du brouilli - les hyverts- rue tranquille	0,00
6226	Honoraires	0,00	2315	OP 205 - Sécurisation traversée Loire	53 275,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2315	OP 206 - Station traitement de la Faye	20 000,00
6257	Déplacements, missions et réceptions	0,00	2315	OP 207 - Conduite réservoir pin de l'ane au chemin du brec - /	115 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunication	0,00	2315	OP 208 - Chemin du pave - ASL -	50 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2315	OP 209 - Rue de la grande Boucle - ASL -	36 000,00
6262	Frais de telecommunication	500,00	2315	OP 211 - Sécurisation de la ressource en eau-Interconnexion	128 785,29
627	Services bancaires et assimilés	550,00			
628	Annonces et insertions	0,00			
6281	Concours divers	5 200,00			
635	Autres impôts, taxes, (admin des impôts)	0,00			
63512	Taxes foncières	0,00			
63781	Redevance pollution eau non domestique	0,00			
6378	Autres taxes et redevances	170 000,00			
658	Charges diverses	0,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSI	25 000,00			
6218	Personnel extérieur au service	25 000,00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	93 000,00			
701249	revesement redevance pour pollution	56 000,00			
706129	reversement redevance pour modernisation	37 000,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	4 000,00			
65	AUTRES CHARGES DE GEST° COU	1 520,00			
6541	Créances admises en non valeur	10,00			
6542	Créances éteintes	1 500,00			
658	Charges diverses de gestion courante	10,00			
66	CHARGES FINANCIERES	9 655,46			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00			
66111	Rembours. intérêts emprunts communes membres GFP				
661121	Intérêts rattachement des ICNE de l'exercic	3 200,00			
661122	Intérêts rattachement des ICNE de l'exercic	-3 544,34			

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00			
673	Titres annulés	1 000,00			
6718	Autres charges exceptionnelles sur charges	0,00			
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	150 000,00			
042/6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	150 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	260 331,42			
	TOTAL DEPENSES	888 757,08 €		TOTAL DEPENSES	538 155,49 €
	RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)	
002	Excédent reporté	250 727,08	001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	127 824,07
013	ATTENUATION DE CHARGES				
			1068	Affectation du résultat	-
6459	Remboursement sur charges SS et de prévoyance	0,00			
70	VENTE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	633 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	260 331,42
70111	Ventes d'eau	540 000,00	13	SUBVENTIONS	0,00
701241	Redevance pour pollution domestique	56 000,00			
701249	Redevance pour pollution domestique	0,00			
70128	Autres taxes et redevances	0,00	1313	Département	0,00
70611	Redevance d'assainissement	0,00	1318	Autres (AELB)	0,00
70613	PFAC	0,00			
706121	Redevance modernisation réseaux	37 000,00			
			16	EMPRUNTS DETTES ASSIMILES	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00			
			1641	Emprunt	
758	Autres produits de gestion courante	0,00			
757	Redevance des fermiers	0,00	040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	150 000,00
7588	Autres	0,00			
			040/28	Dotations aux amortissements	150 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30,00			
7714	Recouvrement sur ANV	20,00			
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	10,00			
774	Subvention exceptionnelle	0,00			
040/777	Quote part des subventions d'investissement	5 000,00			
	TOTAL RECETTES	888 757,08 €		TOTAL RECETTES	538 155,49 €

BUDGET - "AEP DSP"

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes de l'exercice 2022	67 243,30
Dépenses de l'exercice 2022	-83 849,77
Résultat de l'exercice 2022	-16 606,47
Report résultat antérieur	84 978,72
Résultat cumulé	68 372,25
Affectation à section d'investissement	
Résultat cumulé reporté	68 372,25

<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes de l'exercice 2022	105 803,64
Dépenses de l'exercice 2022	-323 291,45
Résultat de l'exercice 2022	-217 487,81
Report résultat antérieur	483 413,64
Résultat cumulé reporté	265 925,83
- R.A.R. en Dépenses	-146 489,06
+ R.A.R. en Recettes	39 630,53
DEGAGEMENT DE FINANCEMENT	159 067,30

BUDGET PRIMITIF 2023

<i>Section d'Exploitation</i>			<i>Section d'Investissement</i>		
CHAP/ART	LIBELLES	Montants	CHAP/ART	LIBELLES	Montants
	DEPENSES (en euros)			DEPENSES (en euros)	
002	Déficit de fonctionnement reporté		001	Déficit d'investissement reporté	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 600,00	040	SUBVENTIONS D'INVEST. TRANSF.	7 700,00
6061	Fourniture non stockable	0,00	040/139	Subventions d'investissement transférées	7 700,00
6062	Produits de traitement	0,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	52 000,00
6063	Fourniture entretien et petit équipmt	0,00	1641	Emprunts	50 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1678	Emprunts autres organismes	
611	sous-traitance	0,00	1687	Rembours. capital emprunt communes membres GFP	2 000,00
61251	Entretien et réparation bat publics	0,00			
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	0,00	21	IMMOBILISATION CORPORELLES	16 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	2111	OP 256 - Périmètre protection La Clare	3 000,00
618	Divers	0,00	2157	OP 261 - Installation materiel divers	13 500,00
61523	Entretien et réparation réseaux	4 000,00			
61528	Entretien et réparation autres		23	IMMOBILISATION EN COURS	1 310 548,24
61558	autres biens immobiliers	0,00	2313	OP 250 - Travaux d'urgence	20 000,00
616	Primes d'assurance	0,00	2315	OP 251 - La Murette - SDV	0,00
617	Etudes et recherches	8 400,00	2315	OP 253 - Monbrison-Bauzon-LSS	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		2315	OP 255 - Station de traitement de La Clare	55 098,92
6225	Indemnité comptable et régisseur		2315	OP 257 - Bd des Jardins - SDV	500,00
6226	Honoraires	0,00	2315	OP 259 - Impasse du Bouleclrome - SDV	442,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2315	OP 260 - Rue du Brenil - SDV	675,18
6257	Déplacements, missions et réceptions		2315	OP 262 - Sécurisation ressource en eau SDV-LSS	732 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		2315	OP 264 - Schéma directeur AEP SDV/LSS+sectorisation	131 872,14
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2315	OP 265- Quartier Champvert + Crouzet -SDV	150 000,00
628	Annonces et insertions		2315	OP 266- Rue des Joucquilles - SDV	14 160,00
6281	Concours divers	3 900,00	2315	OP 267- Rue des Violettes - SDV	40 080,00
635	Autres impôts, taxes, (admin des impôts)		2315	OP 268- Rue du Muguet - SDV	15 720,00
63512	Taxes foncières	2 300,00	2315	OP 269- Avenus de la semène - LSS	150 000,00
658	Charges diverses				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	5 000,00	041/2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	248 670,24
6218	Personnel extérieur au service	5 000,00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	2 800,00			
65	AUTRES CHARGES DE GEST° COURANTE	10,00			
658	Charges diverses de gestion courante	10,00			
66	CHARGES FINANCIERES	13 000,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00			
66111	Rembours. intérêts emprunts communes membres GFP				
661121	Intérêts rattachement des ICNE de l'exercice	7 600,00			
661122	Intérêts rattachement des ICNE de l'exercice N-1	-7 600,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00			
673	Titres annulés	1 000,00			
6718	Autres charges exceptionnelles sur charges de gestion				
68	Dotations aux amortissements	55 400,00			
042/6811	Dotations aux amortissements sur immo incorporé	55 400,00			
023	Virement à la section d'investissement	47 072,25			
	TOTAL DEPENSES	142 882,25 €		TOTAL DEPENSES	1 635 418,48 €

RECETTES (en euros)			RECETTES (en euros)		
002	Excédent reporté	68 372,25	001	Excédent reporté	265 925,83
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00			
6459	Remboursement sur charges SS et de prévoyance	0,00	1068	Affectation du résultat	-
70	VENTE PRODUITS FABRIQUES PRESTATION	66 800,00	021	Virement de la section de fonctionnement	47 072,25
7011	Ventes d'eau	66 800,00	13	SUBVENTIONS	140 781,80
70128	Autres taxes et redevances	0,00	13111	Agence de l'eau	118 832,80
			1313	Département	21 949,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	10,00	1318	Autres (AELB)	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00			
040/777	Quote part des subventions d'investissement	7 700,00	16	EMPRUNTS DETTES ASSIMILES	628 898,12
			164	Emprunt	628 898,12
			2762	Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	248 670,24
			041/2762	Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	248 670,24
			040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	55 400,00
			040/28	Dotations aux amortissements	55 400,00
	TOTAL RECETTES	142 882,25 €		TOTAL RECETTES	1 638 418,48 €